Ville de
PESSAC

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 1ER AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal du 11 février 2025

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Benoît RAUTUREAU - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Isabelle DULAURENS - Ludovic BIDEAU - Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI - Sylvie VIEU - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT - Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Marie-Claire KARST - Cem ORUC - Véronique CARLOTTI - Franck SARRABAYROUSE - Gladys THIEBAULT - Patrick CHAVAROT - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Stéphane COMME - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Laure CURVALE - Philippe CERNIER - Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Cédric TERRET - Élodie CAZAUX - Benoist REMEGEAU

Absents ayant donné procuration :
Emmanuel MAGES procuration à Pascale PAVONE
(DEL2025_008 à _012, _016, _018, _019)
Fatima BIZINE procuration à Dominique MOUSSOURS- EYROLLES
Pierrick LAGARRIGUE procuration à Patricia GAU
Christian CHAREYRE procuration à Benoît RAUTUREAU
Benoît GRANGE procuration à Stéphane COMME
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI procuration à Patrick CHAVAROT
(DEL2025_008 à _012, _016, _018, _019)
Cédric TERRET procuration à Sylvie BRIDIER
(DEL2025_013, _015, _017, _020, _022, _023)
Murielle COURTAUD procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Absents:
Patricia GAU (DEL2025_021)
Catherine DAUNY (DEL2025_013, _015)
Fatiha BOZDAG (DEL2025_022, _023)
Cem ORUC (DEL2025_020, _021)

Président de séance : Franck RAYNAL

Secrétaire de séance : Stéphane MARI

Le quorum est atteint.

Ouverture de la séance par Monsieur Le Maire

Monsieur Le Maire déclare : « *Mes chers collègues, je vous propose que nous commencions. Bonsoir à tous. Je vais ouvrir la séance, souhaiter la bienvenue aux membres du public et à ceux qui nous suivent sur la chaîne YouTube de la Ville pour cette séance qui sera, a priori, un peu longue comme à chaque fois que nous abordons les orientations budgétaires.* »

Appel des membres du Conseil Municipal

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Maire déclare : *« Je propose, s'il accepte, à Stéphane MARI d'être le secrétaire de séance. »*

Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des 17 décembre 2024 et 21 janvier 2025.

Monsieur Le Maire déclare : *« Je mets les procès-verbaux des séances du 17 décembre et du 21 janvier derniers à l'approbation du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des remarques ? Pas de remarques sur aucun des deux PV. Donc, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient. Unanimité. Je vous remercie. »*

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Informations générales

Monsieur Le Maire déclare : *« En démarrage, je souhaiterais dire un mot sur la disparition brutale de Nicolas FLORIAN. C'était, je le sais, un ami d'un grand nombre d'entre nous. C'était également un élu d'importance et d'envergure sur la Métropole et sur la Ville de Bordeaux, dont il a été le Maire en 2019 et 2020. Il avait été, cela a été rappelé lors du dernier Conseil de Métropole, élu métropolitain pendant près de trente ans, depuis 1995, il avait été élu pour la première fois aux côtés de Patrick PUJOL, dont il était un des adjoints à Villenave-d'Ornon, avant de devenir un adjoint d'Alain JUPPÉ sur Bordeaux. Il a été également conseiller départemental, il était jusqu'à sa disparition Conseiller régional, et il était Conseiller municipal de Bordeaux, et Conseiller métropolitain. Lorsqu'il était Vice-Président de Bordeaux Métropole, de la CUB d'abord et de Bordeaux Métropole ensuite, il a toujours manifesté, et en tant que Maire de Bordeaux a fortiori, il a toujours manifesté à l'égard de Pessac un intérêt particulier, une amitié, je dirais, pour la vie publique pessacaise, qui ne s'est jamais démentie. C'est avec une profonde douleur que nous avons tous, je pense, appris sa disparition brutale à 55 ans, fauché dans la fleur de l'âge, face à ce qui ne prévient pas et qui nous laisse tous dans la peine et dans le regret de beaucoup de choses qu'on ne pourra plus lui dire. Je voulais simplement lui rendre en notre nom, un hommage, au début de ce Conseil Municipal et vous inviter à ce que nous observions un moment de recueillement.*
Je vous remercie.
Nos pensées vont évidemment en premier lieu à son épouse, à Hélène, et à leur fils, Antoine, ainsi qu'aux parents de Nicolas et à tous ceux de sa famille et tous ceux qu'il aimait. Merci à vous.
Je n'ai pas beaucoup d'informations générales. Ont été mises sur table deux délibérations. Je n'aime pas tellement remettre sur table, sans débat préalable, deux projets de délibération. Je vous en explique la raison. La première concerne une subvention particulière, une actualisation de la délibération sur les subventions qui intègre un

complément de subvention pour l'association CSGTP. On en expliquera les raisons tout à l'heure. Mais, il se trouvait qu'on était face à une situation d'urgence, comme malheureusement un certain nombre d'associations. On a beaucoup parlé du sport, mais la CSGTP, évidemment, est une actrice du monde sportif, mais pas simplement. Le monde associatif en général est en grande difficulté aujourd'hui et nous devions faire face à une difficulté de trésorerie qui menaçait même le paiement des salaires des salariés de la CSGTP. C'est la raison pour laquelle j'ai accédé à leur demande de pouvoir avancer la date, en tout cas le moment où le Conseil Municipal pouvait se pencher sur les subventions à la CSGTP, mais nous pourrons en parler plus longuement. C'est la raison pour laquelle, puisque l'alerte a été donnée il y a dix jours, nous n'avons pas pu la remettre auparavant. Deuxième délibération remise sur table, il s'agit de la signature d'une convention d'aménagement d'emploi relative à l'intégration de nos sportifs de haut niveau. Cela concerne un de nos agents, bien connu à Pessac, Samuel KISTOHURRY, qui est redevenu en l'occurrence un sportif de haut niveau, c'est-à-dire dans la catégorie amateur, car la boxe a cette particularité de pouvoir être à la fois dans le monde professionnel, le monde amateur, et pour qu'il puisse s'entraîner dans de bonnes conditions, tout en bénéficiant d'autorisations d'absence et, pour la Ville de Pessac, de remboursement de ses absences de la part des instances nationales, il fallait faire passer rapidement en Conseil Municipal une telle convention. On aura l'occasion, en fin d'ordre du jour, de pouvoir donner quelques détails, si vous le souhaitez. Toutes mes excuses pour cette remise sur table, mais le classement à nouveau, en sportif de haut niveau de Samuel KISTOHURRY, nous imposait d'avoir un calendrier extrêmement resserré. Je n'ai pas d'autres informations particulières. »

Examen de l'ordre du jour

1. Rapport annuel d'informations en matière de développement durable – année 2024 – présentation
2. Rapport annuel en matière d'Égalité Femmes Hommes – année 2024 – présentation
3. Rapport d'Orientations Budgétaires – exercice 2025 – débat
4. Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) – désignation représentant - modification
5. Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés – désignation représentants - modification
6. Établissement Public Social Local et Médico-Social « Le Jardin des Provinces » – désignation représentants au Conseil d'Administration - modification
7. Conseils d'administration lycées et collèges - désignation représentants - modification
8. Avenue Roger Chaumet – régularisation foncière avec Bordeaux Métropole - décision - autorisation
9. Contrat de codéveloppement 6 Bordeaux Métropole – avenant n° 1 – adoption
10. Conservation et entretien de concession funéraire – intérêt culturel pour la commune de Pessac – décision
11. Vibrations urbaines – édition 2025 – approbation
12. Dispositif local de soutien aux fonctions d'animateurs – convention de partenariat avec la Communauté Sportive Gymnique Travailliste de Pessac – modification
13. Pessac Football Club – convention de partenariat - renouvellement - approbation
14. Opéra National de Bordeaux – convention de partenariat - approbation
15. Association PUL'SART – convention de mise à disposition de locaux - approbation
16. Département de la Gironde – actions de lecture animées au sein de la Maison Départementale de la Solidarité – convention de partenariat – autorisation

17. Valorisation des livres désherbés du réseau de lecture publique de Pessac : partenariat avec l'association Ammaréal et organisation de braderies
18. Associations – subventions – répartition 2025 n° 1

+

19. Signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'intégration d'un sportif de haut niveau

Monsieur Le Maire déclare : *« Avant de passer la parole au secrétaire de séance et d'entamer l'ordre du jour à proprement parler, il y a plusieurs délibérations, selon notre habitude, qui ont fait l'objet de projets de regroupement. Il s'agit des délibérations suivantes :*
_ La n° 4 sur la désignation de représentants à l'association des villes pour la propreté urbaine.
_ La n° 5, désignation de représentants pour le réseau francophone des villes Amies des aînés.
_ La n° 6 sur la modification des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'établissement public local le Jardin des Provinces, dont d'ailleurs je suis le président du Conseil d'administration.
_ La n° 7 sur la modification des représentants du Conseil Municipal dans le Conseil d'administration de certains établissements d'enseignement que sont les lycées et les collèges.
_ La n° 8 sur une régularisation foncière avec Bordeaux Métropole concernant l'avenue Roger Chaumet,
_ La n° 12 sur la convention de partenariat avec la CSGTP, sur un dispositif local de soutien aux fonctions d'animateur, c'était sur une partie qui était déjà programmée,
_ La n° 14 sur la convention de partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux,
_ et la n° 15 sur la convention de mise à disposition de locaux à l'association Puls'Art.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ces délibérations ? Est-ce que quelqu'un souhaite que l'une ou plusieurs soient dégroupées pour que nous les examinions plus en détail ? Ou pouvons-nous procéder à un vote groupé ? Est-ce qu'il y a des consignes de vote ou des explications de vote ? S'il n'y en a pas, je les mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Elles sont donc toutes approuvées à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Présentation des délibérations votées groupées

aff n° DEL2025_008 : Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU) – désignation représentant – modification

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération DEL2024_123BIS en date du 24 septembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Ville à l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine (AVPU), association loi 1901 à but non lucratif, et désigné Monsieur Stéphane COMME pour représenter la commune en son sein.

Créée en 2010, et financée par les adhésions et les financements publics, l'AVPU propose des méthodes dans le but d'améliorer durablement la propreté de l'espace public et d'en favoriser la perception positive par les usagers. Pour cela, elle réunit des élus et des agents territoriaux autour de la thématique de la propreté urbaine. Un élu doit être désigné pour représenter sa ville au sein de l'Association.

L'adhésion à l'AVPU permet ainsi à la collectivité membre de :

- évaluer la propreté de son territoire via la grille des Indicateurs Objectifs Propreté (IOP),
- participer à des rencontres annuelles et des ateliers thématiques,
- bénéficier du partage d'expériences et de bonnes pratiques,
- obtenir un appui pour monter des programmes d'actions « propreté » locaux,
- promouvoir des initiatives innovantes par le biais de publications et de communiqués,
- concourir au label Éco-Propre et aux trophées de la propreté urbaine.

Les villes adhérentes en tirent ainsi de nombreux avantages tels que la possibilité de :
- s'améliorer en engageant une démarche d'évolution continue de la propreté des espaces publics,
- s'évaluer par la mise en place de moyens de mesure objectifs, validés au niveau national,
- se situer en comparant et en analysant les progrès réalisés par rapport à d'autres collectivités,
- communiquer en affichant leur engagement politique en faveur de la propreté urbaine.

Pour faire suite à la démission du groupe majoritaire de Monsieur Stéphane COMME, le Conseil Municipal doit procéder à l'actualisation de la désignation du représentant de la commune au sein de l'AVPU. Il est proposé que Monsieur Jérémie LANDREAU y représente la commune.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération DEL2024_123BIS en date du 24 septembre 2024,

Vu l'arrêté d'abrogation de délégation de fonctions et de signature de Monsieur Stéphane COMME, AR2024_0224 en date du 20 décembre 2024,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un de ses membres pour siéger au sein de l'AVPU,

- d'approuver la désignation de Monsieur Jérémie LANDREAU pour représenter la commune au sein de l'AVPU.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_009 : Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés – désignation représentants – modification

Madame Gladys THIEBAULT, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Par délibération DEL2022_153 en date du 10 mai 2022, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion de la commune au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînées (RFVAA) ainsi que la désignation de Mesdames Nathalie BRUNET, titulaire, et Patricia GAU, suppléante, pour représenter la Ville au sein de ladite association.

Créé en 2012, le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) est une association indépendante d'intérêt général, affiliée au Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).
Il est la seule structure bénéficiant officiellement de cette affiliation en France.

À la suite de la démission de Madame Nathalie BRUNET, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à son remplacement et de désigner Madame Gladys THIEBAULT,

représentante titulaire de la commune au sein du RFVAA, Madame Patricia GAU demeurant représentante suppléante.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,

- de désigner Mesdames Gladys THIEBAULT, titulaire, et Patricia GAU, suppléante, pour représenter la Ville au sein de l'association.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_010 : Établissement Public Social Local et Médico-Social « Le Jardin des Provinces » – désignation représentants au Conseil d'Administration – modification

Madame Patricia GAU, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération DEL2020_218 en date du 29 septembre 2020, le Conseil Municipal a procédé, conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation de 3 représentants de la commune (dont le Maire ou son représentant) au sein du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Social « Le Jardin des Provinces », conformément aux statuts de ce dernier :
- Monsieur Le Maire,
- Madame Patricia GAU,
- Madame Nathalie BRUNET.

À la suite de la démission de Madame Nathalie BRUNET, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation de Madame Gladys THIEBAULT pour la remplacer et siéger ainsi au Conseil d'Administration dudit établissement.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33,

Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 3 représentants (dont le Maire ou son représentant) au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Social et Médico-Social « Le Jardin des Provinces »,

- de dire que les 3 représentants au Conseil d'Administration de l'Établissement Public Social et Médico-Social « Le Jardin des Provinces » sont :
- Monsieur le Maire,
- Madame Patricia GAU,
- Madame Gladys THIEBAULT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_011 : Conseils d'administration lycées et collèges - désignation représentants - modification

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs, notamment des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Le Code de l'Éducation précise que le conseil d'administration des lycées et collèges comprend deux représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, un représentant de cet établissement public et un représentant de la commune.

Pour les collèges accueillant moins de 600 élèves ainsi que pour les établissements régionaux d'enseignement adapté, le nombre de représentants de la commune est limité à un.
Les conseils d'écoles sont, quant à eux, composés pour partie du Maire, ou de son représentant, et d'un conseiller municipal.

Par délibération en date du 12 décembre 2023, le Conseil Municipal a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration des établissements suivants :

Lycée Pape Clément :
Titulaire 1 : François SZTARK — Suppléante : Pascale PAVONE
Titulaire 2 : Sabine JACOB-NEUVILLE

Pour mémoire, élu métropolitain : Franck RAYNAL.

Lycée d'Enseignement Professionnel Philadelphe de Gerde :
Titulaire 1 : Cem ORUC — Suppléant : François SZTARK
Titulaire 2 : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Pour mémoire, élue métropolitaine : Zeineb LOUNICI.

Lycée d'Enseignement Adapté – Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier :
Titulaire : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES — Suppléant : Cem ORUC

Pour mémoire, élue métropolitaine : Pascale PAVONE.

Collège Gérard Philipe :
Titulaire : Fatima BIZINE — Suppléant : Benoît GRANGE

Pour mémoire, élue métropolitaine : Pascale PAVONE.

Collège de l'Alouette :
Titulaire 1 : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES — Suppléante : Pascale PAVONE
Titulaire 2 : Stéphane MARI

Pour mémoire, élu métropolitain : Benoît RAUTUREAU.

Collège Noès :
Titulaire 1 : Sabine JACOB-NEUVILLE — Suppléante : Pascale PAVONE

Titulaire 2 : Stéphane MARI

Pour mémoire, élu métropolitain : Franck RAYNAL.

Collège François Mitterrand :
Titulaire : Fatima BIZINE Suppléant : Benoît GRANGE

Pour mémoire, élue métropolitaine : Fatiha BOZDAG.

Le Conseil Municipal doit procéder à l'actualisation de la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration desdits établissements.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-33,
Vu le Code de l'Éducation, notamment son article R.421-14,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration des lycées et des collèges situés sur son territoire,

- de modifier comme suit la désignation des représentants de la commune au sein du conseil d'administration des établissements suivants :

Lycée Pape Clément :
Titulaire 1 : François SZTARK Suppléante : Pascale PAVONE
Titulaire 2 : Sabine JACOB-NEUVILLE

Pour mémoire, élu métropolitain : Franck RAYNAL.

Lycée d'Enseignement Professionnel Philadelphe de Gerde :
Titulaire 1 : Cem ORUC Suppléant : François SZTARK
Titulaire 2 : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES

Pour mémoire, élue métropolitaine : Zeineb LOUNICI.

Lycée d'Enseignement Adapté – Établissement Régional d'Enseignement Adapté Le Corbusier :
Titulaire : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES Suppléant : Cem ORUC

Pour mémoire, élue métropolitaine : Pascale PAVONE.

Collège Gérard Philipe :
Titulaire : Fatima BIZINE Suppléante : Catherine DAUNY

Pour mémoire, élue métropolitaine : Pascale PAVONE.

Collège de l'Alouette :
Titulaire 1 : Dominique MOUSSOURS-EYROLLES Suppléante : Pascale PAVONE
Titulaire 2 : Stéphane MARI

Pour mémoire, élu métropolitain : Benoît RAUTUREAU.

Collège Noès :
Titulaire 1 : Sabine JACOB-NEUVILLE Suppléante : Pascale PAVONE

Titulaire 2 : Stéphane MARI

Pour mémoire, élu métropolitain : Franck RAYNAL.

Collège François Mitterrand :
Titulaire : Fatima BIZINE Suppléante : Pascale PAVONE

Pour mémoire, élue métropolitaine : Fatiha BOZDAG.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025 012 : Avenue Roger Chaumet – régularisation foncière avec Bordeaux Métropole - décision – autorisation

Monsieur Benoît RAUTUREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Les parcelles communales CV208 (322 m²) et CV209 (137 m²) constituent avec la parcelle métropolitaine CV211 (103 m²) un espace vert situé avenue Roger Chaumet actuellement entretenu sans distinction par Bordeaux Métropole.

Pour en simplifier la gestion, il convient de régulariser la situation en cédant à Bordeaux Métropole, à titre gratuit, les parcelles communales CV208 et CV209.

La Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) a rendu un avis le 17 janvier 2025 (n° 2024-33318-91759).

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu l'avis de la DIE n° 2024-33318-91759 du 17 janvier 2025,

- d'approuver la cession à titre gratuit des parcelles communales CV208 et CV209 à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025 016 : Dispositif local de soutien aux fonctions d'animateurs – convention de partenariat avec la Communauté Sportive Gymnique Travailliste de Pessac – modification

Monsieur François SZTARK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique Enfance et Jeunesse, en lien avec son Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Ville de Pessac se doit de disposer d'équipes d'animation sur les temps péri et extrascolaires constituées d'animateurs et animatrices ayant acquis le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) qui leur permette d'exercer leurs missions conformément au cadre légal relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.).

En outre, ce brevet est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé d'évolution professionnelle et personnelle pour la jeunesse pessacaise.

Toutefois, le coût important de cette formation (entre 700 € et 1 000 € environ) pour les jeunes et leur famille est un facteur limitant l'accès aux emplois dans le domaine de l'animation socio-éducative.

C'est pourquoi, compte tenu des besoins exprimés en termes d'accès à l'emploi et de formation, notamment dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, la Ville de Pessac a développé depuis plusieurs années un dispositif d'aide au financement du B.A.F.A. Répondant à une politique sociale et familiale forte, ce dispositif est cofinancé par la Caisse d'Allocations Familiales de Gironde.

En partenariat avec la Direction de l'Enfance, ce dispositif sera instruit par le « 12-25 » qui apportera par ailleurs un accompagnement et un suivi auprès des demandeurs. Dans ce cadre, les jeunes âgés de 16 à 25 ans, quel que soit leur statut, habitant la ville de Pessac, pourront bénéficier du financement du 1er stage BAFA : le stage de formation générale. Les jeunes retenus feront ensuite le 2ème stage, stage pratique, au sein des accueils de loisirs (ALSH) de la ville, le 3ème stage restant à organiser par les jeunes et leur famille.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, la Ville souhaite s'appuyer sur un centre de formation dédié.

L'association Communauté Sportive Gymnique Travailliste de Pessac (C.S.G.T.P) est un centre de formation local qui collabore avec la Ville de Pessac sur la mise en œuvre de cette formation. Une délibération du 6 février 2024 a autorisé la signature d'une convention en ce sens. Fort de cette première expérience, la Ville souhaite renforcer le cadre et les objectifs partenariaux autour de la formation des jeunes en clarifiant les objectifs et attentes de chacun. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la nouvelle convention jointe.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise en place du partenariat avec l'association CSGTP,

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et la CSGTP ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n° DEL2025_018 : Opéra National de Bordeaux – convention de partenariat – approbation</u>

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville de Pessac poursuit son engagement en faveur de l'accès à la culture pour tous et du développement de l'offre culturelle locale. Dans cette perspective, elle initie un partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux pour la saison culturelle 2024-2025.

Ce partenariat s'inscrit dans une volonté commune de structurer une collaboration autour d'un programme ambitieux, destiné à répondre aux enjeux de diffusion culturelle, d'éducation artistique et d'inclusion sociale.

L'objectif principal est de rendre la culture accessible à tous les publics en proposant des initiatives variées et adaptées. À travers ces actions, la Ville de Pessac souhaite sensibiliser ses habitants à l'art lyrique et symphonique tout en renforçant son rôle de premier plan dans la valorisation des arts et du patrimoine culturel.

Dans ce cadre, plusieurs activités seront mises en œuvre pour favoriser l'éveil artistique et l'accès à la culture :

- Des conférences animées par le chef de chœur de l'Opéra auront lieu au Pôle culturel de Camponac et permettront de découvrir des œuvres telles que Les Pêcheurs de perles de Georges Bizet ou Fidelio de Ludwig van Beethoven.

- Un atelier anti-stress organisé dans la salle du chœur de l'Opéra permettra également aux participants d'explorer les bienfaits de la musique et de l'art lyrique sur le bien-être en leur proposant des exercices pratiques inspirés de la pratique musicale.

- Une visite immersive dans les coulisses de l'Opéra viendra compléter ce programme en offrant une expérience unique.

Le dispositif des Billets Solidaires, inscrit dans ce partenariat, offre à des personnes en situation de précarité ou éloignées de l'offre culturelle l'opportunité d'assister gratuitement à des spectacles. En collaboration avec l'Opéra National de Bordeaux, cette initiative renforce l'inclusion sociale et affirme la culture comme un droit essentiel et un puissant vecteur d'intégration. À ce titre, la Ville de Pessac apportera son soutien par une subvention à hauteur de 230 €.

Le programme Bordeaux Live Opera vient compléter ces initiatives en permettant la retransmission en direct de concerts symphoniques dans des lieux accessibles de Pessac, comme des équipements municipaux ou des espaces en plein air. Cette démarche contribue à toucher de nouveaux publics, à réduire les barrières géographiques et sociales, et à renforcer le rayonnement culturel de la ville.

Ce partenariat repose sur une étroite collaboration entre les deux entités, chacune apportant son expertise spécifique. La Ville de Pessac prendra en charge la promotion des événements, la logistique locale et l'accompagnement des publics ciblés, tandis que l'Opéra National de Bordeaux garantira la qualité artistique et technique des contenus proposés.

L'Opéra s'engage également à maintenir un dialogue constant avec la Ville afin d'adapter les actions aux besoins du territoire.

La convention présentée vise à formaliser les échanges et actions établies en partenariat entre la ville de Pessac et l'ONB, dans une volonté commune d'accessibilité et de découverte artistiques.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le partenariat établi entre la Ville de Pessac et l'Opéra National de Bordeaux pour la saison culturelle 2024-2025, visant à promouvoir l'accès à la culture pour tous les publics et à renforcer l'inclusion sociale à travers diverses actions culturelles,
Considérant l'importance du dispositif de Billets Solidaires, qui permet à des personnes en situation de précarité ou éloignées de l'offre culturelle d'assister gratuitement à des spectacles lyriques et symphoniques, affirmant ainsi la culture comme un droit fondamental et un levier d'intégration sociale,

Considérant la volonté de la Ville de Pessac de soutenir ce dispositif en y contribuant financièrement afin d'en garantir la pérennité et l'accessibilité,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'Opéra National de Bordeaux ainsi que l'attribution d'une subvention de 230 € en soutien au dispositif des Billets Solidaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

- de dire que les crédits relatifs à ces opérations seront inscrits au budget de la Ville sur les chapitres 11, 12, 65.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_019 : Association PUL'SART – convention de mise à disposition de locaux – approbation

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

La Ville de Pessac reconnaît l'importance capitale de l'Association Puls'Art dans la promotion des arts visuels et la diffusion de la culture, notamment à travers ses ateliers d'arts plastiques, de dessin, de sculpture et de poterie japonaise Raku.

Grâce à son engagement constant en matière d'animation et de médiation culturelle, Puls'Art contribue activement à la valorisation des pratiques artistiques et à l'accès à la culture pour tous les publics, qu'ils soient adultes, enfants, séniors ou personnes en situation de handicap. L'association se distingue particulièrement par son implication dans l'éducation artistique et par la convivialité des moments partagés au sein de ses ateliers.

Afin de soutenir l'association dans la poursuite de ses objectifs, la Ville de Pessac met à sa disposition un espace adapté à ses besoins, lui permettant ainsi de concentrer ses ressources sur ses actions artistiques tout en bénéficiant d'un soutien logistique pour le bon déroulement de ses activités.

La Ville met ainsi à disposition de l'Association Puls'Art un bâtiment situé au 43 bis avenue du Haut-Livrac – 33600 PESSAC, d'une superficie totale de 114,60 m². Ce bâtiment comprend trois ateliers, un espace détente, un espace humide, un sanitaire, un local privé, un espace de rangement, un local technique, un local « four » et un abri, ainsi qu'un terrain d'une superficie de 318 m² sur lequel se situe le bâtiment.

Ces locaux sont mis à disposition afin de permettre à l'association d'y organiser ses ateliers, événements culturels et actions de médiation, ainsi que pour le stockage de son matériel artistique et patrimonial.

La présente convention est établie pour une durée de trois ans à compter de la date de signature. Elle sera reconduite tacitement pour une même durée.

La mise à disposition des locaux est consentie à titre gratuit. La Ville de Pessac prend en charge les impôts et taxes relatifs à la propriété des locaux, tandis que l'Association Puls'Art est responsable des impôts et taxes relatifs à son activité, ainsi que des frais d'abonnement et de consommation en eau, gaz et électricité, selon les conditions de la convention annexée à la délibération.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- d'approuver la signature de la convention entre l'association Puls'Art et la Ville de Pessac pour la mise à disposition des locaux situés au 43 bis avenue du Haut-Livrac à Pessac ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes afférents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025 005 : Rapport annuel d'informations en matière de développement durable – année 2024 – présentation

Monsieur LANDREAU déclare : « *M. le Maire, mes chers collègues. Comme chaque année je vais vous présenter le rapport développement durable. C'est le nom, non pas qu'on lui a donné, mais que la loi lui a donné puisque c'est un exercice obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants. Tous les élus ont eu le rapport développement durable, et évidemment les citoyens l'auront très rapidement sur le site internet de la Ville. C'est un exercice qui est fait annuellement, préalablement au débat d'orientation budgétaire, au rapport d'orientations budgétaires, et sur lequel il y a un bilan des actions de l'année écoulée. Comme vous le verrez dans le rapport, un grand nombre d'actions en matière de transition écologique sont présentées, et le choix est fait en Conseil Municipal, non pas de faire, comme certaines instances le font, une litanie des actions qui ont été mises en œuvre, mais plutôt de faire quelques focus permettant d'appréhender l'ambition que nous portons sur la transition écologique et solidaire pour Pessac. Du coup, notre méthodologie est, comme chaque année, un travail avec l'ensemble des services de la ville de Pessac et de Bordeaux-Métropole, puisque nous avons un certain nombre de services qui sont mutualisés, communs, avec Bordeaux-Métropole, mais également avec l'ensemble de nos partenaires. Nous avons une vingtaine de partenaires à la transition écologique à Pessac, et nous travaillons de concert en mettant également en avant des actions qu'ils ont pu porter de manière indépendante de la Ville, mais la plupart du temps avec un soutien de la part de nos services et de notre instance. La diapositive suivante reprécise dans quel cadre nous nous inscrivons et quelle est notre ambition politique. Nous souhaitons que Pessac, que l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville de Pessac, et c'est l'objet de nombreux de nos débats ici, passe sous le prisme de la transition écologique, que chacune de nos actions soit en phase avec la transition écologique et solidaire. Pour cela, nous avons, et c'est comme cela que le rapport est organisé, quatre priorités, finalités, c'est les quatre chiffres que vous voyez apparaître, nature et biodiversité, le climat, donc la lutte et l'adaptation contre le changement climatique, les modes de production et de consommation responsables, donc changer notre mode de production et de consommation pour être en phase avec l'ambition écologique, et enfin, c'était la première, je ne les ai pas citées dans l'ordre, elles sont toutes aussi importantes l'une que l'autre, c'est mieux vivre la ville ensemble, parce qu'effectivement, si cette transition n'est pas juste et ne met pas l'humain au cœur de nos ambitions, elle n'a que peu d'intérêt. Les trois autres focus sont également ce qui constitue notre méthode pour atteindre ces objectifs.*
Tout d'abord le budget vert, ce sera un sujet qui sera éminemment discuté lors du débat d'orientations budgétaires, mais en fait c'est ce qui nous permet de passer chacune des actions sous le prisme, sous les fourches caudines de la transition écologique, et nous avons même développé une méthode qui permet effectivement de noter nos actions en la matière et de s'assurer qu'elles sont bien en phase avec nos ambitions. La participation citoyenne, les Pessacais le voient au quotidien, c'est plus de deux, trois réunions publiques par semaine pour discuter avec les Pessacais de chacune des politiques publiques que nous

mettons en œuvre, c'est au cœur de notre ambition en matière d'écologie, et enfin, les plans d'action. Évidemment, pour aller tendre vers ces objectifs, on a une série de plans d'action, dont certains vont vous être présentés dans quelques focus que je vais évoquer. Enfin, cette année, nouveauté, nous avons une nouvelle adjointe à la transition écologique, même si elle ne porte pas tout à fait ce titre, Sylvie VIEU, nous parlerons « Respect du vivant ». Nous tenons à ce nom que la délégation porte, et donc, certaines des finalités ou des exemples de certaines finalités seront présentés par Sylvie VIEU, avec moi.

Le premier focus que nous voulions partager avec vous, c'est une nouveauté sur 2024. La ville de Pessac n'avait pas formellement ou formalisé son ambition en la matière. Ce sont les quatre saisons de l'écologie. Les quatre saisons de l'écologie, c'est en fait notre volonté de dire que le changement climatique et la lutte contre l'érosion de la biodiversité sont des enjeux éminents, personne ne peut passer à côté, et notre ambition était effectivement d'avoir des temps de différents ordres pour sensibiliser, faire de la pédagogie, discuter avec des Pessacais qui soient d'ailleurs préalablement convaincus ou même des gens qui ont effectivement conscience de ces enjeux du 21e siècle. Cela se matérialise par différentes natures : des ateliers, parfois il y a des ateliers avec cinq, six personnes, par exemple certains d'entre vous connaissent la fresque du climat, les fresques du numérique, l'atelier d'automne, un certain nombre de petits ateliers où effectivement on prend le temps d'expliquer, d'échanger, de construire des actions qui sont collectives ou individuelles. Ça va jusqu'à l'événement de type conférence, il y a eu une conférence sur la nature et la biodiversité à Pessac en fin d'année dernière. Il y a eu également des conférences sur le climat. D'ailleurs c'est celle qui, de mémoire, a recueilli le plus de personnes parce que nous étions à peu près 120 lors de la crise énergétique et la lutte contre le changement climatique. On avait choisi de faire cette thématique, et donc 120 personnes qui étaient salle Romy Schneider. Cela passe aussi par des événements. On a une série d'événements qui existe à Pessac et que nous avons amplifiée : la Fête de l'arbre et de la biodiversité, une nouveauté, la Fête de la cause animale également. Pour vous dire un chiffre, sans les événements, c'est 4 500 personnes en 2024 qui ont été sensibilisées d'une manière ou d'une autre, de l'atelier jusqu'à la conférence, sans les événements, parce que vous vous doutez bien qu'avec les événements ce chiffre se matérialiserait d'un autre ordre. C'est 32 000 personnes qui sont venues au Printemps du Bourgailh, c'est, en comptant les quatre, cinq autres événements que le service Transition écologique et nous portons, on serait à peu près à 50 000 personnes touchées sur l'année 2024. On a choisi de différencier, effectivement, cette notion de chiffre. Voici pour le premier focus, et évidemment, pour parler également un peu de perspective, et ce sera surtout l'objet du débat du rapport d'orientations budgétaires, c'est quelque chose que nous souhaitons encore une fois amplifier en 2025.

Un deuxième coup de pouce, et c'est quelque chose de plus régulier lors du rapport développement durable, mais on pense que c'est effectivement important tant l'ambition est forte, c'est un sujet que nous avons mis vraiment en avant à partir de 2020 sur la structuration de notre plan d'action en matière de mobilité douce, y compris vélo, et c'est bien le plan vélo dont je vais évoquer maintenant quelques chiffres. Le plan vélo c'est une ambition qui est effectivement totale, ce n'est pas faire que la Ville de Pessac soit 100 % vélo, ce n'est pas du tout l'idée, je le précise également, c'est de faire que, dans un milieu urbain contraint tel que l'est la Ville de Pessac notamment pour sa partie intra-rocade, chaque mode de déplacement, piéton, vélo, et automobiliste, retrouve une juste place à la hauteur de ce qu'il devrait mériter. C'est vrai que les déplacements doux, bus y compris, ont cet aspect vertueux en matière de transition écologique, je le répète, ça peut paraître une évidence pour tout le monde, mais c'est que ce sont des moyens qui sont bas carbone. Ça coche effectivement un certain nombre de cases en faveur de la transition écologique et c'est pour ça que, avec Stéphane MARI, notamment, et beaucoup d'autres élus, les adjoints de secteur en font partie, nous avons des réunions très régulières sur ces sujets-là. Pas un aménagement sur la Ville de Pessac porté par les services communs, les services de Bordeaux Métropole dans le cadre du FIC, terme un peu technique, les budgets que nous mettons, consacrés à l'aménagement de l'espace public, ne respectent pas deux

conditions, à savoir de rééquilibrer l'occupation de l'espace public pour les modes doux et une deuxième ambition qui n'est pas l'objet de la présentation, mais je le partage quand même avec vous puisque c'est une ambition très forte, celle de végétaliser. Et c'est bien de cela dont tous nos projets d'aménagement d'espace public font l'objet. Il y avait évidemment la Fête du vélo, on en est à 15 km d'aménagement vélo supplémentaire depuis 2021. Cette année on va inaugurer la place de la résistance à Magonty et bientôt avenue de Romainville une nouvelle piste cyclable, des travaux ont eu lieu à Pessac centre pour effectivement créer une continuité cyclable, la piste du Bioparc qu'on a déjà évoquée dans cette enceinte, qui ne porte pas son nom, mais celle qui lie l'allée Charles Darwin à Mérignac avec le quartier 3M Bourgailh. Ce sont des kilomètres d'aménagement cyclable en site sécurisé qui voient le jour depuis 2021.
Un autre focus, c'est le focus sur le plan Écocité de la Ville de Pessac dont nous nous sommes dotés il y a quelques années. Ce plan Écocité, c'est notre ambition en matière de transition énergétique. Je précise, c'est l'énergie qui est axée sur trois piliers fondamentaux dans la transition énergétique. Tout d'abord la sobriété, nous avons un plan sobriété, l'efficacité énergétique, faire que toute molécule d'énergie dépensée est utilisée à 100 % sans des pertes qui créeraient de la chaleur aux petits oiseaux, comme on dit abusivement, et enfin, la transition énergétique au sens du développement des énergies renouvelables. Ce que j'ai marqué ici, par ce graphe qui descend, c'est notre suivi depuis 2018. J'associe évidemment Benoît RAUTUREAU et bien d'autres élus encore en charge des bâtiments et donc du patrimoine de la Ville. Depuis 2018, qui est le premier histogramme, et 2024, qui est le dernier, ce sont les émissions de gaz à effet de serre de notre patrimoine communal y compris éclairage public, consommation d'électricité, de gaz et énergie renouvelable. Depuis 2018, c'est 36 % de diminution de consommation d'énergie énergétique et vu que notre priorité est de nous passer des énergies fossiles, cela représente 43 % de diminution des gaz à effet de serre depuis 2018 jusqu'à 2024. Cette courbe est importante parce que c'est le symbole de notre ambition. Énormément de rénovation énergétique, énormément d'amélioration de nos systèmes de production d'énergie, c'est-à-dire que des systèmes très anciens, il y avait encore des bâtiments au fuel quand nous avons pris en charge la mairie en 2014. Évidemment le fuel est contre-productif et nous nous sommes passés, nous avons mis un focus sur la fin du fuel à Pessac, ce qui baisse les gaz à effet de serre. Enfin, le développement des énergies renouvelables, notamment en 2025 il y aura l'inauguration de deux grands projets qui sont à base de géothermie, mais ce ne sont pas les seuls. Il y a le développement des pompes à chaleur, le développement des panneaux photovoltaïques, notamment sur l'école de Cap de Bos que nous avons inaugurée en 2024. Tout autant de projets qui sont symbolisés par cette courbe qui diminue très largement depuis 2018 et qui symbolise notre ambition en matière de transition énergétique et écologique. »

Madame VIEU indique : *« Bonjour à toutes et à tous. Cette année avait lieu pour la deuxième année, la journée mondiale des animaux. Nous avions vingt-cinq stands présents, et dix nouveaux, par rapport à 2023. On sent quand même un engouement au niveau des associations qui souhaitent participer, qui se manifestent à nous, pour agrandir et offrir des animations. On avait l'école d'ostéopathie, on avait des cours pour le bien-être animal, beaucoup de choses proposées dans différents domaines. Nous avons donc au niveau de notre plan Cause Animale une évolution qui est due aux travaux effectués en partenariat avec le comité. Le comité s'enrichit d'année en année d'associations, parfois de chercheurs, qui nous permettent d'évoluer et d'aller plus profond au niveau des actions qui sont au chiffre de 24 aujourd'hui.*
Pour finir donc 95 % des actions ont été réalisées ou engagées sur ce plan Cause Animale. Pour ce qui est de la restauration, 4 800 repas sont servis par jour. On a à peu près 35,64 % de ces repas qui sont des repas bio, dont 72 % sont des repas qui proviennent de Nouvelle-Aquitaine, les denrées proviennent de Nouvelle-Aquitaine. C'est quelque chose d'assez intéressant. 400 à 600 pains bio distribués par jour sont fabriqués par le fournil de Pessac. Au niveau des labels, nous avons eu le label Territoire Bio Engagé pour nos assiettes, EcoCert et Assiette Verte, et un prix du trophée Régal donné par le CREPAC,

pour le dispositif Petite Faim Grande Faim. Il faut savoir qu'entre 2022 et 2024, nous avons baissé de 11 tonnes les biodéchets au niveau des restaurants scolaires et le reste plateau est de 53 grammes. Il y a eu un énorme travail qui a été fait. Nous avions depuis 2017 valorisé nos biodéchets, mais ce qui nous semble essentiel c'est de ne pas en produire. Tout le travail qui est engagé porte ses fruits. »

Monsieur LANDREAU déclare : *« En conclusion, ce rapport du développement durable, nous avons vraiment voulu en tirer quelques exemples, mais il témoigne, et vous le verrez en lisant qu'il y a un grand nombre d'actions, on l'a voulu également, je pense d'ailleurs, comme l'esprit de la loi qui l'avait introduit l'avait exprimé, faire un lien avec d'autres rapports aussi, mais avec le débat d'orientations budgétaires, le rapport d'orientations budgétaires. C'est pour ça qu'on le veut le plus dynamique possible et qu'également dans ce rapport, vous y trouverez un certain nombre de « et demain », c'est-à-dire déjà d'intentions qu'on se fixe en matière de transition écologique pour l'année ou les années qui viennent.*
Un deuxième élément que je voulais rajouter en conclusion, c'est que pour les pessacais qui souhaiteront en prendre connaissance, c'est aussi un outil qu'on a souhaité un outil de dialogue. C'est-à-dire que s'il y a des questions, s'il y a des propositions, s'il y a des remarques à faire, non pas sur le rapport en lui-même, parce que ce n'est pas l'idée, mais à travers ce rapport, s'il y a des remarques ou des propositions sur les actions à mener à Pessac, c'est bien ce qui guide notre action en matière de transition écologique et on est vraiment dans le dialogue permanent et toutes les bonnes idées sont à prendre et c'est comme ça qu'on a souhaité rédiger le rapport développement durable. Une dernière chose, c'est remercier tous les collègues de la majorité qui ont contribué directement ou indirectement, parce que c leurs actions qui sont reprises dans ce rapport développement durable, qui ont contribué à ce rapport, et à faire l'ambition du Pessac de demain en matière de transition écologique. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CHAINEAUD** qui indique : *« M. Le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer l'ensemble des actions engagées par la Ville avec le soutien de Bordeaux Métropole, des services de la Ville et les services de Bordeaux Métropole, et l'engagement d'associations de citoyens en faveur d'une transition écologique sur notre territoire. Préserver la biodiversité, favoriser les mobilités douces, améliorer la performance énergétique des bâtiments publics sont des initiatives essentielles face aux défis climatiques et environnementaux que nous devons relever collectivement. Cependant, ce rapport met aussi en lumière les limites de la politique locale menée face à l'urgence. Nous sommes, et je le rappelle, dans une course contre la montre. Je l'avais déjà dit dans un précédent conseil municipal où j'avais parlé du tic-tac climatique, si on se réfère au GIEC. Course contre la montre donc. Oui, végétaliser les écoles, favoriser le vélo ou optimiser l'éclairage public sont des avancées. Mais est-ce suffisant pour atteindre nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? En effet, les actions présentées restent centrées sur l'adaptation aux changements climatiques, comme la végétalisation ou l'efficacité énergétique, mais dans ce rapport on a peu d'éléments sur une réelle transformation des modes de production et de consommation. Or les experts le disent, au-delà de l'adaptation, c'est la transformation qui est fondamentale pour limiter le réchauffement climatique, pour limiter le changement climatique et préserver nos ressources, qu'elles soient nos ressources en eau, en biodiversité, limiter les pollutions, etc. Un exemple, Pessac participe effectivement à la journée du World Cleanup Day, one shot, avec son action zéro déchet. Il y a bien eu quelques actions aussi portées par des associations, mais dans le passé alors qu'il y avait deux grands défis portés par Bordeaux Métropole, le défi famille à énergie positive ou le défi famille zéro déchet qui s'étendent sur plusieurs mois pour faire changer les comportements des citoyens, la Ville n'a pas incité ses habitants ou ses agents à y participer. La communication était extrêmement faible. Quid également encore d'une campagne « Je soutiens mes commerces locaux » pour inciter à consommer vraiment local, qui est aussi un axe d'action de transformation. Il y a aussi*

parfois un grand écart entre ce qui est affiché et ce qui se fait sur le terrain. Vous parlez de protection de la biodiversité comme une priorité, vous parlez même de respect du vivant. Alors pourquoi une antenne 5G va être construite rue des Colibris alors que le secteur abrite le triton marbré qui est une espèce protégée ? Autre exemple, vous mettez en avant les tops de la sensibilisation, et tant mieux qu'on ait eu effectivement plus de 50 000 personnes qui soient venues sur un certain nombre de conférences, mais vous oubliez aussi les flops. Certaines conférences ont amené deux ou trois personnes pour deux à trois conférenciers. Je ne suis pas sûre que ce soit vraiment un top, et qui plus est quand les personnes sont déjà engagées dans la transition écologique. Au-delà de ça, le défi climatique est aussi un défi social. Or ce dossier ne dit rien sur le logement, rien sur les habitants en situation de précarité, et pourtant cela fait partie des ODD, rien donc sur les habitants en situation de précarité, pourtant de plus en plus nombreux dans notre métropole et notre Ville n'échappe pas à la montée des courbes. Nous savons que les passoires thermiques aggravent la précarité, les problèmes de santé, que la hausse du coût de la vie rend l'accès à un logement décent de plus en plus difficile. Agir pour le climat, c'est aussi assurer un toit et un habitat économe en énergie. Agir pour une transition juste, c'est aussi s'assurer que les plus précaires ont accès aux équipements sportifs, de loisirs, aux activités culturelles par une tarification sociale. Je pense notamment à la piscine, mais aussi aux centres équestres, aux associations de théâtre, etc. C'est soutenir les centres sociaux de la Ville, et non pas acter de la fermeture de l'un d'entre eux qui plus est dans un quartier dit prioritaire de la Ville. M. le Maire, chers collègues de la majorité, agir pour le climat, ce n'est pas simplement compenser, végétaliser ou sensibiliser. C'est transformer en profondeur notre manière de produire, de consommer et nous déplacer sans laisser les plus précaires sur le bord du chemin. Ce que nous avons sous les yeux est un début, mais il nous faut aller plus loin, plus vite, plus fort. Comme vous l'avez fait pour la végétalisation des cours d'école où vous mettez enfin un coup d'accélérateur à quelques mois des échéances électorales, ce qui explique peut-être ce coup d'accélérateur d'ailleurs. Je vous rappelle qu'en conseil municipal il y avait eu des interventions sur le fait que vous ne faisiez que deux cours d'école par an, on m'avait dit que c'était suffisant, et maintenant on passe à cinq, sept cours d'école. Tant mieux, au moins ça bouge. Je vous invite donc à renforcer votre action sur trois axes prioritaires : un véritable plan pour un logement durable et accessible, avec notamment une politique de construction de logements sociaux, un programme ambitieux de rénovation énergétique et un soutien aux ménages en difficulté, de développer une vraie politique de résilience sociale, tarification solidaire, aide à la transition pour les ménages modestes, soutien renforcé aux circuits courts et à l'alimentation durable. Enfin, un suivi transparent et chiffré des engagements climatiques pour que chaque habitant puisse mesurer concrètement les avancées et les impacts réels des décisions prises. Car comme chaque année, et là je ne referai pas mon inventaire à la Prévert de vos indicateurs, les indicateurs sont partiels et ils sont en plus choisis en fonction des années pour montrer ce qui marche le mieux. Le temps des ajustements à la marge est révolu, il est vraiment temps d'assumer pleinement nos responsabilités pour un avenir soutenable et juste pour tous. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Je n'ose pas dire la même chose. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CAZAUX** qui déclare : *« M. le Maire, chères et chers collègues. Comme tous les ans, M. LANDREAU, vous nous présentez le rapport de développement durable.*
Cette année, il accorde une place centrale à la biodiversité, avec un accent mis sur la protection des espèces, l'intégration de la biodiversité lors de l'aménagement des espaces, et le maintien et la restauration des espaces verts. Le bien-être animal est lui aussi mis en avant avec le plan Cause Animale et la réalisation de 95 % des objectifs fixés en faveur de la cause animale. La volonté de sensibilisation de la population est présentée avec le lancement des quatre saisons de l'écologie, l'implication du Conseil Municipal des enfants et les opérations zéro déchet dans les quartiers. Cependant, ce rapport est très auto-

congratulant et peu critique. On peut regretter que le budget vert, projet qui paraissait ambitieux et mis en avant en 2023, soit relégué au second plan de votre rapport de 2024. Nous aurions souhaité voir son évolution et ses résultats. Il n'y a plus de nouvelles mesures ambitieuses pour le climat. Le plan Écocité continue, mais il y a peu d'initiatives fortes pour renforcer la lutte contre le changement climatique. De même, certaines dépenses semblent ridicules au regard des enjeux. Dix vélos électriques prêtés aux agents municipaux, 191 kits de sécurité distribués aux enfants, on peut se demander si c'est vraiment un grand plan vélo. On peut regretter également l'absence d'ambitions fortes sur la mobilité. La voiture individuelle reste très dominante à Pessac, sans politique incitative forte pour en limiter l'usage. Je pensais autour des écoles, autour des crèches, etc. De même, si la communication envers la population semble importante avec des événements de sensibilisation, sensibiliser ne suffit pas si les actions la Ville ne suivent pas avec des transformations profondes. La rénovation des bâtiments municipaux est évoquée, cependant aucun indicateur de performance. Combien de bâtiments rénovés, quels gains électriques ou thermiques, quels gains sur les factures ? Nous souhaitions voir des indicateurs mesurables, mais ceux présentés ne sont pas suffisamment détaillés. Il y a bien un graphique présentant les émissions de gaz à effet de serre qui met en avant une baisse de 19 % entre 2018 et 2023. Mais si on l'analyse plus finement, il n'y a pas de baisse entre 2022 et 2023. On peut penser que les actions mises en place ont trouvé leur limite. On n'arrive plus à faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre. De même, le graphique met en avant la diminution de la consommation d'eau entre 2022 et 2023. En fait, elle est toujours supérieure à celle de 2018. Au-delà de ça, nous sommes ravis d'entendre que des chaudières à fioul ont été remplacées. Heureusement qu'il n'y en avait pas au charbon, lorsque vous avez pris la mairie. Enfin, on a l'impression que toute l'action municipale et celle des associations a été présentée dans ce rapport, avec une appropriation d'initiatives portées par les habitants ou les associations que nous saluons, comme les restaurants Epi'cez tout, La Guinguette, La Belle Saison, les 20 ans de Terre d'Adèles. En résumé, vous nous présentez à nouveau un rapport de vitrine, présentant une écologie de communication plutôt qu'un document stratégique. Il manque des engagements ambitieux, chiffrés et mesurables. Pourquoi tant de mise en avant d'animations et d'événements et peu d'actions structurelles ? Pourquoi n'affichez-vous pas d'objectifs clairs et chiffrés à moyen et long terme ? Merci pour votre attention. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur DESPLAT** qui dit : *« M. le Maire, mes chers collègues. Je vous écoute, Mesdames. J'entends bien que vous avez des convictions. Ça tombe bien, nous aussi. Vous savez que, un jour, quelqu'un a dit : « La gauche n'a pas le monopole du cœur. » Je vais rajouter que la gauche n'a pas non plus le monopole du vert, si je puis me permettre. Je vais résumer sur ce que je connais à peu près. Je ne vais pas ratisser large comme vous sur cette présentation de M. LANDREAU. Alors c'est vrai que depuis 2014, on a juste planté un tout petit peu moins de 50 000 arbres. On va les faire cette année, je pense, parce que dans ce rapport on parle aussi par exemple du parc du Serpent, 160 arbres de plus à venir, 9 900 arbustes. C'est aussi de la désimperméabilisation de trottoirs, autour de la gare de l'Alouette, rue de Chantilly. Rue des Etourneaux, il y a une petite place, avec le concours et la demande des riverains, on a aussi désimperméabilisé ce petit 50, 60 m². On est aussi en train de faire la réfection du parc de Camponac, il y a des plantations à venir. Je pense qu'il ne faut pas non plus oublier, c'est dans les rapports et même dans le ROB, les plantations à venir sur la piscine de Cazalet, vous avez effectivement parlé des écoles, en travaillant avec Bordeaux Métropole et dans le cadre du Million d'Arbres, je vais le rappeler.*
Dans le ROB, toujours, on va en parler bientôt avec Mme GRONDIN, mais il va y avoir aussi une consultation de la population pour réaménager les parcs du centre-ville, Razon, Esner. On ne peut pas non plus minimiser, au travers du budget participatif, l'implication des habitants. On va bientôt faire une extension des jardins partagés de Sardine, il y aura des gîtes à chauves-souris, plantation d'herbes aromatiques en libre-service dans les espaces verts. Je vais m'arrêter là pour ne pas être trop long. J'ai commencé avec « quelqu'un qui a

dit », je vais finir avec Pierre HURMIC, vous le connaissez bien, je crois. Très récemment, il a dit que désormais, il allait avoir une éthique de responsabilité avant d'avoir une éthique de conviction. Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur MOUSSOURS-EYROLLES** qui dit : *« M. le Maire, mes chers collègues. Mme CHAINEAUD, dans votre intervention, vous avez demandé la protection des associations, vous avez demandé le respect de l'environnement et l'économie. Je voudrais rappeler ici ce qui s'est passé à la Ville de Bordeaux, qui est une Ville qui est détenue par M. HURMIC. En 2022, une association d'imprimerie qui existait depuis quarante ans a été démantelée en l'espace de six mois. Cette association qui était juste derrière les Beaux-Arts avait, pendant quarante ans, recentré toutes les machines, toutes les anciennes machines de l'imprimerie qui existaient, jusqu'à des machines de l'époque de 1800. Ce musée a été démantelé. Les personnes qui étaient dans ce musée, qui étaient des retraités de l'imprimerie, vingt-deux personnes ont été remerciées. En termes de respect de l'environnement, la Ville de Bordeaux a demandé à ces personnes de bien vouloir trouver des points de chute pour les machines les plus emblématiques. Elles sont parties aux quatre coins de France, en semi-remorque. Ces mêmes machines, pour celles qui n'ont pas été sauvées, et il en reste trois encore dans le local que nous essayons de sauver, ont été mises, pour 50 %, à la ferraille. Est-ce que ça vous parle ? Quand vous dites : « Nous vous demandons de faire », quand vous prenez la parole pour nous responsabiliser, on m'a toujours appris de ne jamais demander aux autres ce que l'on n'est pas capable de faire. À bon entendeur. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui indique : *« M. le Maire, juste une remarque. Mme CHAINEAUD, vous avez parlé de la précarité, et en particulier en termes de logement. D'abord, mais Mme GAU en dira sûrement quelques mots, la précarité à Pessac reste stable, elle n'évolue pas. Ensuite sur le logement, je trouve quand même que vous êtes gonflée d'aller nous sortir des éléments de ce type-là. Qui, dans la 11e modification du PLU, a voté la baisse du seuil de déclenchement des logements sociaux ? Je l'ai exprimé ici, je l'ai exprimé à plusieurs reprises dans le Conseil de Métropole que c'était une ineptie. Qu'en définitive, faute de favoriser les logements sociaux, ça allait tout simplement faire en sorte que non seulement nous ne ferions pas plus de logements sociaux, mais qu'en plus nous ne ferions pas non plus de logements libres. Le résultat aujourd'hui est celui-ci, c'était totalement prévisible. Alors vous avez, avec la majorité métropolitaine, participé à mettre en œuvre les conditions pour stopper le logement, et en particulier le logement social, je trouve que c'est quand même un peu fort de café de venir aujourd'hui reprocher que le logement social ne serait pas suffisant sur Pessac. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui déclare : *« M. le Maire. Toujours pour rester sur le logement. Juste rappeler que Pessac est la commune qui, par rapport au taux réglementaire de la loi SRU est à 32 % de logement social. C'est un fait, c'est prouvé et c'est une réalité. On ne peut donc pas nous accuser de ne pas avoir suffisamment sur notre commune de logement social. Ça aurait pu être mieux si effectivement, comme M. RAUTUREAU vient de le rappeler, ce seuil de déclenchement n'avait pas été voté par la majorité de Bordeaux Métropole, premièrement. Deuxièmement, la crise du logement, c'est une crise qui est nationale, ce n'est pas une crise qui est inhérente simplement à Bordeaux Métropole. On sait très bien qu'il y a un déficit d'à peu près 2 millions de logements en France et ce n'est pas la faute de Pessac si on n'arrive pas à loger toutes les personnes qui veulent venir à Pessac, parce que la commune reste dynamique d'un point de vue économique et attractive pour sa qualité de vie. Ce que je voudrais dire également, c'est que cette crise qui est nationale, elle est due en grande partie, en très grande partie, à un déficit de production. Je viens de le rappeler. Refermons la parenthèse du logement. Mme CHAINEAUD, vous avez dit que le mot « adaptation » n'était pas un mot suffisant, j'ai cru comprendre que vous nous accusiez de ne pas lutter*

suffisamment contre le réchauffement climatique et que nous ne faisions que nous adapter. Vous remettez en cause ce mot adaptation alors que vos responsables politiques de plus haut niveau l'utilisent depuis un an ou deux justement parce que la lutte contre le réchauffement climatique, ce n'est pas facile. C'est quelque chose qui se fait avec les citoyens, qui doit se faire avec beaucoup de pédagogie, beaucoup de précautions. On voit tout ce que les ZFE, par exemple, qui sont une nécessité sanitaire, soulèvent comme polémique et comme mécontentement, juste pour vous donner un exemple. Donc, ce réchauffement climatique pour lequel nous luttons tous, nous faisons tous des efforts, il arrive un petit peu à ses limites. La France, notre pays, est plutôt bon élève, et je mets Pessac dans la France, fort heureusement. Quand on voit les USA, l'Allemagne qui a rouvert ses usines à charbon, la Chine qui continue de produire et de mettre dans l'air des gaz à effet de serre, on est plutôt bon élève. De toute façon, c'est une lutte qui est difficile. Je ne vais pas dire qu'elle est perdue, parce que ce serait être défaitiste, mais en attendant de gagner cette lutte, que nous gagnerons peut-être un jour, je pense que le mot adaptation est très bien choisi, bien au contraire. Et à Pessac, c'est ce que nous faisons, parce que c'est ce qu'il faut faire. M. LANDREAU l'a très bien illustré par les différentes actions qui sont mises dans la commune. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui dit : *« Je voulais simplement rebondir effectivement par rapport à ce qu'a indiqué Mme CHAINEAUD, et elle devrait le savoir du reste puisqu'elle participe au Conseil d'administration du CCAS, et donc elle est bien informée de l'ensemble des actions que nous produisons pour lutter effectivement contre la précarité sous toutes ses formes, on va dire. Le taux de pauvreté, alors je le rectifie parce que le taux de pauvreté n'a pas augmenté, effectivement à Pessac. Il est de 14,6 % en France, au niveau national, il est de 12 % à Pessac, avec un taux plus important sur les familles monoparentales, pour lesquelles nous avons une préoccupation particulière, notamment avec des fiches actions qui ont été constituées après l'analyse des besoins sociaux. Et surtout, depuis bientôt onze ans, nous avons de cesse de mettre en place des actions pour lutter effectivement contre cette précarité alimentaire, à commencer par l'accompagnement à la création d'Épi'Sol qui aujourd'hui a pu aussi mettre en place et ouvrir un restaurant solidaire, mais également avec le CROUS, avec lequel nous travaillons pour justement orienter de jeunes étudiants pour obtenir des repas à 1 euro, avec le pass, le restaurant solidaire, que nous soutenons également au niveau du centre social de Saige, avec le CREPAC, avec lequel nous avons ouvert des frigos solidaires, un certain nombre d'actions qui sont mises en place pour aider et accompagner ces personnes qui ont des besoins particuliers. C'est vrai que le contexte national n'est pas facile depuis quelques années, mais je pense que le CCAS et notre politique sociale en général a toujours répondu sur tous les fronts pour apporter tous les services et toutes les prestations nécessaires à ces personnes en difficulté. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame DAUNY** qui déclare : *« M. le Maire, chers collègues. M. LANDREAU a souligné que la participation citoyenne était au cœur de la transition écologique. Effectivement, à Pessac, la participation citoyenne est un aspect, comme ailleurs, fondamental qui enrichit notre démocratie locale. Beaucoup se targuent de démocratie locale, de participation citoyenne. Cela se fait d'une façon différente ici et là, mais nous, nous pouvons nous enorgueillir de le faire régulièrement, très souvent, très très souvent, puisque toutes les semaines, deux, trois, voire quatre réunions publiques ont lieu, quelques fois en même temps.*
De nombreux projets voient le jour et répondent aux besoins concrets de la communauté. Les réunions publiques permettent d'aborder des sujets très vastes comme la circulation, végétalisation, sécurité, etc. Ce que je voudrais souligner c'est la mise en place des conseils de secteur qui sont une initiative que nous avons lancée il y a trois, quatre ans. Ces conseils de secteur sont suivis généralement d'ateliers « J'agis pour mon quartier » ont permis la mise en œuvre de belles initiatives ; telles que ce qui vient de se dérouler il y a quelques jours, Ma Ville Facile, l'application Ma Ville Facile que vous avez pu découvrir dans

le magazine OP !, qui est donc une idée qui avait émergé au cours d'une séance de CESEL il y a quatre ou cinq ans et qui a été reprise par un quartier, un secteur, qui a souhaité mettre en relation les services de la Ville et Bordeaux Métropole avec les habitants et faire remonter les problématiques que rencontrent les habitants au quotidien. D'autres actions pour le bien-vivre ensemble sont mises en œuvre actuellement, comme tout ce qui concerne l'entretien des haies, la cohabitation entre vélos, piétons et voitures, qui se sont concrétisés par des actions très pragmatiques. Ceci illustre bien notre dynamique collaborative. Effectivement, la participation citoyenne est très importante, parce que tout un chacun peut dire ce qu'il ressent de sa vie au quotidien sur Pessac, et que cette participation soit individuelle, associative ou seule des comités de quartier et syndicats de quartier, tout contribue à ce que nous vivions mieux à Pessac et contribue donc à cette transition écologique dans son sens large. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui indique : *« M. Le Maire. Je vous vois rappeler avec un certain dédain que nous avons effectivement dix vélos électriques qui sont mis à la disposition de nos agents. Dois-je vous rappeler que nous avons mis en place, avant même que le décret ne sorte, le forfait mobilité, afin d'aider, d'accompagner nos agents à utiliser des mobilités douces ? Dois-je vous rappeler aussi que nous les mettons à disposition de nos agents de façon totalement autonome pour que ceux-ci puissent aussi même garder ses vélos chez eux pour pouvoir se déplacer le plus possible, et ceci sans contrepartie, juste une attestation d'utilisation de ces vélos ? Je vous rappelle aussi que nous avons fait un énorme effort sur notre parc automobile et que celui-ci est quasiment entièrement électrique maintenant. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur LANDREAU** qui dit : *« M. le Maire. Mme CAZAUX, Mme CHAINEAUD, effectivement, en premier lieu, je ne peux que vous encourager à venir à l'un des ateliers, aux nombreuses conférences des quatre saisons de l'écologie, parce que je pense que vous auriez grandement appris sur la transition écologique, et en premier lieu, d'ailleurs, vous auriez peut-être fait preuve d'un peu plus d'humilité lorsque vous avez évoqué le fait que certains ateliers fassent des flops. Si on en est à des considérations de ce type pour réussir la transition écologique, je pense qu'on est bien mal parti, parce que ce que je rappelle c'est que les quatre saisons de l'écologie, a fortiori la transition écologique, ne se feront pas sans nous et quand je dis « nous », ce n'est pas nous autour de la table, on doit y contribuer, mais sans l'ensemble des citoyens. Si on reste avec encore presque 20 % de la population qui remet en cause le réchauffement climatique, ça ne peut pas marcher. Donc oui, nous assumons, alors j'assume, je pense, nous assumons le fait que nous tentons, humblement parfois, de réaliser un certain nombre de conférences, d'ateliers, qu'on s'autorise à se tromper, qu'effectivement, certaines conférences ont été sûrement trop sectorisées sur une thématique très précise, mais qui n'était pas forcément sans intérêt, qu'on n'a pas eu à chaque fois les 110 personnes escomptées, mais j'estime à chaque fois, et je le dis, et Mme VIEU, notamment, qui est présente à mes côtés dans les comités de pilotage et les services qui sont présents à mes côtés, à partir du moment où on a une personne qui ne serait-ce que nous pose une question d'incompréhension sur les enjeux de la transition écologique, c'est déjà une victoire. Alors peut-être qu'à votre échelle, vous pouvez toujours critiquer, toujours tout remettre en cause, mais encore une fois, je vous invite à venir à ces réunions et à participer vous aussi, à faire venir, parce que c'est cet enjeu-là qui est au cœur du sujet.*
Le deuxième élément, je pense que les réponses qui ont été apportées, et M. le Maire conclura, témoignent bien de la transversalité du sujet, témoignent bien de la direction, de l'endroit vers lequel l'ensemble de la majorité municipale veut aller, et quand j'entends qu'en fait, on serait sur du saupoudrage, je voudrais simplement remettre quelques chiffres en tête. D'abord, deux enjeux principaux : la lutte contre le changement climatique et l'adaptation au changement climatique, qui en est un, et la lutte contre l'érosion de la biodiversité, ce qu'on appelle parfois, à juste titre, la sixième extinction des espèces qui

serait devant nous. Ces deux enjeux, évidemment, on ne fait pas fi d'autres enjeux tout aussi importants tels que la justice sociale, le mode de production et de consommation responsable qui sont nécessaires à ces changements et à ces luttes. Aujourd'hui, à Pessac, depuis 2020, je ne vais même pas remonter avant, ce sont des dizaines de milliers de mètres carrés qui ont été désimperméabilisés. On n'est pas sur de la compensation à planter trois arbres, M. DESPLAT l'a bien rappelé. On est sur des milliers, des dizaines de milliers d'arbres plantés, du bitume cassé à chaque fois, des dizaines d'écoles qui sont rénovées, des dizaines de bâtiments qui sont rénovés. On a été la première ville de plus de 50 000 habitants à proposer une réduction des impôts fonciers lorsque le Pessacais réalisait des travaux de transformation énergétique. On a été la commune de Gironde qui a été la plus dynamique ou celle qui a le mieux répondu, et c'était en 2024, à l'injonction que l'État nous demandait de faire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables. Je ne sais pas comment le dire en d'autres mots, à part vous dire que depuis 2014 c'est 15 % de baisse des émissions de gaz à effet de serre, et pas seulement sur la consommation énergétique. Je parle sur tout le scope, tous les scopes du bilan carbone de la Ville de Pessac. Je vous mets au défi de trouver d'autres collectivités qui font mieux. Alors oui, vous pourrez toujours critiquer. On a bien entendu dans quelle doctrine vous vous mettez ce soir pour partager ça. Il n'y avait même pas d'aspect constructif à vos interventions, et ce que je trouve dommage parce qu'encore une fois je l'ai dit, ce qu'on aime bien et je pense même que c'est l'esprit de la loi, c'est un outil de dialogue. Alors on a bien compris que ce soir on dialoguerait difficilement avec vous, parce que pour dialoguer il faut être deux, mais on espère en tout cas que ce sera un outil de dialogue avec les Pessacais, et encore une fois chaque année, l'ensemble des élus l'ont rappelé, ce qu'on veut c'est au travers de nos réunions publiques ce que l'on veut à travers de nos discussions avec les Pessacais, c'est bien chaque année franchir des étapes nouvelles. Je pense que quand vous verrez le débat de l'orientation budgétaire et les projets qui auront lieu en 2025, évidemment vous critiquerez, on a bien compris la posture dans laquelle vous êtes ce soir, mais je pense que les Pessacais qui nous écoutent et ceux qui sont même intéressés d'aller plus loin, on est encore une fois ouverts pour discuter avec eux, mais comprendront quelle est l'ambition qui est la nôtre. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, M. LANDREAU, je vais donc conclure. J'étais un peu déçu, pour dire franchement les choses, mais malheureusement j'en attends sans doute toujours un peu trop. J'étais un peu déçu par la médiocre qualité du débat que vous avez initié, chers amis de l'opposition. J'ai bien compris quelle était votre stratégie pour ne pas reconnaître ce qui pourrait être sans doute meilleur, mais qui est déjà pas mal. J'ai bien compris que votre stratégie était celle de pouvoir noyer dans un torrent d'indicateurs qui n'avaient pas grand-chose à voir avec le sujet, de manière à pouvoir justement faire perdre de vue que les objectifs en matière de développement durable étaient aujourd'hui bien pris en main par la Ville de Pessac. Ils pourraient l'être plus, ils pourraient l'être mieux sans doute. Mais lorsque l'on se compare, on a tendance à se rassurer. Et lorsqu'on se compare, y compris au sein de Bordeaux Métropole. Quelques éléments sur les logements sociaux, ça a été rappelé, mais je veux quand même le marteler. Sur la rive gauche de la Métropole, nous sommes la ville avec le plus fort taux de logements sociaux, 32 % de logements sociaux. Lorsque nous avons pris les rênes de la ville en 2014, on était à un peu plus de 28 %. Donc on n'est pas opposé au logement social, la preuve. Aucune autre ville, y compris celle que les majorités que vous défendez dans notre Ville gèrent, aucune autre ville de la rive gauche ne fait mieux que Pessac, elles font largement moins bien. Ni Bègles, ni Eysines, ni Mérignac, ni Bordeaux ne font autant, et de loin.*

Parallèlement, et ça c'est aussi un mérite de la politique sociale de la ville, nous connaissons un taux de pauvreté qui est stable, alors, il ne baisse pas, mais lorsqu'il augmente dans toutes les autres villes de la métropole et à l'échelle de l'agglomération, on peut se réjouir de cette stabilité alors même que nous avons un taux de logements sociaux, donc a priori qui s'adressent aux plus pauvres d'entre nous, qui est le plus élevé

de la rive gauche. Je pense que c'est un élément qui devrait inciter à réfléchir et qui pour le coup est incontestable. Sur les autres niveaux de réflexion, la diminution, parce que c'est quelque chose sans doute auquel vous n'avez pas été attentifs lors de la présentation par M. LANDREAU. Il y a le rapport du développement durable qui effectivement compare avec l'année 2023, et les délais de production des documents étant celui-ci, il y a une actualisation qui a été faite par M. LANDREAU, avec notamment l'intégration de l'année 2024, qui est la première année de véritable application du plan Écocité. Nous y reviendrons au moment du débat d'orientations budgétaires. Je rappelle simplement ces chiffres-là. 36 % de diminution pour l'ensemble des bâtiments de la Ville, 36 % de diminution de la consommation énergétique. Gaz et électricité, 36 % de diminution. Ce qui fait que, que ce soit dans la diminution de la consommation énergétique, que ce soit dans la diminution des émissions de gaz à effet de serre, la trajectoire bas carbone, nous avons six à sept ans d'avance puisque nous avons d'ores et déjà atteint les objectifs de 2030, ceux que nous nous sommes assignés, mais ce surtout que la loi nous assigne. Nous avons six à sept ans d'avance. Cela ne veut pas dire qu'on va se reposer pendant six à sept ans. Cela veut simplement dire que c'est tout à fait encourageant et qu'on devrait au contraire se réjouir. Ce n'est pas que de l'adaptation. C'est une vraie transformation de notre activité. Comme le disait Madame CHAINEAUD, méprisant le terme d'adaptation, heureusement, Mme LOUNICI et d'autres, parmi les orateurs qui sont succédés ont pu le rappeler. L'adaptation est nécessaire en même temps que notre contribution à la transformation. Les deux sont indissociables parce que malheureusement la transformation et le résultat de la transformation ne dépendent pas que de nous. Il convient bien que nous survivions et que nous nous adaptions en attendant que les effets se fassent sentir et on peut espérer que ce que nous avons commencé à mettre en œuvre, d'autres le feront et le feront à notre suite et peut-être même mieux que nous. Je ne souhaite pas être forcément le premier, en tout cas pas être le seul. Je souhaite simplement que nous soyons suivis, nous soyons accompagnés, et qu'un jour, quand on se comparera, on dira : « Les autres ont fait mieux que nous. » Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Et vous avez été incapables de donner le moindre chiffre d'une collectivité que vous géreriez qui ferait mieux que nous. Incapable de le faire. Je pense que si vous aviez trouvé ce chiffre-là, vous ne l'auriez pas asséné sans mariner. Donc, il me semble que le rapport du développement durable 2024, avec les actualisations que nous donnons sur l'année 2024, montre que nous suivons la bonne trajectoire, que nous y mettons tout notre cœur, toute notre détermination, et tout cela sans porter préjudice et sans dégrader le confort de vie des Pessacais. J'y tiens parce que si on veut qu'il n'y ait pas que deux ou trois personnes à des conférences très spécialisées, il ne faut pas dénigrer les gens qui ne sont pas encore convaincus. Il faut au contraire les amener et les amener en faisant une écologie du quotidien telle que celle que décrivait M. DESPLAT, cette écologie du quotidien qui fait que nous multiplions les petits pas, mais nous ne nous en contentons pas. C'est l'assemblée, c'est l'ensemble de tous ces pas qui font une politique générale qui aujourd'hui porte véritablement ses fruits et dont je pense que nous pouvons être fiers. Je pense que vous seriez à notre place avec les mêmes chiffres, vous en seriez fiers. Je pense que si j'étais à votre place dans l'opposition, je ne vous en ferais pas grief que vous l'avez fait et encore une fois je trouve que le débat comme vous l'avez posé est assez bas et assez mesquin. »

Délibération votée DEL2025_005

Monsieur Jérémie LANDREAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales doivent produire annuellement, un rapport sur la situation en matière de développement durable, intéressant le fonctionnement de leur collectivité. Elles doivent le présenter en amont du débat d'orientations budgétaires.

Ainsi, ce rapport présente le bilan des actions menées par la collectivité, au regard de quatre finalités de développement durable, définies par la Ville : Mieux vivre la ville ensemble (solidarité, cohésion sociale, et épanouissement humain), climat (énergie et lutte contre le changement climatique), nature et biodiversité, modes de productions et de consommations responsables. Au sein de chaque finalité, les actions répondent à l'ensemble des 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies.

Un état des lieux de la biodiversité sur notre territoire, à travers un dossier spécial de quatre pages, ouvre ce rapport pour souligner les enjeux qui sont liés à sa préservation. Il rend compte des connaissances qui sont prises en compte sur la faune et la flore, de la manière dont la biodiversité est intégrée dans l'aménagement, ou restaurée, et des actions de sensibilisation qui sont entreprises.

Ce rapport présente les actions phares menées par la Ville et ses partenaires, sur le territoire pessacais, au travers d'articles, dont certains font l'objet d'un coup de projecteur, ou d'un zoom : la création des 4 saisons de l'écologie, l'ouverture du restaurant solidaire Epi'cez tout et de la guinguette « la Belle saison », le plan vélo, le plan cause animale, le plan Écocité, la reconnaissance de la restauration collective, la création du parc du Serpent ou encore les événements comme les opérations 0 déchet dans les quartiers, ou le mois de la résilience.

Le rapport annonce les principales actions prévues pour 2025, dans la rubrique « Pour demain » de chaque finalité, et se conclut par neuf indicateurs de développement durable, dont deux nouveaux, qui mesurent l'évolution de la consommation énergétique du patrimoine communal, et de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 et l'article 5 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales,

Vu le décret du 17 juin 2011 et la circulaire du 11 août 2011 pris en application de la loi Grenelle instaurant le rapport annuel du développement durable,

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rendant obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants,

- de prendre acte de la présentation du rapport développement durable 2024.

Il est pris acte du présent rapport.

<u>aff n° DEL2025_006 : Rapport annuel en matière d'Égalité Femmes Hommes – année 2024 – présentation</u>

Madame BOZDAG déclare : « *M. le Maire, chères et chers collègues. Depuis le 1er janvier 2016, nous devons vous présenter le rapport annuel de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur notre territoire. Le rapport comporte des données de l'année 2023 ou sur l'année scolaire 2023-2024 selon le fonctionnement des directions. Ce rapport s'articule autour de deux volets, le premier l'interne réservée aux ressources humaines de la collectivité et le second recense les actions et politiques publiques développées par la Ville. Au niveau du volet interne, la Ville employeuse avec*

77 % de femmes dans nos effectifs, la Ville et le CCAS de Pessac sont à l'image d'une administration où les femmes jouent un rôle central. Vous pouvez voir que les postes de direction ou de chef de service sont occupés en majorité par des femmes, 56 % pour les directrices, 71 % pour les chefs de service. Ensuite au niveau de l'écart salarial, nous avons fait des avancées, mais il y a encore des efforts à soutenir, si l'égalité salariale progresse avec peu d'écart pour les catégories B et les catégories C, les écarts persistent pour les catégories A malheureusement. L'écart s'explique par l'ancienneté dans les grades, par la présence en majorité d'hommes dans les filières techniques qui ont une meilleure rémunération, et aussi par l'intégration des personnels de la filière médico-sociale qui malheureusement rémunère moins bien, où il y a une grande proportion de femmes. Au niveau du temps de travail, c'est quelque chose qui est très intéressant à regarder qui met en avant un travail qui a été fait par ma collègue Pascale PAVONE sur le temps de travail aménagé. On peut constater que sur la Ville de Pessac, au niveau de la Ville et du CCAS, nous avons seulement 4,6 % des agents qui sont en temps partiel, alors qu'au niveau national c'est 18 %. Lorsqu'on sait que la plupart du temps les temps partiels sont effectués par des femmes, on peut dire que ce temps de travail aménagé a permis de moduler son travail en fonction de sa vie professionnelle. C'est très important. Cela ne pénalise pas les femmes au niveau de leur carrière. Ensuite pour le plan égalité professionnelle, les trois axes sont les mêmes que tous les ans depuis 2016. Il est arrivé à échéance l'année dernière, 2025, et cette année le challenge à relever est son renouvellement. Ils sont donc en train de travailler pour nous proposer un nouveau plan qui sera très ambitieux. Avant d'arriver sur le plan externe, je voudrais quand même que l'on dise que l'engagement sur l'égalité ne repose pas sur des intentions, mais sur des actions concrètes, la mixité des métiers, la réduction des écarts sociaux, la lutte contre les violences sexistes et l'accompagnement des carrières féministes. Au niveau du volet interne, les effectifs de la Ville donc reflètent les tendances sociétales en matière de genre, mais des avancées notables aussi sont observées en 2023 : les femmes sont bien représentées aux postes de direction, l'aménagement du temps de travail favorise l'équilibre vie professionnelle et vie personnelle. De plus, la Ville a obtenu un score de 89 sur 100 à l'indice égalité instauré par la loi de 2023. Ces progrès seront intégrés au plan d'actions triennal 2025, d'où le challenge. Ensuite, on arrive sur le volet externe des politiques publiques au service de l'égalité. Il y a beaucoup d'actions qui sont faites dans la ville. On a pris le parti de mettre en lumière certaines actions qui nous paraissaient importantes, originales, puisqu'on a augmenté au fur des années le spectre d'action de la Ville. Au niveau de l'éducation et de la culture, on a une sensibilisation depuis le plus jeune âge. En effet, les mentalités évoluent dès l'enfance. À Pessac, nous faisons de l'éducation à l'égalité une priorité à travers des projets concrets, comme des fresques, des ateliers, des créations artistiques qui déconstruisent les stéréotypes. Au niveau de la santé et de la précarité menstruelle, c'est un engagement de terrain. Au niveau de PAMA notamment, il y a une très très grande sensibilisation pour que les filles puissent disposer de protections hygiéniques en libre-service. Elles sont au niveau de la musique très importantes et choisies, priorisées, pour qu'elles puissent s'exprimer et qu'elles puissent valoriser le côté artistique et qu'elles soient leaders, porte-parole pour les filles d'un milieu qui, jusqu'à présent, était plutôt masculin. On agit concrètement pour la santé des femmes. Au niveau du sport, on a organisé la journée thématique autour du 8 mars avec une remise des prix qui était vraiment très intéressante.

Elle permettait de mettre en lumière des pratiques avec les filles et les personnels qui géraient, les encadrantes, les directrices de clubs de sport. Au niveau de la santé, le CCAS pour Octobre Rose fait une très belle action. De plus en plus, ça prend de l'importance. On a aussi eu la chance, grâce à Mme LOUNICI, d'avoir le Bus du Cœur des femmes qui a vraiment sensibilisé les femmes sur les risques d'AVC. Au niveau de la mission égalité, c'est une action qui continue toute l'année et qui ne se limite pas au 8 mars ou au 25 novembre. C'est un combat de tous les jours et avec cette mission égalité et surtout le développement du réseau Pessac s'engage, nous structurons des actions durables efficaces en impliquant l'ensemble des acteurs locaux. On a distribué des baromètres pour justement sensibiliser et

avoir une visibilité sur les actions, à quel moment on sent qu'on doit se dire qu'on est victime de violences, c'est très visuel. Il y avait un marque-page que nous avions mis aussi, dans les pochettes de pain. Ce sont vraiment des actions qui sont concrètes, qui sont pédagogiques et qui permettent de communiquer et de dire : « Attention, peut-être que vous êtes dans cette situation-là et il y a des moyens de vous faire aider. » Le réseau Pessac s'engage est vraiment structuré avec 45 structures. Ils se réunissent trois à quatre fois dans l'année et cela permet vraiment d'élaborer des outils et des actions et permet de créer des événements qui soient au plus proche des habitants et qui sont très efficaces et très attendus. Donc, au travers de tous ces projets, on mesure combien les enjeux d'égalité femmes hommes sont intégrés dans les pratiques et les projets de la collectivité. On se dit que toutefois une meilleure valorisation auprès du public reste à renforcer. La réflexion sera menée pour inclure dans ce rapport la lutte contre les discriminations et la promotion de la laïcité afin d'accentuer l'engagement de la Ville dans ces enjeux. C'est vraiment l'objet du prochain rapport, puisque pour nous, l'égalité femmes hommes, ce n'est pas une option c'est une responsabilité collective. À Pessac, nous avançons avec des actions concrètes, des engagements forts et une vision d'avenir. Je tiens quand même à remercier tous les services de la ville qui se sont appliqués au quotidien dans l'égalité femmes hommes et puis surtout à Géraldine KOWALSKI-JUDITH et à Stéphanie MARTIN DU PUYTISON pour la qualité comme tous les ans de ce rapport égalité femmes hommes et de la lutte contre les discriminations. »

Monsieur Le Maire déclare : « *Merci beaucoup, Mme BOZDAG. On s'associe à vos remerciements, évidemment. Alors, est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame POUVEREAU-CHARRIÉ** qui dit : *« M. le Maire, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, chers collègues. Conformément à la loi depuis 2016, et comme chaque année, vous nous avez présenté le rapport 2024 de situations comparées en matière d'égalité. La situation que vous nous décrivez est relativement élogieuse en ce qui concerne les ressources humaines. Si on reprend les différents rapports depuis plusieurs années, entre la forte féminisation supérieure à la moyenne, 70 % des femmes dans les services, donc 92 % au CCAS, une représentation importante des femmes aux postes de direction, 67 %, soit 32 femmes sur 48 aux postes de responsable de service, la diminution des écarts de rémunération, effectivement les progrès sont conséquents. L'indice d'égalité de 89 sur 100 soit bien au-dessus du minimum requis de 75 sur 100 qui apparaît dans la conclusion de la première partie le confirme. Toutefois, peut-être ne faut-il pas affirmer pour autant que cette situation est exemplaire comme cela a été fait par M. Le Maire l'an dernier au cours du conseil municipal du 6 février 2024. L'égalité entre les femmes et les hommes peut toujours être améliorée et c'est une cause loin d'être acquise sur laquelle il est indispensable de rester extrêmement vigilant. Ce rapport est si riche d'informations qu'il pourrait presque passer pour une énumération de statistiques, de chiffres, ou d'actions pérennes menées au sein de la vie associative et événementielle du CCAS ou bien au sein de la direction du sport, de la jeunesse et vie étudiante de Pessac, ce qui amène à deux réflexions. Mettre en avant les faiblesses de ce rapport, qui aujourd'hui n'apparaissent pas, ou très peu, puis justifier les plans d'action ciblés qui en découlent, les moyens mobilisés, y compris le budget alloué à cette fin, permettrait sûrement de mieux comprendre en quoi ce rapport est un réel outil.*
La difficulté de la lecture de ce rapport annuel, afin de réaliser les progrès et le travail des différents services, est de devoir reprendre chaque ancien rapport, afin d'établir une comparaison pour chaque point. Insérer davantage de chiffres des années précédentes dans les prochains rapports serait sûrement bénéfique. Enfin, en ce qui concerne le plan de formation en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, un rapport publié par une ONG en mars 2023 intitulé « Territoires féministes » invite à une réflexion sur le fait d'ouvrir cette formation à l'ensemble des élus. En effet, et j'ouvre les guillemets : « les élus locaux sont souvent les premières personnes que les femmes victimes de violences

sollicitent pour un logement, un emploi ou une aide. » Ce n'est certes pas préconisé par un décret, une loi ou encore une circulaire, mais qu'un élu soit formé autour de ces quatre priorités, prévenir les violences, mettre fin aux violences identifiées, protéger la victime ou encore sanctionner la personne qui a commis les faits, semble tout à fait pertinent et d'actualité aujourd'hui à Pessac. Vous avez choisi, M. le Maire, de créer une délégation aux droits des femmes et à l'égalité femmes hommes, une nécessité reconnue aujourd'hui par une grande majorité d'édiles. Cependant à Pessac, nous attendons de cette délégation, au-delà des postures, toujours plus d'initiatives ambitieuses, innovantes et tangibles pour agir en matière d'égalité femmes hommes. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui indique : *« M. le Maire, Mme la Conseillère municipale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité, chères et chers collègues, je vous remercie de me donner la parole pour réagir au rapport de l'égalité femmes hommes 2024. Ce rapport, bien qu'ambitieux dans sa présentation, révèle des zones d'ombre qui méritent toute notre attention. Malgré un taux de féminisation élevé, 77 % des effectifs, des écarts de salaire significatifs persistent. Pour la catégorie A, les femmes gagnent en moyenne 448 euros bruts de moins par mois que leurs homologues masculins. Cet écart est inacceptable et met en lumière l'insuffisance des mesures correctives mises en place. En 2023, cet écart était de 492 euros. Pourquoi aucun plan concret pour réduire ces écarts ? Ne peut-il pas y avoir un engagement clair sur un plan de revalorisation salariale pour les métiers féminisés ? Les filiales les plus féminisées, médico-sociales, sociales, administratives, restent les moins favorisées avec des rémunérations faibles et des conditions d'emploi précaires. Ce constat traduit un manque de volonté politique pour revaloriser ces métiers essentiels majoritairement occupés par des femmes. Si les femmes sont bien représentées dans les fonctions de responsabilité, 71 % sont des responsables de services, elles restent toutefois minoritaires dans des secteurs clés tels que la direction des sports, la police municipale et les présidences des associations sportives. La baisse du taux de femmes présidentes de clubs sportifs, 23 % en 2022-2023 est un recul regrettable alors qu'en 2020 elles avaient réussi à atteindre 30 %. Quid pour 2024 ? Pas de chiffres cités dans ce rapport, les assises du sport prévues au printemps prochain nous le diront peut-être. Des actions toujours très symboliques concernant la lutte contre les violences sexistes. En 2023, 10 000 sacs à pain imprimés avec des messages de sensibilisation et 159 agents municipaux formés depuis 2020 aux comportements sexistes et violences sexuelles. En 2024, aucune évolution des chiffres, toujours des actions de communication, mais peu de mesures structurelles. Il faut dire stop aux actions symboliques et plutôt exiger un plan de formation élargi à tous les agents et un budget spécifique dédié à la lutte contre les violences sexistes. Les initiatives dans le cadre des politiques éducatives et culturelles, bien que louables, manquent d'efficacité. Les choix d'orientation des jeunes restent fortement marqués par les stéréotypes de genre, preuve que les actions de sensibilisation doivent être renforcées. Enfin, le rapport présente des données quantitatives, mais peu d'éléments sur l'impact réel des actions menées. L'absence d'indicateurs de performance et de suivi des résultats limite la portée de ce rapport. En conclusion, l'égalité femmes hommes ne peut se résumer à des statistiques flatteuses. Elle doit s'incarner dans des politiques ambitieuses, des actions concrètes et des résultats mesurables. J'appelle donc à un véritable engagement pour corriger ces déséquilibres et faire de Pessac une ville exemplaire en matière d'égalité. Je vous remercie de votre attention. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui dit : *« Juste apporter quelques précisions puisque Mme BOZDAG m'a demandé gentiment de parler de la santé, qui est ma délégation. Depuis 2014, la santé est devenue un axe fort de la municipalité. C'est une thématique, Mme GAU, le dira encore mieux que moi, qui n'existait pas. Au travers de cette délégation que j'ai l'honneur de porter, avec beaucoup de joie, j'avoue, pas simplement parce que c'est aussi un peu mon métier, mais parce que, pour moi, elle me semble indispensable. On sait que la santé est toujours sur le podium des*

préoccupations des Français. Elle est première ou deuxième ou rarement troisième, donc c'est une problématique importante. La commune, c'est vrai, n'a pas à porter la délégation santé, c'est une délégation État, mais nous faisons notre part depuis 2014 au travers de différentes actions, je ne vais pas les énumérer, le guide santé, les différents événements… Je vais juste revenir sur la dernière action santé qui est importante à mes yeux, qui est que nous faisons partie depuis peu du réseau français des villes santé, ce réseau qui nous engage à mettre de la santé dans toutes nos politiques publiques. Je pense que c'est une réflexion forte intéressante qui d'ailleurs, en toute transversalité, croise le défi et les objectifs de la transition écologique. Quand on y regarde, finalement, on voit qu'il y a beaucoup de santé dans le rapport que nous a présenté M. LANDREAU. Je vais faire un focus sur la santé des femmes, je n'aime pas le mot « genré » en général, mais pour ce qui est de la santé des femmes, je le trouve tout à fait approprié. Au niveau national, au niveau mondial, la plupart des études qui sont faites, toutes pathologies confondues, sont faites, les essais cliniques, les essais thérapeutiques, sur des cohortes d'hommes. Il y a quelques femmes, mais le plus souvent, ce sont plutôt des cohortes d'hommes. Tout ce que nous avons en termes d'avancées thérapeutiques n'est pas toujours forcément adapté à la femme. À Pessac, nous essayons d'équilibrer un petit peu, à notre niveau bien évidemment, en mettant en place des actions, Mme BOZDAG l'a rappelé, qui sont des actions dédiées à la santé des femmes, le dépistage du cancer du sein, le dépistage du cancer du col et surtout le cœur des femmes, puisqu'on sait que c'est la pathologie, la pathologie cardiovasculaire, c'est 200 femmes qui meurent par jour. Donc, à notre niveau, nous avons pu, à deux reprises, recevoir le Bus du cœur des femmes, faire en sorte que des femmes aient été dépistées, deux d'entre elles étaient pratiquement en urgence vitale, ce n'est pas la peine de rentrer dans les détails, et elles ont été dépistées à ce niveau. Et comme nous n'avons pas pu maintenir le Bus du cœur, parce qu'il y a un dispositif, un calendrier qui est contraint, nous avons participé à la Journée du cœur des femmes en parallèle avec la clinique de Pessac. On a ce souci de l'égalité d'une certaine manière, toujours à notre niveau, de faire en sorte que nos actions santé soient à destination des femmes, parce que la santé des femmes doit être une santé spécifique. Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : *« Je voulais revenir sur un point de ce que vous avez dit, Mme BRIDIER. Vous avez dit : « Stop aux actions symboliques. » J'ai envie de dire : « Stop à la bêtise et à la désinformation », parce que franchement ce n'est pas possible. Vous êtes, comme moi, fonctionnaire de la fonction publique territoriale. Vous savez très bien qu'en termes de rémunération, vous ne pouvez pas dire que la Ville de Pessac fait la différence entre les femmes et les hommes. Alors pour ceux qui sont dans la salle et qui ne savent pas exactement comment ça fonctionne, quand on est fonctionnaire de la fonction publique territoriale ou d'État ou de l'éducation, notre rémunération est constituée de deux parties, une partie qui dépend d'un indice qui est réglementé par le statut de la fonction publique, et ensuite une partie qui est aussi réglementée par les textes, qui est composée de primes, de régimes indemnitaires.*

Tout ça est encadré par les textes, et les grilles, comme les régimes indemnitaires, ne sont pas genrés. C'est exactement la même chose, que ce soit pour les femmes et pour les hommes. Ce qui peut expliquer l'écart, quand on fait les totaux entre la rémunération des femmes et la rémunération des hommes dans les différentes catégories, dépend de l'entrée dans la collectivité, de l'ancienneté, du grade et le régime indemnitaire est exactement le même. Ne dites pas que la Ville de Pessac fait une différence de rémunération entre les femmes et les hommes, c'est peut-être votre cas à Bordeaux Métropole, ce n'est pas le cas à la Ville de Pessac. Et dire ça, je trouve ça énorme de la part de quelqu'un qui vient de la fonction publique territoriale. On ne peut pas passer des messages comme ça, ce n'est pas possible. Ça nous dessert, je vous le dis. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : *« Merci Mme GRONDIN d'avoir remis un petit peu les choses en ordre parce qu'effectivement s'il y a des écarts, ils sont tout à fait explicables. Ce n'est pas parce qu'on veut payer moins les femmes que les hommes. Il y a des raisons totalement concrètes et qu'on peut détailler. D'ailleurs, Mme BOZDAG en a détaillé quelques-unes. J'allais dire, il ne suffit pas de vouloir une politique volontariste pour que celle-ci, d'un seul coup, s'applique. Vous le savez bien, il y a des changements de mentalité, là aussi, à opérer. Et on ne peut pas embaucher aussi vite que ce qu'on aimerait des femmes au sport ou des femmes à la logistique. Tout ça se prépare, tout ça se réfléchit, tout ça se prépare au niveau des actions qu'on peut mettre en place sur le matériel, sur l'accueil de ces agents qui ne sont pas forcément du même genre que les agents qu'on a l'habitude de recruter. Donc, pour réduire les inégalités, la politique volontariste dans les recrutements, nous l'avons. La preuve en est, vous l'avez constaté également, il y a quelques petits progrès, et notamment au niveau de la police municipale, où nous recrutons des femmes, et j'allais dire presque de plus en plus. Il y a aussi les organisations de services. Vous avez vu que les temps partiels ont tendance à diminuer. On demande moins de temps partiel. Les femmes demandent moins de temps partiel. On peut se poser la question quand même de savoir si justement un temps de travail bien organisé pour ménager à la fois la vie professionnelle et la vie personnelle n'a pas d'incidence sur le fait que je ne suis pas obligée de demander un temps partiel parce que j'arrive parfaitement à concilier vie professionnelle et vie personnelle. Je pense qu'on peut se poser la question. C'est certainement une des réponses. Vous parlez de formation, je vous rappelle que les sessions de formation de nos agents, certaines sont « obligatoires » pour l'ensemble de nos agents. La lutte contre les discriminations en fait partie depuis 2015-2016 où nous avons mis en place ces formations et ces sessions de formation qui sont obligatoires pour nos agents, parce qu'on est persuadés, mais vraiment persuadés, qu'en luttant contre les discriminations, que ce soit l'égalité femmes hommes, quand on fait des actions pour l'égalité femmes hommes, il n'y a pas que les femmes qui en bénéficient, c'est l'ensemble des personnes, l'ensemble des agents, qu'ils soient femmes ou hommes. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui indique : *« Je voulais simplement ajouter que, comme vous le savez, le métier du soin attire plus les femmes que les hommes. Au CCAS, nous avons majoritairement des agents qui sont des femmes. Néanmoins, dans le métier d'auxiliaire de vie, nous rencontrons de plus en plus d'hommes qui s'orientent vers ces métiers. Nous en sommes ravis. Nous n'en sommes pas encore à l'égalité entre hommes et femmes, mais en tout cas, ça attire un peu plus d'hommes qu'auparavant. Par rapport à ce qu'a dit Mme LOUNICI, effectivement, le CCAS a une préoccupation particulière sur les actions de prévention santé, depuis un certain nombre d'années maintenant, et notamment des actions ciblées pour les femmes. J'ajouterai qu'au niveau de l'accompagnement social nous avons des ateliers de socio-esthétique qui sont dédiés aussi aux femmes en situation de précarité pour lever les freins justement qu'elles peuvent rencontrer par rapport à une présentation au niveau d'un emploi ou autre.*
C'est une action très intéressante et bien évidemment nous soutenons fortement la Maison de Simone que nous accompagnons et que nous essayons d'aider pour mettre à l'abri des femmes violentées. Une petite anecdote que vous avez dû tous entendre aujourd'hui, c'est qu'au niveau des chauffeurs de véhicules, au niveau des accidentés, il y a beaucoup plus d'hommes qui ont des accidents que les femmes, qui sont beaucoup plus raisonnables. C'était ma petite pointe d'humour. »

Monsieur Le Maire déclare : *« J'en appelle à l'égalité dans ce domaine aussi, à la baisse pour les accidents des hommes, évidemment. Alors, on va s'immiscer, c'est bien qu'il y ait quelques hommes qui interviennent aussi. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui dit : *« Peut-être deux petites informations assez rapidement. Quand on parle d'égalité femmes hommes, on pense bien évidemment à la question de l'emploi aussi. On a, depuis l'arrivée de notre*

chargée de mission CitésLab, qui accompagne les créateurs d'entreprises sur les quartiers prioritaires, reçu un certain nombre de femmes aussi qui étaient porteuses d'un projet de création d'entreprise. Et on voit que c'est quelque chose quand même qui est assez marqué, notamment sur les quartiers politiques de la Ville, on a parlé d'une attention particulière aussi par rapport aux femmes, par rapport aux familles monoparentales parce que malheureusement ce sont quand même souvent des femmes, et donc cette attention particulière nous a amenés aussi à structurer des actions autour de la création d'entreprises et notamment des réseaux d'entrepreneures, donc d'entrepreneures féminins pour permettre justement à ces personnes qui avaient des projets de pouvoir être accompagnées et de les sécuriser dans leur parcours. C'était une forte demande qu'on avait aussi de la part de nos partenaires associatifs qui sont sur les territoires. J'en veux pour preuve le très beau projet qui est au Centre Social de Saige, qui s'appelle les Cheffes Nomades et donc qui accueille des femmes qui sont issues du quartier de Saige et qui les accompagne dans la structuration de leur projet professionnel, notamment à travers un savoir-faire culinaire qui leur est propre et dans lequel elles excellent. On fait souvent appel aussi à ce dispositif, donc les Cheffes nomades, notamment lorsqu'on a des rencontres, des formations, des choses aussi au niveau de la culture, pour justement valoriser aussi tout ce travail. Deuxième information, c'était vraiment le travail qui est mené en interne, parce que je ne peux pas laisser passer tout ce qui a été dit sur notamment la question de l'accompagnement et de la formation. Aujourd'hui, on peut vraiment être fier et notamment du fait que, au sein de la Ville de Pessac, on ait quand même deux agents, je pense à Géraldine KOWALSKI-JUDITH et à Stéphanie MARTIN DU PUYTISON, qui aujourd'hui ont passé aussi un cap et qui sont formatrices. Elles accompagnent aussi l'ensemble des services municipaux, mais elles font aussi des formations en direction de nos collègues de la Métropole. C'est une vraie plus-value aujourd'hui pour nous, pour la Ville de Pessac d'avoir aussi dans notre collectivité deux personnes aujourd'hui qui sont capables aussi de distiller des formations de ce niveau et de cette qualité. C'est une démarche personnelle qu'elles avaient et que nous avons bien sûr accompagnée. Je terminerai par dire que sur les actions que l'on mène autour de la lutte contre les discriminations, et je pense, Mme BRIDIER, vous qui connaissez bien le fonctionnement de la Métropole et sans doute un certain nombre de collègues que vous avez à la Métropole, la Ville de Pessac est souvent citée en exemple par rapport à tout le travail que nous menons autour de ces questions d'égalité. Alors, lutte contre la discrimination d'une manière générale, mais avec des focus très particuliers, régulièrement durant l'année, sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, notre participation active à la quinzaine de l'égalité métropolitaine. La Ville de Pessac n'a jamais fait défaut à cet événement métropolitain, puisque ça fait maintenant presque huit ans, je crois, que nous participons, depuis la création, depuis la première édition de la quinzaine de l'égalité. On se saisit donc de l'ensemble des opportunités aussi qui nous sont données pour parler de ces sujets, pour les mettre en avant, pour sensibiliser. On parlait de sensibilisation, notamment sur les questions de développement durable. Donc là on parle aussi de changer les mentalités, changer les postures.
La sensibilisation est extrêmement importante. On intervient régulièrement aussi dans les établissements scolaires, avec l'ensemble de nos partenaires de l'éducation nationale. C'est un sujet qui est important pour la collectivité. On a essayé de le mettre au cœur de l'ensemble des politiques publiques que nous développons. Je pense qu'on peut vraiment être satisfait aujourd'hui des engagements pris. On peut être satisfait aussi des résultats malgré le fait, après vous êtes dans une posture et je peux comprendre que peu importe ce qu'on propose, peu importe les résultats, bien sûr qu'on peut toujours mieux faire, mais en tout cas on peut être satisfait de l'engagement collectif au sein de la majorité et de l'implication sans faille de nos agents. Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : *« Je vais déjà remercier tous mes collègues, parce que vos prises de parole, elles montrent quoi ? Elles montrent qu'on a tous une implication à notre niveau, qu'on est tous engagés dans cette*

lutte contre les inégalités des femmes, puisque c'est de cela qu'on parle, et qu'on me dise qu'on a que des actions qui ne sont pas concrètes de communication, la preuve est faite. Tout ce que vous avez décrit les uns et les autres montre qu'au contraire nous avons des actions qui sont réelles et que nous impactons dans la Ville. M. YAHMDI a aussi dit qu'au niveau de la Métropole, puisque moi je suis aussi à la Métropole, quand je vois comment s'est passé au niveau de la commission de la présentation du rapport égalité femmes hommes, parce qu'il faut savoir que ces rapports sont présentés aux syndicats. Nous, ça s'est très bien passé, on n'a pas eu de soucis, on a un dialogue qui vraiment se fait très bien avec les syndicats. À la Métropole, votre collègue qui est le président de cette commission m'a refusé la parole, j'avais travaillé sur ce rapport pour un dialogue, un échange constructif. Il m'a été dit que je prenais trop la parole, que j'allais prendre la place, que je ne laissais pas la place à la parole pour les autres intervenants et que je devais envoyer mes questions par écrit. Sauf que cette commission sert à valider, à donner un avis sur un rapport. Donc, ça s'est très très mal passé, et j'ai été la seule femme à qui on a interdit de parler. Donc quand on veut se donner des principes et qu'on donne des leçons à d'autres, regardez déjà ce qui se fait dans vos groupes. Parce que ça s'est passé et j'ai été obligée de quitter la séance parce que c'était inadmissible. C'est pour la partie, vous remettre les pendules à l'heure. Ensuite, merci à mes collègues, Mme GRONDIN a fait une très bonne remarque, j'allais justement le dire, parce que moi aussi je suis fonctionnaire d'État. Mme BRIDIER, quand vous nous parlez en disant que la Ville de Pessac fait qu'on n'intervient pas sur les filières socio médicales, excusez-moi, ça me fait quand même un peu rire. Vous étiez déléguée syndicale, vous savez comment ça fonctionne. C'est fort de café, nous dire que nous, on n'applique pas la loi et les textes, les bras m'en tombent. Vous êtes vraiment dans la démagogie. Je ne sais pas comment on peut dire autrement. Et alors, continuons. Zones d'ombre sur ce rapport. On est quand même cité en référence au niveau de Bordeaux Métropole. On a des actions qui sont concrètes. On intervient. On a une implication, vous l'avez vu, avec tous mes collègues. Et nous dire qu'on a des zones d'ombre, avec des propos qui sont des fois un peu limites, et ne pas faire ressortir les bonnes actions, c'est pour moi malhonnête, c'est de la malhonnêteté intellectuelle, parce que ce qui est le plus important à mon sens et ça devrait l'être pour vous aussi, Mme BRIDIER, puisque vous êtes fonctionnaire territorial, c'est le TTA. Quand on se rend compte qu'il y a 4,6 % de temps partiels dans la Ville et qu'on sait que les temps partiels sont pris par des femmes et que ça a pour conséquence dans leur carrière un ralentissement, tous les écarts de salaire, et que dans la Ville on leur permet d'être à la fois au travail et être des mamans ou des femmes, de concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle, et concrètement on le voit avec des chiffres. C'est mesurable. 4,6 %, ça parle de soi. Vous n'en avez même pas parlé. Je veux bien qu'on me dise tout et n'importe quoi, mais à un moment donné, ce rapport est le reflet de toute l'implication de la Ville et de ce que nous faisons au quotidien. Alors je suis aussi surprise des collègues qui me parlent de faiblesse, alors que l'année dernière, ces mêmes collègues avaient voté ce rapport. Cette année : « Non, le rapport n'est pas bon, il y a des faiblesses. » Il y a des constances comme ça qui changent d'année en année de posture. Excusez-moi, c'est pareil, dire qu'il faut un budget. On avait déjà expliqué le pourquoi du comment. Nous souhaitons avoir une implication de tous les services. Nous ne voulons pas stigmatiser cet enjeu. On veut que tous les services se l'approprient. La formation, vous avez un DIF en tant qu'élu. Si vous voulez vraiment l'utiliser et avoir cette formation, demandez-le, vous y avez le droit. Merci. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Mme BOZDAG. Je ne vais pas rajouter, je pense qu'on peut toujours effectivement faire mieux. C'est un peu comme le rapport sur le développement durable. Mais on continue. On n'a pas besoin d'encouragement qu'on n'a pas pour continuer ! Et heureusement, parce qu'on y croit, on a des convictions sur le sujet. Nous continuerons dans ce domaine-là. Nous pensons que l'ensemble des agents de la Ville sont tout à fait conscients, et les agentes de la Ville sont tout à fait conscientes de l'ensemble des mesures qui sont mises en œuvre pour assurer cette égalité entre les*

hommes et les femmes, entre les femmes et les hommes dans notre collectivité. Il faut prendre acte de ce rapport. On prend acte à nouveau de ce rapport hommes femmes, comme on a pris acte du rapport en matière de développement durable. »

Délibération votée DEL2025_006

Madame Fatiha BOZDAG, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Depuis le 1er janvier 2016, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et préalablement aux débats sur le projet de Budget, le Maire ou le Président de l'EPCI doit présenter au Conseil Municipal ou au Conseil communautaire, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.
Ce rapport doit documenter les inégalités professionnelles entre femmes et hommes au sein de la collectivité, recenser les politiques publiques menées par la collectivité en faveur de l'égalité femmes hommes sur son territoire (conception, mise en œuvre et évaluation) et fixer des orientations pour corriger les inégalités.
Les données présentées concernent l'année 2023 ou l'année scolaire 2023/2024 selon le fonctionnement des directions.

Dans sa première partie, réservée aux ressources humaines de la collectivité, le rapport de situation expose les données relatives aux conditions générales d'emploi (effectifs, répartition, rémunération, promotions…), à la formation, aux conditions de travail, aux congés.

Plusieurs points saillants sont à noter :
- Au sein des services du CCAS et de la Ville de Pessac, on comptabilise 77 % de femmes (dont 92 % au CCAS), ce qui est supérieur à la moyenne nationale de 63 % au sein de la Fonction Publique Territoriale ;
- À Pessac, les femmes sont très représentées dans les postes de direction, avec en moyenne 67 % de femmes, que ce soit au niveau de la direction générale, des postes de direction, ou encore chez les responsables de service (32 femmes sur 48 personnes) ;
- Enfin, la loi du 19 juillet 2023 visant à « renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique » a instauré l'indice égalité, dans un souci de transparence et d'égalité femmes hommes. La Ville de Pessac a obtenu le score de 89 sur 100, soit bien au-dessus du minimum requis de 75 sur 100. Ces résultats sont encourageants et seront traduits en 2025 dans le nouveau plan d'action triennal.

La seconde partie recense les actions et politiques publiques développées par la collectivité en vue de la promotion de l'égalité Femmes Hommes. Ainsi, on peut citer des projets récurrents et/ou événementiels comme à la Direction des Sports avec l'organisation de la journée internationale des droits des femmes autour du 8 mars, au CCAS avec les opérations « Octobre rose » pour la lutte contre le cancer du sein et le Bus du cœur, à la Direction de la Culture à travers la lecture publique, à la Direction de la Jeunesse qui conduit de nombreuses actions. On peut aussi noter les démarches de long terme, de fond, comme celles portées par la direction de l'Enfance à travers le Projet Éducatif de Territoire ou les parcours éducatifs pessacais qui proposent des interventions autour de l'égalité dans les écoles. Enfin, lorsque les publics féminins sont peu présents, les services se posent systématiquement la question de mieux les mobiliser, afin d'aboutir à un meilleur équilibre (PAMA, Vibrations Urbaines par exemple).

Ainsi, à travers tous les projets portés par les directions de la Ville et du CCAS, on mesure combien les enjeux d'égalité femmes hommes sont aujourd'hui intégrés dans les pratiques et les projets de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 12 mars 2012,

Vu la Loi du 4 août 2014 et plus précisément son article 61,

Vu la présentation au Comité Social Territorial en date du 4 février 2025,

- de prendre acte de la présentation du rapport de situation comparée sur l'égalité Femmes Hommes pour l'année 2024.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n° DEL2025_007 : Rapport d'Orientations Budgétaires – exercice 2025 – débat

Madame GRONDIN déclare : *« M. le Maire, chers collègues, comme chaque année, il me revient de vous présenter le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2025. Ce rapport a pour objet de vous présenter les grands engagements et la situation financière de la commune avant le vote du budget primitif 2025 qui aura lieu en avril. La présentation de ce rapport se fera en quatre points. Tout d'abord la présentation du contexte national, puis un focus sur le projet de loi de finances 2025 initial et la loi spéciale, suivi des engagements pour Pessac, et enfin les grands équilibres financiers.*
Concernant le contexte national, en cette fin d'année 2024 et début 2025, on peut dire que les situations géopolitiques et économiques, internationales et nationales, rendent les prévisions budgétaires encore plus incertaines que jamais. Donc inflation, augmentation des taux d'intérêt, contexte économique dégradé en France accentué par un contexte politique tendu avec l'adoption d'une motion de censure le 4 décembre 2024, ayant pour conséquence la non-adoption du projet de loi de finances 2025 avant le 31 décembre 2024. Dans ce contexte, les prévisions 2025 sont compliquées.
Initialement, ce qui était annoncé, était : une prévision de croissance pour 2025 estimée à 1,1 %, soit une croissance peu élevée, une inflation en légère baisse par rapport à 2024 estimée à 1,6 % pour 2025, une réduction du déficit public fixé à 5,2 % du PIB pour 2025, une stabilisation de la dette publique à 114,7 % du PIB, ce qui place la France dans la liste des pays les plus endettés de l'Union européenne et parallèlement la dégradation de la note de la France par les deux agences de notation qui a pour effet d'augmenter les taux d'emprunt et les marges, en conséquence la charge d'intérêt de l'état comme des collectivités. Lorsqu'on a écrit le rapport qui a été envoyé en commission il y a à peu près trois semaines, on n'avait pas les derniers éléments qui viennent de sortir et notamment le vote du projet de loi de finances le 5 février. Je ferai un petit topo ensuite là-dessus.
Concernant le projet de loi de finances 2025 et la loi spéciale, comme dit précédemment, la France se retrouvait dans un contexte inédit avec l'absence de budget voté avant le 31 décembre 2024. En attendant, et faute d'avoir pu faire voter un projet de loi de finances 2025 dans les temps, une loi spéciale a été adoptée afin d'autoriser la perception de l'impôt par l'État en 2025 et à reconduire les crédits 2024 jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances qui est intervenu le 5 février dernier, ce qui n'est pas sans conséquence pour les collectivités qui doivent élaborer leur budget en responsabilité et du coup avec la plus grande prudence dans ces périodes d'incertitude. Pour rappel, le projet de loi de finances 2025 avait été construit pour réaliser un effort urgent de 60 milliards d'euros en 2025. L'objectif était de ramener le déficit public au seuil de 3 % à l'horizon 2029 en le contenant à 6,4 % en 2024 et 5 % en 2025. Les collectivités territoriales auraient dû être associées aux efforts de maîtrise du déficit public pour au moins 5 à 6,5 milliards d'euros. Cet effort avait été ramené à 2 milliards par le Sénat et ces mesures sont, à l'heure actuelle,

caduques suite au vote du PLF. Pessac fait partie des collectivités ciblées pour participer à l'effort de maîtrise du déficit public et devait contribuer à hauteur de 1,3 million d'euros. D'autres mesures initialement prévues s'ajoutaient aux économies de 1,3 million d'euros : la suppression du bouclier tarifaire, la stabilisation de la DGF, la baisse du taux de remboursement de la TVA, la suppression du FCTVA fonctionnement, la réduction des crédits du Fonds vert et autres dotations d'investissement comme la DSIL, et l'augmentation du montant des cotisations de la Caisse Nationale des Retraites des agents des collectivités locales. Dans le projet de loi de finances 2025 initial, l'effort global s'élevait à au moins 6,5 millions d'euros avec la mise en place d'un mécanisme de mise en réserve des recettes des plus grandes collectivités. Au départ il y avait seulement 450 collectivités qui étaient concernées, dont la ville de Pessac, pour prélever 2 % de leur recette. Cette mesure est finalement abandonnée et elle est remplacée par un autre dispositif dont les modalités sont en cours. Nous n'avons pas encore le montant défini. Dans le premier dispositif de prélèvement prévisionnel pour Pessac, on était à 1,3 million d'euros et avec ces nouveaux critères le montant n'est pas encore connu et nous sera notifié prochainement. Le déficit en 2025 a été revu à la hausse à 5,4 % du PIB au lieu des 5 %, le taux de croissance a été abaissé à 0,9 % ainsi que l'inflation à 1,4 %, et la notification du montant individuel de la dotation globale de fonctionnement sera connue fin mars. Dans ce contexte et en attendant le chiffrage des dernières mesures, nous avons fait le choix d'intégrer quelques mesures du plan du projet de loi de finances initial afin de participer à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, notamment pour se laisser des marges de manœuvre le cas échéant.

Concernant les engagements de la Ville de Pessac, la Ville poursuit ses travaux de planification et de pilotage de ses politiques publiques, ainsi que ses engagements en termes d'objectifs socialement et environnementalement responsables. La Ville est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement qui est assorti d'un plan pluriannuel de fonctionnement depuis 2024. La municipalité considère que les collectivités jouent un rôle déterminant dans la lutte contre le changement climatique. On a pu le voir avec la présentation du rapport développement durable. Aussi, pour améliorer ses performances et face aux enjeux écologiques, Pessac mène une démarche de budgétisation verte depuis 2021 pour mesurer sa contribution, piloter sa trajectoire et ajuster ses actions.

Le dialogue budgétaire et la présentation de ce rapport d'orientations budgétaires s'articulent donc autour des quatre grandes finalités pour la transition écologique de Pessac, ce qui vous a été présenté par mon collègue, M. LANDREAU, et cela afin de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique municipale au regard des dix-sept objectifs de développement durable. Pour rappel les quatre finalités sont : mieux vivre la Ville ensemble, la nature et biodiversité, le climat et les modes de production et consommation responsables. Concernant la finalité mieux vivre la vie ensemble, notre engagement est de renforcer la qualité du lien social, promouvoir les échanges, la solidarité pour une vie tolérante et bienveillante envers celles et ceux qui en ont le plus besoin au regard des défis climatiques. De nombreuses actions : des actions pour renforcer la cohésion sociale et la solidarité comme l'ouverture en 2025 d'un lieu d'accueil pour les sans domicile fixe, le Répit, la réouverture du poste de police municipale à Arago, l'extension de la brigade de nuit à toutes les nuits de la semaine jusqu'à 2 heures du matin, le renforcement de l'accompagnement social des habitants du quartier de Haut-Livrac, réouverture de la plateforme des services de Saige en avril 2025, extension des horaires de la lecture publique avec notamment l'ouverture de la médiathèque Jacques Ellul le dimanche après-midi du 1er octobre au 30 avril, la conception du pavillon de la musique et des arts avec une haute exigence environnementale, l'organisation de manifestations d'accès à l'emploi, job dating, la proposition de parcours éducatif pessacais dans le cadre du PEDT pour l'année scolaire 2024-2025, également des actions pour développer les mobilités douces, je ne reviendrai pas dessus, ça a été expliqué dans le rapport de développement durable avec la distribution de kits de sécurité et la mise à disposition de vélos. Des actions également pour permettre l'épanouissement individuel et collectif avec le dispositif quartier de demain dans le cadre du PRU de Saige et avec également aussi le

dispositif santé prévoyance pour les agents de la Ville. Des actions pour promouvoir une citoyenneté active et innovante avec la démarche concertée et participative avec le Conseil Municipal des enfants, l'organisation des assises du sport, l'achèvement de la réhabilitation et extension de la Maison municipale du Monteil, une enveloppe de 400 000 euros pour la 5e édition du budget participatif, l'aménagement du hall de l'Hôtel de Ville afin de faciliter la visibilité et l'accessibilité des usagers et les conditions de travail des agents de la Ville. Concernant la finalité nature et biodiversité, nos engagements sont pour lutter contre l'érosion de la biodiversité en promouvant la protection des espaces naturels publics ou privés et en visant un objectif zéro artificialisation. On va trouver l'ensemble des actions qui ont été vues dans le rapport de développement durable, notamment des actions pour lutter contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols. Je tiens à rappeler le renforcement de la végétalisation et la désimperméabilisation des cours d'école, avec, en 2025, dix cours d'école supplémentaires, la participation au projet 1 million d'arbres pour Bordeaux Métropole, et autres actions, telles que la mise en place d'un plan de gestion des espaces naturels des parcs et jardins, la labellisation de parcs par la Ligue de protection des oiseaux. Des actions pour maintenir et renforcer la biodiversité en ville avec l'aménagement des parcs du centre-ville, pour 2025 il y aura le parc Razon, le parc Pompidou et le parc Esner, la création d'une noue pour le traitement des eaux de pluie et le développement d'un biotope local dans le cadre de la rénovation du skatepark de Bellegrave et également la poursuite de la plantation d'arbres sur les sites sportifs notamment. Des actions pour agir en faveur de la cause animale, donc au-delà des diverses actions menées, on peut noter la création d'une brigade verte au sein de la police municipale, des actions pour lutter contre le gaspillage et les sources de pollution des eaux, avec l'usage de produits exempts de caractéristiques écotoxiques et une gestion économe de l'eau pour les équipements et les sites sportifs. Concernant la finalité sur le climat, nos engagements sont : s'adapter et lutter contre le réchauffement climatique en visant la neutralité carbone en 2050 et en faisant de Pessac une ville laboratoire en matière d'exemplarité, de nombreuses actions, notamment pour réduire l'usage des énergies fossiles. Comme l'a dit M. LANDREAU, depuis 2018, on constate une baisse de 36 % de notre consommation d'énergie, avec un objectif à l'horizon 2050 de 60 %. Comme l'a rappelé M. Le Maire, nous sommes en avance sur nos projections.
La poursuite en 2025 du plan Écocité et de l'équipement en L.E.D. de nos candélabres. Également des actions pour valoriser et développer les énergies renouvelables. On a un taux de couverture de 8 % qui est attendu en 2025. En cinq ans, la production d'énergie renouvelable aura été multipliée par 31, ce n'est pas rien. Des actions pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et sites sportifs avec la mise en œuvre de stratégies de rénovation spécifique pour dix-sept de nos bâtiments communaux les plus consommateurs d'énergie et enfin des actions pour atteindre la neutralité carbone en 2050 avec un axe central du plan Écocité avec le lancement d'un appel à manifestation d'intérêts pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Enfin, nous arrivons à la finalité des modes de production et consommation responsables avec l'engagement de promouvoir un mode de production et de consommation responsable, diverses actions notamment pour systématiser l'approche éco responsable sur 100 % des dépenses publiques. Les achats de la ville concourent également à la réussite du modèle de transition écologique et de lutte contre l'éloignement de l'emploi grâce à l'adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables. Pour rappel, il s'agit d'une démarche volontaire de la Ville puisque nous ne sommes pas concernés par le seuil de 50 millions d'achats annuels. Ainsi, ce sont 89 % de nos achats qui intègrent des critères d'attribution à caractère environnemental, 72 % qui prévoient des clauses d'exécution environnementale, 27 marchés intégrant du réemploi, du recyclage et de la réutilisation, 18 clauses d'insertion et 14 clauses d'action sociale qui participent au soutien des publics défavorisés et éloignés de l'emploi. Les actions pour une alimentation saine et durable avec le soutien du commerce au centre-ville avec la reconduction des deux heures gratuites dans le parking souterrain, la qualité de l'alimentation pour tous les âges avec les exigences fixées dans le contrat de délégation de

services de la restauration collective et à noter la récompense par le trophée Régal 2024 décernée à la Ville qui récompense les initiatives innovantes en faveur d'une alimentation durable et responsable pour son action Petite Faim Grande Faim. Favoriser l'activité physique et de bien-être pour tous dans un environnement apaisé avec l'ouverture en 2025 de la piscine Cazalet, la rénovation des terrains de tennis au parc Razon et enfin encourager le recyclage et le réemploi des matériaux avec l'adhésion à l'association des villes pour la propreté urbaine et la participation à la Ville à de nombreuses opérations de collectes, de réduction et de valorisation des déchets. La liste est très longue, on peut voir l'ensemble des actions qui vont être menées sur 2025 et qui concernent les quatre finalités.
Les grands équilibres financiers. Avant de rentrer dans le détail je souhaitais rappeler que la qualité comptable et de gestion de la Ville déjà soulignée par la Chambre régionale des comptes est également reconnue par les agents spécialisés dans les notations comptables et par le trésorier comptable. À rappeler également qu'en 2024 la Ville s'est inscrite dans une démarche de synthèse de la qualité des comptes conduite par le conseiller aux décideurs locaux et les résultats très satisfaisants ont été présentés en commission et ont confirmé que les comptes sont sincères et reflètent la réalité, en particulier en ce qui concerne l'actif de la Ville. Cela démontre la situation financière saine de la Ville. Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, ce qui nous permet de consolider nos investissements pour l'avenir. Alors concernant les recettes de fonctionnement, ce qu'on peut dire c'est que par rapport au budget primitif de 2024, les recettes progressent de 2 %, soit environ 86,2 millions d'euros de produits réels. Ce que l'on peut noter, c'est que les recettes fiscales sont moins dynamiques du fait d'une inflation prévue à 1,7 %, donc d'une moindre revalorisation des bases fiscales, ainsi qu'une baisse des droits de mutation, qui sont estimés pour 2025 à 2,5 millions d'euros. Pour rappel, la Ville maintient son engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition, et ce depuis 2014. À noter qu'en 2025, la Ville percevra une nouvelle recette fiscale, l'imposition forfaitaire des entreprises de réseau concernant un projet photovoltaïque pour un montant modeste de 2 000 euros.
La dotation de solidarité métropolitaine versée dans le cadre du pacte financier et fiscal conclu avec Bordeaux Métropole représentera 3,1 millions d'euros. Sa régression résulte du repli des recettes de Bordeaux Métropole estimé à moins 4,4 % pour 2025.
Pour 2025, la Ville de Pessac devrait bénéficier d'un complément de dotation globale de fonctionnement, mais le montant n'est pas encore connu et sera notifié fin mars. Autre recette, celle de la Caisse d'allocations familiales dans le cadre de la convention territoriale globale, la Ville perçoit plus de 4,7 millions d'euros par an.
Concernant les dépenses de fonctionnement, le plan de recherche d'économie qui a été mené par la ville dans le cadre de cette préparation budgétaire a abouti à une quasi-stabilité des dépenses de fonctionnement entre 2024 et 2025. L'offre et la qualité des services municipaux étant notre priorité, les efforts se sont essentiellement concentrés sur la recherche de performances énergétiques combinée à la baisse des prix unitaires de l'électricité, également portée sur l'efficience organisationnelle et le tout en préservant le soutien aux associations et au CCAS. Les économies constatées portent essentiellement sur le chapitre charges à caractère général avec une baisse d'environ 12 %, les charges diverses de gestion courante baisse de 1 % avec une stabilité de la subvention au CCAS. À noter la maîtrise de l'évolution des charges de personnel qui augmente de 2 % et qui comprennent l'augmentation de la part employeur à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Également, l'évolution des intérêts d'emprunt, avec plus 89 % suite à la contraction de nouveaux emprunts pour financer une partie des dépenses d'équipement, ce qui représente environ 1,1 million d'euros. Par prudence, nous avons prévu une ponction des recettes prévue par le projet de loi de finances initial à hauteur de 1,3 million d'euros. L'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat d'engagement de mutualisation est en hausse de 43 000 euros, soit un total de 10,4 millions d'euros. Cette maîtrise de nos dépenses de fonctionnement permet de préserver des marges d'autofinancement, pour financer nos investissements actuels, et futurs. Concernant les dépenses d'investissement, les dépenses d'investissement pour 2025 sont estimées à 36,1 millions d'euros, donc 4,5 millions d'euros de report. Les dépenses

d'investissement intègrent également l'attribution de compensations en investissement pour 1,1 million d'euros. L'année 2025, comme vous le savez, sera l'année d'achèvement des deux équipements majeurs que sont la piscine Cazalet et l'école Georges Leygues, mais également le lancement de la conception d'un nouvel équipement municipal, le Pavillon de la musique et des arts. Concernant les autorisations de programme et les crédits de paiement en 2025, aucune modification sur le montant total, mais une modification des inscriptions de crédits de paiement pour tenir compte des décalages de réalisation d'équipements. Enfin, concernant les recettes d'investissement, outre les reports de recettes d'investissement, donc les reports sont constitués de 7,8 millions d'euros d'emprunts auprès de l'Agence France Locale qui ont contractualisé fin 2024 et 1,2 million d'euros de subventions, la Ville prévoit d'inscrire en 2025 des subventions pour un million d'euros. À ces subventions d'équipement s'ajoutent les recettes du FCTVA pour un montant attendu de 4 millions, le reversement d'une fraction de la taxe d'aménagement de Bordeaux Métropole d'environ 600 000 euros, ce qui au final nécessite de prévoir un emprunt de 8 millions d'euros au BP 2025 pour financer l'investissement.
Pour conclure, comme évoqué en introduction, le contexte national actuel appelle à une grande prudence, c'est pourquoi nous avons fait le choix d'une grande maîtrise de nos dépenses de fonctionnement avec une évolution d'à peine 1 % entre le BP 2024 et le BP 2025. Malgré cette recherche d'économie, nous maintenons l'ensemble de nos services à la population, le maintien des subventions aux associations, ainsi que la subvention du CCAS qui, pour rappel, est de 6 millions d'euros, et le tout sans augmentation des taux d'imposition. Ce travail a été possible notamment grâce à nos actions en faveur de la transition écologique et des travaux de performance énergétique engagés au sein de nos équipements publics. Donc malgré un contexte budgétaire contraint et grâce à sa gestion financière saine, la Ville de Pessac poursuit son ambition d'investissement, un investissement qui nécessite certes de recourir à l'emprunt, mais un investissement pour l'avenir et maîtrisé financièrement. À noter qu'au cumul sur dix ans, les dépenses d'investissement ont été financées pour moins d'un tiers par emprunt.
Avec les nouveaux emprunts contractés en 2024 et à venir en 2025, la dette ne dépassera pas le niveau de 700 euros par habitant jusqu'en 2030, alors qu'en moyenne, pour les communes de la même strate que Pessac, elle représente le double, soit environ 1 318 euros par habitant, ce qui nous donne une capacité de désendettement en dessous du seuil des 7 ans. On est loin des seuils d'alerte. Cela montre plutôt que Pessac est une ville dynamique qui investit pour répondre aux attentes de ses habitants et anticiper l'avenir, notamment en priorisant l'exigence environnementale dans ces projets. J'arrive à la fin de ma présentation, mais avant de vous donner la parole, je tenais à remercier la direction des finances du Pôle Territorial Sud, ainsi que l'ensemble des services de la Ville, et également mes collègues élus pour tout le travail mené, notamment sur le plan des économies ces derniers mois, un travail qui n'a pas été simple, particulièrement dans ce contexte d'instabilité économique et politique, et pourtant les résultats sont là, la Ville de Pessac prend ses responsabilités et contribue à la réduction du déficit public tout en gardant une gestion saine et en maintenant un cap ambitieux en investissant pour l'avenir. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup, Stéphanie GRONDIN. La diapo qui est montrée là parle du CCAS, et je pense qu'il est important, même si le CCAS est l'objet d'une gestion spécifique dans le cadre d'un budget autonome et d'un conseil d'administration autonome lui aussi, je pense qu'il est intéressant pour éclairer l'ensemble des élus qu'il y ait une présentation un peu détaillée aussi des orientations budgétaires spécifiques du CCAS par Patricia GAU. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui indique : *« Merci M. le Maire. Notre Ville de Pessac œuvre depuis plusieurs années pour plus de solidarité. La lutte contre la précarité, contre l'isolement des plus âgés, contre l'exclusion sous toutes ses formes, contre la fracture numérique, ce combat à mener nous a guidés pour la mise en place*

d'objectifs de cohésion sociale et de réduction des inégalités en agissant sur plusieurs fronts. Les aides sociales, l'aide alimentaire, l'accès aux soins, la prévention santé, l'accès à un hébergement ou logement, la formation et l'emploi, la proposition de mode de garde pour les jeunes enfants, l'accueil et l'accompagnement des séniors et personnes en situation de handicap. Aujourd'hui même, nous célébrons les vingt ans de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi fixait et fixe encore le principe d'une accessibilité généralisée intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental, ainsi que la compensation. Comme l'indiquait tout à l'heure Mme LOUNICI, le handicap, nous l'avons également prise en charge en 2014 comme la santé et nous avons choisi de le confier à une chargée de mission au sein du CCAS. Notre Ville de Pessac applique une politique sociale dynamique adaptée au contexte national. Nous intervenons également pour créer les conditions d'un épanouissement personnel et d'accès à la citoyenneté par le développement du lien social et des solidarités, l'accès à la culture, aux loisirs et au sport. Notre CCAS est en première ligne pour conduire des actions coordonnées en créant les conditions d'une véritable collaboration entre partenaires associatifs et institutionnels pour mieux répondre aux besoins et attentes des usagers et citoyens pessacais, quel que soit leur âge. La réussite de ce travail est due à l'engagement des élus thématiques et des techniciens du CCAS, que je remercie vivement à cette occasion. Je vais quand même les citer, Zeineb LOUNICI, bien évidemment, Marie-Claire KARST, pour la petite enfance, Gladys THIEBAULT aujourd'hui, pour les séniors et l'intergénérationnel, mais bien sûr Nathalie BRUNET, qui nous a quittés il y a quelque temps, Emmanuel MAGES, mon collègue adjoint à la petite enfance et Pierrick LAGARRIGUE qui a pris à bras le corps cette question du handicap qui lui tient particulièrement à cœur.

À présent, je vais vous dévoiler quelques actions qui mettent en lumière les missions des directions de notre établissement, en précisant que le rapport d'orientations budgétaires du CCAS sera effectivement présenté de manière détaillée en Conseil d'administration ce jeudi soir, ces conseils d'administration ne sont pas publics. Au niveau des actions du CCAS, elles sont nombreuses.

Au niveau de l'autonomie santé, la lutte contre la perte d'autonomie, l'accompagnement des personnes en situation de handicap avec un certain nombre d'actions qui ont été mises en place justement depuis 2014, notamment le point Accueil Handicap pour répondre de manière précise avec une douzaine de partenaires conventionnés aux problématiques des personnes handicapées, avec la commission communale d'accessibilité qui a également été réanimée en 2014, puisqu'il n'y en avait pas à Pessac, sachant que cette loi sur le handicap demande à ce que tous les établissements, en tout cas la plupart des établissements publics soient accessibles et que l'on puisse prendre en charge certaines compensations. Au niveau du CCAS, nous accompagnons financièrement des personnes en situation de handicap pour obtenir notamment des fauteuils roulants ou pour les aider à avoir un cofinancement pour obtenir des équipements qui leur permettent d'être mobiles au sein de notre commune. Il y a la lutte contre l'isolement, qui était notre fil rouge durant le premier mandat et encore sur ce mandat-là, puisqu'il y a beaucoup à faire pour effectivement reconnaître les personnes âgées au sein d'une commune. Les sorties culturelles, les séjours, conférences, les actions de prévention, comme on l'indiquait, avec des ateliers sur la prévention pour l'audition, la vue, la mobilité, la mémoire, la chute, la nutrition. Une maison de l'accompagnement que nous avons inaugurée il y a deux ans, pour accompagner les personnes qui sont atteintes de pathologies graves et leurs proches aidants. Des ateliers de prévention et lutte contre le cancer. Au niveau du handicap, nous avons accompagné des partenaires pour mettre en place le Ciné-Relax. Il y avait une séance justement samedi, ouvert à tout public, enfants, adultes en situation de handicap. Le maintien à domicile dans les meilleures conditions avec le portage de repas à domicile, SOS Dépannage, le service d'aide à domicile, le pass sénior que nous avons mis en place, je parlais de l'accès à la culture, au sport, au loisir, et bien ce pass sénior rencontre un vif succès, nous en sommes à 1 000 pass séniors par an, deux foyers restaurants, transports

accompagnés pour les foyers restaurants et clubs séniors, et le développement de l'hébergement intergénérationnel, et ce n'est que pour l'autonomie santé. Je me dépêche, mais donc les solidarités, lutte contre la fracture numérique, les conseils juridiques, l'accompagnement des personnes surendettées, la gestion des problématiques d'accès et de maintien dans un logement, le soutien dans l'accès au droit, les aides aux besoins alimentaires, ils sont nombreux et nous avons mis en place un certain nombre d'outils pour y répondre de manière performante, les ateliers de maîtrise de l'énergie, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, l'accompagnement des sans domicile fixe et des domiciliés, la journée des solidarités qui coordonne toutes les associations partenaires pour permettre d'avoir des échanges intéressants sur des thématiques comme le logement, la précarité alimentaire, etc., la mise à l'abri de femmes et mères victimes de violences conjugales, des ateliers collectifs de socio-esthétique, de café gourmandise, de café logement avec la Maison des Solidarités, les maraudes qui sont effectuées tous les mercredis soir par les travailleurs sociaux en partenariat avec une association qui s'appelle Imagine Demain et le SAMU social, et l'ouverture du Répit dont j'ai parlé il y a quelque temps déjà, qui sera un accueil de jour pour les sans domicile fixe. Nous accompagnons également le programme de réussite éducative, nous subventionnons effectivement ce dispositif pour l'accompagnement de plus d'une centaine d'enfants. Au niveau de la petite enfance, nous travaillons sur l'amélioration de la qualité de vie des enfants et du personnel des crèches, un soutien à la parentalité avec trois lieux d'accueil enfants-parents, un guichet unique pour les inscriptions, le renforcement des informations aux familles sur les modes d'accueil. Nous gérons cinq crèches municipales, dont une familiale et quatre structures associatives que nous accompagnons financièrement et matériellement aussi sur des projets d'animation sur notre territoire. Il y a eu la rénovation de la crèche Serpentine avec 80 000 euros de travaux, le développement de son activité avec 36 places à ce jour, cinq jours par semaine, ce qui n'était pas le cas auparavant, la gestion de deux relais petite enfance, l'optimisation des taux de remplissage, un forum des métiers de la petite enfance, un nouvel appel d'offres d'alimentation puisque les repas sont fabriqués en régie dans chaque structure municipale, et une politique d'achat responsable économe et durable.
J'ai été assez rapide parce que comme vous pouvez le constater nous sommes sur tous les fronts dans le champ des solidarités, avec un dynamisme et un engagement vraiment remarquable de la part des techniciens. Il y a 80 % du budget qui est consacré aux moyens humains, au CCAS, et nous travaillons avec plus d'une trentaine de partenaires, nous travaillons aussi avec la Maison des Solidarités, avec les hôpitaux Bagatelle, avec qui nous travaillons pour un PASS qui est une permanence d'accès aux soins santé. Nous travaillons avec l'ASEPT aussi pour le programme Bien vieillir, avec Mona Lisa, avec le réseau Villes Amies des Aînés, avec Faits de Cœur, avec le Chaînon Manquant, le CROUS pour combattre la précarité alimentaire des étudiants, avec la CAMI qui propose des activités physiques adaptées, thérapeutiques pour des personnes atteintes de cancer, avec la Ligue contre le cancer, bien évidemment, avec aussi un certain nombre d'associations partenaires dans le domaine du handicap, avec Audition et Écoute 33, le GIHP, Inter-phases, l'UNAFAM, l'Espace 33, l'APAJH, l'Association des familles de traumatisés crâniens, l'APF et l'ADA 33. Ce sont de nombreux partenaires qui nous aident à mettre en place de nombreuses actions envers les différents publics que nous accueillons et que nous accompagnons au sein du CCAS. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, Mme GRONDIN, merci, Mme GAU. C'est un débat, j'imagine qu'il va y avoir des demandes de prise de parole. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : *« M. le Maire, chers collègues. Ce débat d'orientations budgétaires se tient dans un contexte politique sans précédent, particulièrement chaotique, depuis la dissolution de l'Assemblée voulue par le président Macron. Certes, le gouvernement Bayrou a échappé jusqu'à présent à la censure et a pu faire passer en force son budget au nom d'une prétendue responsabilité. Mais est-ce responsable de sacrifier l'écologie en alliant de fortes baisses des aides pour la*

rénovation des logements, pour l'achat de véhicules électriques ou pour les énergies renouvelables ? Même le Fonds vert pour les investissements dans les communes n'y échappe pas, tombant de 2,5 milliards à 1,1. Retarder les efforts pour la transition écologique coûtera pourtant bien plus cher qu'agir maintenant. C'est ce que montre le rapport Pisani Ferry Mahfouz qu'avait demandé le président en 2023. En résumé, ce budget Bayrou est tout simplement un désastre pour l'écologie. C'est aussi un budget d'austérité qui baisse les aides à l'apprentissage, les moyens pour l'enseignement supérieur et la recherche, qui s'attaquent au pass culture. Est-ce responsable de viser les auto-entrepreneurs, puis de suspendre la mesure dans l'attente d'une consultation ? Est-ce responsable de supprimer 15 millions d'euros pour la recherche sur les cancers pédiatriques, puis de les réinjecter face au tollé ? Est-ce responsable de chercher le soutien du Rassemblement national en osant parler de « submersion migratoire » ? Tout cela est étrangement absent de votre présentation sur les orientations budgétaires, et pas seulement parce qu'il s'agit d'une actualité récente. Déjà nous nous étions étonnés fin 2024 de votre silence face aux coupes budgétaires pour les collectivités annoncées par le gouvernement Barnier. Des coupes brutales, injustes alors que l'État est le seul responsable du dérapage des dépenses publiques. Ce n'est pas aux collectivités de payer l'addition. Finalement, l'effort qui va être demandé aux grandes collectivités locales sera de 2,2 milliards au lieu de 5 milliards. Votre rapport consacre toute une page aux recommandations de la Commission européenne sur le déficit et juste quelques lignes aux collectivités qui devraient être associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Peut-on faire plus édulcoré ? Et Pessac, sa contribution devait s'élever à 1,3 million d'euros, comme vous l'avez rappelé et on a l'impression dans le rapport que vous regrettez presque que ce ne soit pas plus. Année après année, vous ne manquez pas de rappeler ce que Pessac a perdu en dotation de l'État. À vrai dire, vous ne l'avez pas fait cette année, histoire de l'imputer à la présidence Hollande et qu'on s'en souvienne bien.

Vous allez peut-être déplorer les répercussions sur les communes ou les associations des coupes que subissent la Métropole, le Département et la Région, en oubliant que notamment ces départements et ces régions doivent assumer respectivement 40 % et 38 % des 2,2 milliards d'euros demandés aux collectivités par le gouvernement. Mais bien sûr vous n'alliez pas remettre en cause les choix budgétaires du gouvernement Bayrou, puisque vous le soutenez. Alors quel effort à faire pour Pessac ? Donc, sans doute 1,3 million d'euros par précaution et quelles conséquences de ces coupes budgétaires imposées par l'État dans le rapport, dans votre présentation ? Et bien semble-t-il, aucune.

Et l'autosatisfaction reste de mise en cette fin de mandat et au cours de ce conseil municipal. Vous consacrez un tiers du rapport à revenir sur les quatre engagements de la Ville en matière de solidarité, biodiversité, climat et mode de production et consommation responsable, en doublon avec le rapport de développement durable, comme d'ailleurs vous le souligniez Mme l'Adjointe à plusieurs reprises, en vous référant à ce qui a été expliqué par M. LANDREAU précédemment. Alors, il faut dire que vous continuez à bénéficier de recettes fiscales favorables grâce à la dynamique des bases et sans avoir besoin d'augmenter les impôts. Ça, vous n'oubliez jamais de le rappeler. Donc 2 % en plus par rapport à 2024 et pour les produits de service, ça veut dire ce qui vient des familles pessacaises, qui payent pour un certain nombre de services, comme l'accueil périscolaire, la hausse est aussi de 2 %. Alors c'est certes beaucoup moins dynamique que les années précédentes, mais la revalorisation des bases, rappelons-le, a été de 15 % en cumulé sur les trois dernières années. Et puis les tarifs de la restauration, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs, rappelons-le aussi, ont déjà subi une nette augmentation dès septembre 2022. Dans les dotations de l'État, on peut noter la hausse de la dotation de solidarité urbaine, ce qui est une bonne nouvelle, qui passe de 2 millions à 2,3 millions d'euros. C'est bien entendu ce qui reconnaît le poids des quartiers prioritaires à Pessac et cela incite d'autant plus à les accompagner tous, et nous ne pouvons que regretter encore une fois et dénoncer votre choix de fermeture du centre social porté par l'espace social Alouette Animation dans le quartier de Haut-Livrac. Du côté des dépenses, vous prévoyez une stabilité des dépenses de fonctionnement, la recherche d'économie par la sobriété

énergétique, la maîtrise des charges de personnel tout en préservant le soutien aux associations et au CCAS. Alors, notons qu'il y a tout de même 143 équivalents temps pleins mutualisés avec Bordeaux Métropole dont Pessac ne subit pas les évolutions depuis 2016, c'est écrit dans le rapport. Quant à la préservation et au soutien très actif de la Ville pour le CCAS et les associations, il s'agit d'un maintien à l'identique, ce qui est aussi d'ailleurs écrit dans votre rapport, 6 millions d'euros pour le CCAS, 3,4 millions d'euros pour les associations, ce qui revient en somme à une baisse si on tient compte de l'inflation ou de l'évolution de certaines charges. Vous allez pourtant remettre à plat la répartition de l'enveloppe dédiée aux associations de sport, peut-être en parlerons-nous un peu plus tard dans ce conseil. C'est à comparer avec votre choix d'investir pour la piscine Cazalet que l'on retrouve dans les autorisations de programme de ce rapport avec un montant inchangé de 29 millions d'euros sur un total d'autorisations de programme de plus de 70 millions d'euros. Dans les dépenses, les intérêts liés à l'emprunt font un bond de plus 89 %. Lors de votre premier mandat, vous aviez eu un recours modéré à l'emprunt, alors qu'à l'époque les taux étaient bas, et vous aviez plutôt fait le choix de vendre l'ancien stade Jean Cordier pour 10 millions d'euros. Vous aviez aussi hérité de la municipalité précédente d'une situation financière très favorable. Il y avait aussi un faible ratio de dettes par habitant en 2014. Donc après deux emprunts en 2023, puis deux en 2024, vous allez de nouveau emprunter en 2025, vous l'avez rappelé, ce sera 8 millions d'euros en 2025, et ces emprunts servent donc à finaliser l'investissement dans les deux gros équipements que sont la piscine Cazalet et l'école Georges Leygues. Et bientôt, ils serviront à préparer ce Pavillon de la musique et des arts que vous avez aussi annoncé. Alors l'endettement de la Ville s'accélère, c'est logique, ce qui amène aussi à se poser la question du poids de cet endettement sur un prochain mandat, ainsi que le poids des coûts de fonctionnement de ces gros équipements à venir comme la piscine Cazalet.
Au-delà des ratios et de la capacité financière à faire de la Ville, la question essentielle reste bien celle des services publics rendus, de leur qualité, de leur accessibilité à toutes et tous, et la question des investissements qui préparent réellement l'avenir en accélérant la transition écologique. Mais comment pourrez-vous réussir cette transition avec un gouvernement qui se préoccupe d'abord de censurer l'écologie ? Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur tous ces sujets pour le vote du budget. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame TOURNEPICHE** qui dit : *« M. le Maire, Mme l'adjointe, chers collègues. Comme cela a déjà été dit, l'adoption d'un budget primitif pour les collectivités territoriales se déroule cette année dans un contexte inédit. Il en est de même de ce débat d'orientations budgétaires. En premier lieu, l'incertitude qui a pesé sur le projet de loi de finances 2025 vient d'être levée par l'adoption d'un budget, fruit d'un alliage un peu baroque entre le projet construit par l'ancien gouvernement de Michel Barnier et les évolutions ponctuelles obtenues par l'opposition lors de la discussion parlementaire avec le gouvernement actuel. Même si le projet de loi de finances doit encore passer l'épreuve du Conseil constitutionnel, les dispositions définitivement adoptées il y a quelques jours devraient être proches du budget qui sera promulgué d'ici la fin du mois. Le résultat actuel, on peut le dire, n'est pas satisfaisant pour les collectivités locales, et ce, quelle que soit la sensibilité politique de celle ou celui qui analyse le budget adopté par le Parlement. Alors certes, les collectivités ne sont plus mises à contribution à hauteur de 5 milliards, comme c'était le cas dans le projet de loi de finances présenté cet automne, et le fonds de précaution avec une mise en réserve initialement envisagée est supprimé, mais l'effort demandé sera néanmoins de 2,2 milliards d'euros à travers le nouveau dispositif, le DILICO pour Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales. De même, les limitations concernant l'assiette du fonds de compensation de la TVA sont abandonnées, mais l'augmentation de la DGF reste en deçà de ce que laissait penser le ministre de la Décentralisation il y a encore quelques jours. Dans ce contexte, nous ne vous ferons pas la critique de la prudence et des incertitudes sur les projections, néanmoins nous avons des interrogations sur plusieurs points. Le premier point porte sur le choix relatif aux atténuations de produits en lien avec la ponction*

de l'État. Il est décrit, page 9 et 10 du ROB, le mécanisme imaginé par le gouvernement Barnier et proposé dans la version initiale du PLF 2025, qui mettait à contribution les plus grandes collectivités à travers la mise en place d'un fonds de réserve. Ce mécanisme a donc été abandonné dans le budget adopté. Vous mentionniez également le projet de limiter les dépenses éligibles au FCTVA, également abandonné. L'incertitude se manifeste, notamment dans le rapport, par l'usage parfois du conditionnel ou du passé. Mais malgré cette conscience que les coupes mentionnées étaient incertaines, et d'ailleurs donc aujourd'hui supprimées, il est dit que les travaux de préparation budgétaire pour la Ville de Pessac ont été conduits en s'appuyant sur ces hypothèses, et c'est ce que vous nous avez expliqué dans votre présentation, ce qui est dit page 10 du ROB. Alors, ça peut paraître un petit peu curieux, mais bien sûr, ça peut également s'expliquer par le caractère très récent de l'adoption définitive de la loi de finances 2025 et la nécessité de s'appuyer sur des hypothèses existantes en fin d'année. Néanmoins, ce qui paraît peut-être plus étonnant, c'est que vous calculez la contribution que Pessac aurait dû payer si le fonds de réserve avait existé, soit donc 1,3 million d'euros ce qui est dit page 10 du ROB, et il est annoncé page 32 : « La Ville maintient par prudence dans son budget la ponction sur les recettes prévues par le projet de loi de finances à hauteur de 1,4 million d'euros. » Donc outre le fait qu'un 1,3 million d'euros devient 1,4, la disparition de ce fonds rend caduque cette ponction. Ma première question est simple : si la ponction sur les recettes n'est pas opérée, ou si elle s'avère, comme on peut l'imaginer, moindre que ces 1,4 million budgété, cela laissera, et d'ailleurs vous l'avez évoqué dans votre présentation, des marges de manœuvre. Est-ce que vous avez à ce stade une idée des projets qui pourraient être soutenus avec ces marges de manœuvre ?

Le second point est relatif au soutien aux associations, dont on a déjà parlé, à la page 23 du ROB on trouve l'idée selon laquelle la Ville a souhaité préserver le milieu associatif avec un niveau de subvention aux associations de 2,5 millions d'euros, et dans le chapitre charges courantes de gestion les subventions aux associations représenteront plus de 3,4 millions d'euros. S'agissant notamment du sport, la Ville s'engage à maintenir le montant de l'enveloppe globale des subventions, et il est dit que seront organisées en mars prochain les assises du sport, notamment pour réfléchir à la question du modèle de financement du sport à Pessac. Alors, au-delà du format assises ou autre modèle, est-ce que vous ne pensez pas que ce serait l'occasion, qu'il serait utile d'élargir la réflexion à la question du financement de l'ensemble du mouvement associatif qui, tout le monde le sait, nécessite un soutien fort, constant, tant les associations sont un élément essentiel de l'ADN de Pessac ? Et enfin, pour terminer, le troisième et dernier point concerne les projections qui sont faites dans ce ROB au regard des perspectives d'endettement. Il est dit, et vous l'avez rappelé, que le PPI vert nécessite et a nécessité un endettement accru. Les chiffres effectivement le montrent, de façon spectaculaire, depuis 2023, l'encours de la dette augmente considérablement, passant de 10 à 50 millions d'euros entre 2023 et 2028. De même, il est précisé que les nouveaux emprunts souscrits en 2024 auprès de l'Agence France Locale, à hauteur de 11 millions puis 7,8 millions, l'ont été à taux fixe. Vous justifiez le choix de ce taux fixe par le contexte d'incertitude, notamment politique, très fort. Nous vous rejoignons sans difficulté sur l'importance de la stabilité dans ce contexte d'incertitude. Néanmoins, vous avez aussi choisi pour le crédit à la Banque Postale un taux fixe, mais qui deviendra variable. Finalement, sur les 30,7 millions, plus d'un tiers, 10,5 millions, sont donc à taux variable et dans un contexte qui économiquement, on le sait, est très incertain et qui malheureusement ne risque pas de s'améliorer dans les années à venir. Les chiffres de la capacité de désendettement qui restent raisonnables dans votre projection, vous l'avez rappelé, à moins de 7 ans en 2028, pourraient potentiellement donc être victimes d'une hausse de taux. Dans ce contexte, ce choix récent d'initier des emprunts à taux variables pourrait sembler risqué et doit pour le moins inciter à une prudence renforcée pour l'avenir. Et donc, quelle solution, imaginez-vous, si les taux viennent à s'accroître dans les prochaines années pour limiter la charge de la dette des Pessacaises et des Pessacais, qui, là aussi, si vous l'avez rappelé, reste inférieure à la moyenne nationale, a néanmoins triplé par habitant en moins de deux ans, passant de

moins de 200 euros par habitant à plus de 700 euros, comme vous l'avez dit ? Je vous remercie de votre attention et de vos réponses. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame LOUNICI** qui indique : *« M. le Maire. Je voudrais revenir sur les actions qu'a énumérées un peu rapidement Patricia GAU, et notamment une action qui est la mise en place du point accueil handicap. Nous sommes le 11 février, c'est exactement les vingt ans, date d'anniversaire, de la loi handicap qui a été votée lors de la présidence de mémoire du président Chirac. Cette loi repose sur le principe fondamental qui est celui de garantir à chaque personne en situation de handicap l'accès aux droits fondamentaux, reconnus à tous les citoyens, ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. C'est une loi qui est très forte et les mots sont très forts au niveau de cette loi. Nous en sommes loin, c'est vrai, et mon collègue Pierrick LAGARRIGUE, qui est vraiment un défenseur acharné des personnes en situation de handicap nous le rappelle assez régulièrement. Cela dit, on a quand même vu monter en puissance ce point accueil handicap. Beaucoup de Pessacais viennent et y viennent parce que justement au Département ils ont beaucoup de difficultés à accéder au Département qui est, il faut le dire quand même, le lieu phare où la question du handicap est débattue et où les subventions sont votées dans ce sens-là. C'est vrai qu'au niveau du Département, il y a encore l'instruction du dossier, mais on se rend compte qu'au niveau de ce point accueil handicap, les gens viennent, ils sont perdus, on les accompagne par rapport à la constitution de leur dossier, qui est vraiment quelque chose de très difficile pour eux, on les accompagne pour la mise en place de leur dossier et finalement une fois que tout ça est fait, ils peuvent le présenter au Département.*
C'est juste pour dire que c'est un besoin qui était réel que la commune n'avait pas obligation de créer, mais nous l'avons créé à moyen constant et je voulais vraiment le dire parce que c'est une action très concrète et c'est dommage que Pierrick LAGARRIGUE ne soit pas là parce qu'il en aurait parlé mieux que moi. C'était le premier point. Le deuxième point, je vais laisser Mme l'adjointe aux finances et M. le Maire revenir sur l'analyse financière pour répondre à Mme CURVALE et Mme TOURNEPICHE. Mais concernant quand même une collectivité où vous siégez, Mme CURVALE, et le Département et Bordeaux Métropole, je me suis exprimée lors du conseil en disant : « Vous avez cramé la caisse, pas de projet, pas de vision, plus d'argent. » Juste pour résumer, à Bordeaux Métropole la caisse est cramée, à Pessac nous préservons la caisse. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui dit : *« Je veux juste revenir sur la proposition que fait Mme TOURNEPICHE, notamment sur la réflexion un peu globale autour de la subvention des associations. C'est effectivement une démarche qu'on a déjà essayé d'avoir en interne depuis un petit moment. La difficulté à laquelle on se confronte c'est qu'on a bien souvent des cofinancements. Pour avoir une vision globale du financement de nos associations, il faut qu'on arrive aussi à avoir une cohérence, notamment dans le cofinancement de la part des autres partenaires, ça peut être des collectivités ou ça peut être par exemple la CAF. On a initié nous cette démarche par exemple au niveau de la politique de la Ville puisqu'on associe maintenant automatiquement les autres partenaires lorsqu'on fait les arbitrages au moment notamment de la programmation politique de la Ville. C'est un exercice qui n'est pas simple parce que, nous, on associe, mais on n'a pas forcément la réciproque. Il faut qu'on arrive aussi à avoir cette discussion-là pour vraiment élargir ce que vous proposez, notamment au niveau des équilibres financiers des associations. En tout cas, il y a un intérêt à ce que vous proposez. Après, j'avais une question pour Mme CURVALE. Ma collègue Mme LOUNICI a rappelé la position et notamment l'état des finances de la Métropole, mais je pense que vous aurez peut-être une réponse un peu plus détaillée là-dessus. Je voulais juste vous poser une question sur le Département, puisque je rappelle que vous êtes vice-présidente du Département, vous avez minimisé, en tout cas dans votre propos, les efforts que nous avons faits pour maintenir l'enveloppe qui était consacrée aux associations sur la commune. Je pense qu'on peut vraiment être fier de ça, c'est-à-dire rassurer nos*

partenaires associatifs, les sécuriser aussi dans leur financement. C'est un effort qui n'est pas un effort négligeable. Je voulais juste vous poser une question, si vous pouvez aujourd'hui prendre l'engagement dans cette enceinte, puisque tout est enregistré et tout est filmé, qu'il n'y aura pas de baisse de subvention aux associations de la part du Département sur la commune de Pessac en 2025. Merci. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GAU** qui déclare : *« Je voulais simplement préciser concernant la subvention versée au CCAS, elle n'a pas diminué et j'ai une petite comparaison assez intéressante à vous proposer par rapport à l'année notamment 2013. Nous avons augmenté de quasiment 27 % la subvention versée au CCAS par rapport à celle de 2013. Je trouve que c'est relativement conséquent. Il ne faut pas oublier que nous avons également d'autres recettes de partenaires comme la CAF et un petit peu le Département, bien que leurs finances soient en grosse difficulté, donc nous avons des baisses notamment par rapport à la conférence des financeurs pour nous cofinancer des ateliers au niveau de la direction autonomie santé. C'est factuel, nous avons augmenté la subvention de quasiment 27 %. Je dois dire que les dernières années, 2010, 2011, 2013, effectivement il y avait très peu d'augmentation de subvention, de l'ordre de 6 % à peu près d'année en année, avec quand même, en fin 2011, je le rappelle parce qu'on avait déjà discuté, un déficit cumulé au niveau du service d'aide à domicile de plus de 800 000 euros, qu'il a fallu que nous rattrapions année après année. Ça a été un énorme déficit qu'il a fallu effectivement rembourser, donc ce n'est pas négligeable. Et c'est bien pour ça que je pense qu'on peut être fier de notre politique sociale pour pouvoir proposer de nombreuses actions avec des partenaires, je le souligne quand même, formidables, qui nous aident à produire parce qu'effectivement ensemble on est toujours plus fort. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur RAUTUREAU** qui dit : *« Juste quelques remarques. La première, effectivement, pour revenir sur ce que vient de dire Mme LOUNICI, puisque nous avions ce même débat en conseil de Bordeaux Métropole vendredi, et qu'au regard des deux documents, on s'aperçoit qu'il y a deux salles, deux ambiances. Ce n'est pas du tout la même gestion. Mme CURVALE, vous avez dit : « Il y a stabilité des dépenses de fonctionnement. » Alors, effectivement, à Pessac, oui, contrairement à la Métropole où il y a une dérive non négligeable. Un chiffre, pour que chacun puisse l'imprimer, il y a eu 30 % d'augmentation des dépenses de personnel sur le mandat. Vous avez, Mme TOURNEPICHE, dit que, effectivement, le budget présenté permettrait de maintenir des marges de manœuvre. Eh bien, ce n'est plus le cas à Bordeaux Métropole. Un deuxième ratio me paraît important, c'est le ratio de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qu'une collectivité devra prendre pour pouvoir rembourser la dette si elle mobilise l'intégralité de son épargne brute. Vous l'avez rappelé, en 2029, à Pessac, elle sera de 6 ans. À la Métropole, de 14,1 années. Au-delà de 12 ans, la Métropole risque la tutelle de la préfecture. Voilà la réalité de la gestion de la Métropole, voilà la réalité de la gestion de la Ville de Pessac. Tout le monde pourra se faire sa propre opinion. Je souhaitais, pour ma part, au-delà de ça, et au-delà de l'ensemble des travaux de rénovation énergétique et d'entretien bâtimentaire que nous allons mettre en œuvre encore cette année, et au-delà des éléments que Mme GRONDIN a listés, faire un focus rapide sur les quatre projets structurants que sont le groupe scolaire Georges Leygues, la piscine de Cazalet, la nouvelle salle municipale que nous livrerons et inaugurerons cette année, et le Pavillon de la musique et des arts dont nous lancerons le chantier avant l'été. La piscine de Cazalet ouvrira ses portes cet été. Pour rappel, elle sera un équipement 100 % indoor, offrant des espaces éducatifs et sportifs généreux. On y trouvera 8 lignes d'eau de 25 mètres, un bassin d'apprentissage de 200 m², un bassin ludique, une pataugeoire, un espace de jeu, un pentagliss intérieur de quatre couloirs de 25 mètres. Elle pourra assurer confortablement l'accueil des familles, tout en favorisant le développement de l'activité associative avec des entraînements de qualité. En outre, 200 places de gradins permettront d'accueillir le public lors de l'organisation de*

compétitions de natation de niveau départemental. Un solarium permettra de profiter des espaces extérieurs, et une salle polyvalente sera accessible indépendamment de la piscine. Elle disposera d'une toiture végétalisée. Elle bénéficiera, à travers du photovoltaïque et de la géothermie, de 65 % d'énergie renouvelable. Chaque goutte d'eau utilisée dans les bassins et chaque goutte d'eau de pluie récupérée en toiture seront recyclées pour couvrir 100 % des besoins d'arrosage du site, 100 % des besoins sanitaires et offrir à la Ville 700 m³ par an pour l'arrosage des espaces verts et nettoyer des espaces publics. À cela, il faut ajouter un volet smart qui permettra de rendre le bâtiment intelligent dans sa maintenance et connecté pour ses usagers avec une plateforme de service pour l'achat des entrées, jusqu'à la mesure de ses performances dans l'eau. Enfin, le projet permettra également, à partir du mois de mars, une rénovation complète du Pigeonnier, qui est également un élément patrimonial et architectural important du parc de Cazalet, et auquel je sais que nous sommes nombreux à être attachés. Le groupe scolaire Georges Leygues, qui sera livré entièrement en juillet 2025, va donc connaître, la suite et la fin, d'une réhabilitation extension importante, notamment avec une augmentation de la capacité d'accueil. Je rappelle qu'avant ces travaux, il était le groupe scolaire le plus énergivore de la Ville, il disposera désormais de panneaux photovoltaïques en toiture et d'une géothermie. Les énergies renouvelables devraient couvrir 50 % des besoins du groupe scolaire. L'extension est en ossature bois, complété par un isolant en laine de lin, de chanvre et de coton, mais aussi de la paille. La réhabilitation et extension de la Maison municipale du Monteil est en phase de finalisation. Il reste les aménagements paysagers et extérieurs, l'éclairage public, le cheminement et l'accessibilité PMR, et les stationnements à réaliser. Ce chantier de onze mois s'est accompli en site occupé pour, à la demande du comité de quartier du Monteil, permettre la poursuite de nombreuses activités qui sont les leurs dans les salles municipales. Ainsi, la nouvelle salle de Madran-Monteil est une extension de 100 m². Elle a été construite entre janvier et juin de cette année pendant que les usagers occupaient leur salle historique.

Puis la réhabilitation de l'ancienne salle s'est déroulée entre septembre et décembre dernier. Finalement, la Ville livrera à la fin du premier trimestre, un bâtiment basse consommation avec de nombreux avantages, le doublement des activités associatives sur le quartier et la rénovation de l'ensemble du bâtiment. Enfin, nous lancerons avant l'été les travaux du projet du Pavillon de la musique et des arts, avec Maxime MARROT et Isabelle DULAURENS. Pour rappel, le Pavillon de la musique et des arts accueillera l'école de musique à la rentrée 2026, c'est un bâtiment de 1 800 m² de plancher, avec des espaces de pratiques collectives et individuelles, et également une salle pour l'école de musique, des studios. M. MARROT pourra donner plus de détails s'il le souhaite. Prenant le parti de réhabiliter, et c'est surtout là-dessus que je voulais insister, en le rénovant en profondeur un bâtiment existant, l'immeuble Pompidou, dans le parc du même nom, la Ville de Pessac évite l'artificialisation de surfaces supplémentaires, l'un des impératifs imposés aux constructeurs est d'ailleurs la préservation des arbres existants, l'obligation de recourir à l'énergie solaire, l'emploi de matériaux bio-sourcés, exigence d'une consommation énergétique à moins de 20 % en dessous des normes en vigueur, végétalisation, réemploi, dans la mesure du possible, de matériaux issus de démolition. La haute performance environnementale des équipements municipaux est un trait commun à tous les projets du mandat, comme ça a été rappelé dans la présentation de Mme GRONDIN, mais également au moment du rapport du développement durable par M. LANDREAU. Pour terminer, j'ai entendu, Mme CURVALE, dans vos propos, encore une fois, puisque vous rappelez à chaque fois le coût global de la piscine de Cazalet. Alors, le coût global de la piscine de Cazalet, pour le rappeler encore une fois, puisque l'art de la pédagogie est l'art de la répétition, est de 27 783 000 euros TTC, à cela, il faut soustraire 11 013 333 euros de subventions diverses, ce qui fait un coût net pour la Ville de 16 769 000 euros. Alors, je vous entends régulièrement vous exprimer sur ce coût qui serait excessif, en particulier des grands projets de mandature, et en particulier de la piscine de Cazalet. Eh bien, j'aimerais vous rafraîchir la mémoire, parce que vous semblez quand même vous arranger en l'oubliant très facilement. Il y a bientôt onze ans, le 10 juillet 2014, dans cette enceinte, je

m'exprimais au nom de la nouvelle majorité municipale, afin de désengager la Ville de Pessac du projet Save, projet porté déjà en 1989 par le mentor de M. SAINT-PASTEUR, et que la majorité à laquelle vous appartenez, Mme CURVALE, présentait alors comme son projet phare. D'abord, les faits sont têtus. Déjà, votre majorité, à l'époque, n'avait pas été capable, en vingt-cinq ans de pouvoir, de faire sortir de terre ce projet majeur à vos yeux. Mais vous me direz, enfin non, vous ne me direz pas, il en va aussi ainsi d'autres projets. On pourrait également citer le complexe sportif de Bellegrave, que vous aviez promis sans jamais le mettre en œuvre, faute de capacité d'emprunt à l'époque. Vous l'aviez promis, c'est nous qui l'avons réalisé. Pour notre part, nous pensions, je cite mes propos de l'époque : « Le projet Save est plus lié à des questions d'ego qu'à l'intérêt supérieur du contribuable pessacais. Nous nous sommes forgés au fil du temps, la conviction que ce projet était économiquement incertain dans un contexte où les finances des collectivités locales le sont tout autant, compte tenu des économies qu'elles devront réaliser et des baisses des dotations de l'État. C'est absolument inconcevable d'impliquer les collectivités locales à cette hauteur dans un tel projet. Nous connaissons tous les contraintes financières qui pèsent sur elles et qui pèseront sur elles demain encore plus qu'aujourd'hui. Nous pensons que cet argent aura une utilité plus grande ailleurs. » Et bien, je vous le dis, je suis fier aujourd'hui de lire ces propos devant vous, onze ans plus tard. Car cet argent a été effectivement utile ailleurs, pour le quotidien des Pessacais. Il a été utile pour la salle du Royal, pour le complexe sportif de Bellegrave, pour les écoles Jean Cordier, Georges Leygues ou de Cap-de-Bos, pour l'énorme travail de remise en état de notre parc bâtimentaire, pour sa rénovation énergétique. Il a permis de garder des marges de manœuvre, permettant aujourd'hui la réalisation de la piscine de Cazalet, de la salle municipale du Monteil, ou encore du Pavillon de la musique et des arts. Et je ne parle pas de toutes les autres politiques menées par la Ville. Car juste rapidement quelques chiffres, pour que tout le monde les garde en tête, ce projet, pour rappel, c'était plus de 35 millions d'argent public en 2014, ce qui correspond en valeur actualisée à plus de 42 millions d'euros d'aujourd'hui.

Si nous ne l'avions pas arrêté, les Pessacaises et les Pessacais auraient dû payer deux fois pour un équipement de prestige, ils auraient dû payer une première fois pour l'investissement en tant que contribuable, une seconde fois pour une entrée à 20 ou 30 euros en tant que visiteurs, triple peine, ils auraient vu une partie importante de la forêt du Bourgailh privatisée, contrairement à ce qu'ils ont aujourd'hui, c'est-à-dire un parc de 110 hectares dont ils profitent en libre accès, en famille ou entre amis, pour la détente, pour profiter de la nature ou s'adonner à leur activité sportive. Quadruple peine, la grande majorité des équipements utiles à leur quotidien, dont je viens de citer quelques exemples, et qui ont vu le jour depuis, n'auraient sans doute pas pu être réalisés faute de marge financière. Je vous rappellerai également au passage, mes chers collègues, que vous aviez payé en 2009 le zoo actuel sans son foncier 2,6 millions d'euros, soit 52 fois le prix payé à M. DA CUNHA cinq ans auparavant, un prix exorbitant compte tenu des résultats que le zoo réalisait à l'époque et une preuve de plus de l'excellente gestion dont vous êtes capable. Bref, au regard de l'histoire, mes chers collègues de l'opposition, quand je vous entends donner des leçons de gestion, je me dis que vous n'avez vraiment pas honte. Quand je vous entends parler d'équipement de prestige, je me dis que vous êtes devenus amnésiques, tant le seul projet de prestige, le seul projet qui présentait une gabegie d'argent public, que j'ai vu passer ces quarante dernières années à Pessac, c'est bien le projet Save, et c'est vous qui en étiez à la base. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame DAUNY** qui indique : *« J'ai du mal à vous entendre dire que, effectivement, les subventions de la Ville ont baissé. Effectivement, l'inflation est à 2 %. Nous maintenons notre engagement, donc, concernant les subventions. Mais, les subventions c'est une partie de l'aide aux associations, n'y a-t-il pas d'autres apports de la Ville par rapport aux associations ? Ne mettons-nous pas gracieusement à leur disposition nos équipements sportifs qui sont quand même très nombreux et puis d'un excellent état dans la grande majorité ? Ne mettons-nous pas les*

50, 60, 70 salles associatives à leur disposition gratuitement ? Et je dis gratuitement parce que toutes les communes ne le font pas. Je pense que c'est un apport très important, les associations nous en remercient. Alors, bien sûr pas toutes. Pas toutes au même niveau, on le sait. Mais quand elles sont sincères, elles nous remercient, effectivement. Alors, il n'y a pas que les subventions en monnaie sonnante trébuchante. Et puis, quand une association se trouve en difficulté, M. le Maire vous l'a dit, nous avons mis sur table un document parce que la CSGT se trouve en difficulté. Et, à ce moment-là, on les accompagne. Donc, j'entends difficilement que nous ne sommes pas à la hauteur par rapport aux attentes des associations. Je pense que nous les aidons beaucoup et nous sommes toujours à leur écoute. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame PAVONE** qui déclare : *« Je voudrais juste parler du chapitre 12, qui chacun l'admettra ici, n'est pas la plus petite partie des dépenses de fonctionnement, qui concerne la masse salariale et toutes les dépenses qui s'y réfèrent. Vous parlez de 143 ETP qui auraient été mutualisés, certes, 143 ETP mutualisés, avec une AC en conséquence, donc des recettes aussi pour l'EPCI qui les a mutualisés. Nous ne subissons plus, c'est vrai, toutes les mesures qui sont afférentes à leur rémunération. Néanmoins, il nous reste quand même 620 ETP et une masse salariale qu'il faut maîtriser, ce que nous avons fait parfaitement. C'est vrai que certaines EPCI ont vu des augmentations, 4, 6, 8 % d'augmentation sur leur masse salariale. Ce n'est pas notre cas. Nous avons maîtrisé toutes les charges, et ceci sans diminuer et en relevant tous les défis de l'ensemble des services que nous procurons aux Pessacais, et ceci aussi sans amputer toutes les actions ambitieuses que nous mettons en place dans le domaine de la QVT pour nos agents, à savoir le déroulé de carrière, à savoir tous les PPR, à savoir les actions de prévention que nous mettons en place, la prévoyance, dernièrement, la santé que nous prévoyons, et sans oublier notre R.I. qui est indexé sur l'indice du coût de la vie. Donc oui, une vraie maîtrise des charges sans diminuer le service aux Pessacais, et sans amputer dans le domaine du bien-être au travail. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame CURVALE** qui indique : *« Ce sera assez rapide. Ça me permet de m'exprimer au lieu d'attendre que M. RAUTUREAU refasse un numéro de ventriloque. Il faut arrêter les tutos pour faire parler les gens à votre place. Je n'ai pas parlé de coût global, je n'ai pas parlé d'équipement de prestige, etc. Et vraiment, faut-il que vous soyez à court d'arguments pour aller exhumer le projet Save, qu'en plus les écologistes n'avaient pas voté. Je n'ai pas de difficultés à reconnaître que ce n'était pas un bon projet, puisqu'on s'en était désolidarisé, tout en restant dans la majorité. Vous-même, vous avez des majorités un peu plus fluctuantes, nous a-t-il semblé ces derniers temps. Et le complexe Bellegrave, nous lui reprochions également d'avoir été mal dimensionné. Et puis à l'époque, effectivement, il y avait eu des difficultés d'emprunt. Je ne vais pas refaire toute l'histoire, mais écoutez un petit peu ce qui se dit, surtout qu'en temps de parole, ce soir, vous nous sollicitez beaucoup, et en nous répétant beaucoup, beaucoup, beaucoup les mêmes choses. Pour finir, si les caisses sont pleines et si elles ne sont pas cramées, mais que ne puisez-vous pas dedans pour donner encore plus gracieusement à toutes les associations ou à toutes les structures qui peuvent en avoir besoin ? Il y a quand même un paradoxe à souligner finalement toute cette gestion parfaitement saine, maîtrisée, etc., et à devoir dire que malgré tout certaines subventions ne suivent pas le cours de l'inflation. Mais ce n'est pas grave puisque vous pouvez mettre à disposition, comme nous le savons d'ailleurs, des salles, alors au moins pour les associations qui rentraient dans vos critères. Après pour le reste, on ne va pas refaire le débat de Bordeaux Métropole qui était lui aussi d'une haute tenue, parce que ce soir il y a quand même des propos qui manquent de nuance. Franchement la caisse cramée, ça faisait un bon mot, il y a eu aussi turpitude qu'il fallait oser dans un débat métropolitain, je rappellerai que la Métropole sert aussi par son budget à financer parfois des idées ubuesques, alors j'espère que ça ne viendra pas jusqu'au bout, comme le métro, que vous soutenez puisque nous subventionnons cette association qui sert à faire advenir le métro, ou des lignes de tram*

parfaitement superfétatoires, comme chez nos voisins de Gradignan. Voilà, voilà des vrais choix aussi, et puis c'est vrai, il y a la mutualisation, ça a été rappelé par la Présidente, c'est pour ça que j'en avais parlé, ça pèse quand même aussi dans ce que la Métropole finance pour les uns et pour les autres, et elle semble ne pas avoir la caisse complètement cramée, du moins j'espère pour les communes, nous verrons. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame GRONDIN** qui déclare : *« Je reviens sur quelques éléments. Mme CURVALE, vous me reprochez de ne pas faire le grand débat d'orientation du gouvernement. Je suis à la Ville de Pessac en toute humilité. Et comme le rappelle l'article 23.12-1 du Code général des collectivités, le Maire présente au Conseil Municipal, c'est la première chose qui est écrite sur le ROB, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que la structuration de la gestion de la dette. Bon, vous nous parlez de... On est des soutiens à Bayrou pour le budget, j'ai l'impression qu'on n'est pas tout seul dans cette salle puisque le parti socialiste, pour rappel, a voté le budget. Il me semble que vous êtes vice-présidente et que le président du Département est socialiste, donc peut-être que vous allez démissionner ou au moins voter contre le budget du Département. On en reparlera plus tard. Concernant les redites entre le développement durable, les actions du développement durable et le rapport d'orientations budgétaires, alors je suis ravie de constater, et que vous le dites, que vous constatez comme moi que ces actions sont nombreuses en faveur de la transition écologique, puisque je rappelle ce que j'ai énuméré dans le ROB 2025 ne concernait que les actions que nous allons mener sur 2025. Donc je suis ravie que vous soyez comme moi heureuse de voir que nos grandes orientations sont vraiment tournées en faveur de la transition écologique. Concernant le recours à l'emprunt, en 2014, pourquoi vous n'avez pas recouru à l'emprunt en 2014 alors que les taux étaient bas ? J'ai envie de vous dire, grâce à l'immobilisme de la majorité qui était la vôtre pendant toutes ces années avant 2014, où vous n'avez rien fait concernant les équipements municipaux, publics, et que, effectivement, arrivant en mairie en 2014, le temps de constater le délabrement des différents équipements, qu'ils soient sportifs, culturels, les écoles, ça a nécessité tout un travail d'audit et de planification, et donc, ça prend un peu de temps et aujourd'hui on le fait et on doit emprunter effectivement quand les taux ne sont plus aussi bas qu'avant. Donc merci à l'immobilisme dont vous avez fait part à l'époque, donc vous pouvez vous targuer d'avoir une gestion saine et d'avoir un ratio très bas, etc. Le problème c'est que vous n'avez pas investi pour l'avenir et qu'aujourd'hui on se retrouve dans cette situation où des associations se retrouvent dans des équipements qui ne représentent pas un confort d'utilisation. Je rappelle, on parlait des subventions, les équipements et les nouveaux équipements qu'on crée, ce sont aussi des aides aux associations. Sur les problématiques de taux, je veux juste rappeler que les deux tiers de nos emprunts sont à taux fixe, et qu'un seul tiers est à taux variable, et les derniers emprunts qu'on a faits avec un taux variable datent de 2023. Donc les prévisions n'étaient pas encore celles d'aujourd'hui, on avait pris attache bien évidemment comme le fait chaque collectivité auprès de consultants et de Bordeaux Métropole, et donc il y a 5 millions d'emprunts qui sont à taux variable, il y a 5 millions d'emprunts qui sont à taux variable et fixe et le reste, près de 20 millions, qui est à taux fixe. Et la petite réflexion sur la contribution de Pessac qui passe de 1,3 million à 1,4 million, c'est une erreur de frappe. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Je vais dire quelques mots, je vais essayer de ne pas être trop long. Alors tout d'abord, moi je tiens à remercier avec beaucoup de sincérité le travail qui a été mené par les élus, les services de la Ville de Pessac et la direction des finances pour bâtir ce ROB et le projet de budget qui vous sera présenté au vote le 1er avril prochain. Ça n'a pas été simple, parce que nous sommes dans un environnement qui est particulièrement incertain. Aujourd'hui, on a un PLF qui est devenu loi de finances par la grâce de la non-censure. Personne ne l'a voté puisqu'il n'y a tout simplement pas eu suffisamment de monde pour voter la censure consécutive à l'engagement de la*

responsabilité du gouvernement au terme de l'article 49.3 de la Constitution. Donc personne ne l'a voté, mais il y a eu une toute petite minorité qui a voté la motion de censure qui automatiquement succède à l'engagement du 49.3. Et il se trouve que notre député, notre député socialiste, n'a pas voté la censure, donc il a voté le budget, tout simplement par déduction. Lorsqu'on ne vote pas la censure, le premier projet, le projet de budget du gouvernement Barnier, il me semble qu'il avait voté la censure en estimant que ce budget n'était pas acceptable. S'il ne vote pas la censure du budget Bayrou, c'est qu'il estime donc qu'il l'est. C'est aussi simple que cela, je ne sais pas comment vous m'expliqueriez le contraire. Il faudra donc que vous l'expliquiez tout simplement à vos partenaires des Verts, de la France insoumise, des communistes, qui eux ont voté la censure. C'est pour le contexte et c'est ce qui explique qu'il y a eu plusieurs hypothèses pour bâtir ce budget de la Ville de Pessac. Il est normal, il est sain, et je m'enorgueillis, que nous ayons pris les hypothèses les plus défavorables pour ce ROB et de même pour le budget de la Ville, tout simplement parce qu'il convient que nous ne soyons pas pris au dépourvu. Lorsque j'entends les commentaires, les annonces qui sont faites concernant le budget du Département, les annonces et les commentaires qui sont faits concernant le budget de la Métropole, je suis encore plus fier d'être prudent et d'être prudent depuis que je suis Maire, c'est-à-dire depuis dix ans. Aujourd'hui, nous n'avons pas à faire des économies qui nous empêcheraient de tenir les engagements que nous avons pris devant les Pessacais. Ce n'est pas le cas ni de la Métropole ni du Département. Et qu'on ne me dise pas que tous les Départements sont dans la même difficulté. Ce n'est pas vrai. Ils sont dans une difficulté pour la plupart, certes importante, mais pas au point du Département de la Gironde. Le Département de la Gironde a vécu grand train à l'époque où les droits de mutation tombaient de manière massive dans l'escarcelle du Département. Le retournement de la situation immobilière a fait qu'aujourd'hui il y a un trou qui est tout aussi massif. Lorsqu'on est prudent, on n'assied pas des dépenses pérennes sur des recettes qui ne le sont pas.

Nous avons, nous aussi, bénéficié, Ville de Pessac, d'une partie de ces droits de mutation. Nous n'avons jamais considéré que c'était définitif. Nous avons toujours considéré que c'était un plus, que nous avons toujours pris garde de conserver pour alimenter notre excédent annuel permettant d'autofinancer notre investissement. C'est toujours comme ça que nous avons fait. Et je pense que le Département aurait été bien inspiré de faire de même. Quant à la Métropole, la Métropole aujourd'hui revient sur un grand nombre d'engagements qu'elle avait pris, y compris pour l'année 2025, y compris concernant la ville de Pessac, ou ses habitants, sur des aménagements de voirie, sur des aménagements d'assainissement, qui étaient déjà programmés sur 2025, qu'aujourd'hui la Métropole ne peut pas réaliser. Tout en ayant dépensé, en s'apprêtant à continuer à dépenser de manière massive, là aussi, à tel point que sans faire de métro, sans faire de grands investissements sur toute la mandature, la Métropole se payera le luxe d'avoir un désendettement porté à 14 années d'autofinancement. 14 années d'autofinancement pour se désendetter, sans avoir fait d'investissements majeurs. C'est le signe d'une faillite de gestion qu'il faut dénoncer, que nous avons dénoncée en Conseil métropolitain parce que nous en faisons partie, et j'espère que certains le feront en Conseil du Département, pour la même raison. Il est sain aujourd'hui que les citoyens sachent que la bonne gestion n'est malheureusement pas de votre côté, du moins dans notre environnement géographique. Mesdames et Messieurs de l'opposition, ni le Département ni la Métropole ne sont aujourd'hui bien gérés et ne le sont plus depuis bien des années pour le Département et depuis quelques années concernant la Métropole. C'est exactement l'inverse sur Pessac. C'est très exactement l'inverse sur Pessac. Nous avons aujourd'hui non seulement les moyens de pouvoir répondre à l'ensemble de nos engagements en termes d'investissement, cela a été rappelé, et nous avons également les moyens de pouvoir faire face à toutes les dépenses de fonctionnement qui y sont associées. Et nous pouvons même rajouter un certain nombre d'engagements que nous avions pris pour la sécurité des Pessacais, à savoir notamment de créer une nouvelle brigade de police municipale pour être présent toutes les nuits, c'est-à-dire 7 jours sur 7 jusqu'à 2 heures du matin. Donc non

seulement, nous n'arrêtons pas ce que nous avions engagé, mais nous le poursuivons et nous l'accentuons. Tout cela dans tous les domaines dont il a été question et que je ne rappellerai pas pour ne pas alourdir ou allonger encore le propos. Quant à dire, Mme CURVALE, vous vous donnez a posteriori des brevets de saine gestion, et là je ne voudrais pas non plus laisser courir cette légende urbaine. En 2014, quand nous avons pris la Ville, et je dis le terme « pris la Ville », quand nous l'avons prise, donc, qu'est-ce que nous avons dû voir ? Un établissement, enfin une Ville, qui n'était plus capable d'investir. Certes, elle n'avait pas beaucoup d'endettements, mais elle ne pouvait même pas mobiliser d'emprunts auprès des établissements bancaires. C'est la raison pour laquelle il n'y avait plus d'investissement sur les dernières années du mandat qui précédaient notre victoire de 2014. Et ça, c'est un fait. Deuxièmement, il y avait des engagements, notamment le projet de super zoo, le projet Save, dont parlait M. RAUTUREAU qui aurait encore alourdi la charge de la Ville de Pessac. En plus, en 2012, votre majorité avec laquelle vous apparteniez, Mme CURVALE, vous aviez procédé à une augmentation des impôts locaux, chose que nous sommes abstenus de faire depuis dix ans, depuis d'ailleurs cette dernière augmentation de 2012. Nous avons donc eu, je pense, à cœur d'avoir une gestion saine. Et l'environnement, le contexte budgétaire de l'État, aujourd'hui on dit l'État prélève sur les collectivités, mais est-ce que vous vous souvenez que lorsque Manuel VALLS, sous le gouvernement de Hollande, était Premier ministre, lorsqu'il l'est devenu en 2014, juste avant les élections municipales que nous avons remportées à Pessac ? Juste avant, il a annoncé qu'il allait y avoir une diminution de la dotation globale de financement sur l'ensemble des collectivités. Là, on parle, et on parlait initialement avec le gouvernement Barnier, de contributions pour la Ville de Pessac de 2,8 millions d'euros. Est-ce que vous vous souvenez de combien a été la baisse de la dotation globale de financement en 2014 lorsque nous sommes arrivés ? 4 millions d'euros. 4 millions d'euros qu'on n'a jamais récupérés. Jamais. Et à l'époque, nous n'avions pas entendu de grands cris d'orfraie sur le fait que l'État faisait les poches des collectivités.

On avait fait le dos rond, on avait fait le job, et on a réussi à faire les économies qui aujourd'hui nous permettent d'être là où nous en sommes. Cinq années d'affilée. Cinq années d'affilée, nous avons tenu le budget de fonctionnement au même niveau. Nous étions à un peu plus de 59 millions d'euros, nous avons tenu pendant cinq années à 59 millions d'euros, au terme d'efforts de l'ensemble des services de la Ville de Pessac. Cinq années d'efforts. Ce qui nous a permis de pouvoir investir, de pouvoir faire en quatre ans la salle omnisport de Bellegrave que vous n'avez pas réussi à faire en dix, c'est-à-dire depuis la destruction, la démolition de l'ancienne salle. Nous avons, je pense, réalisé le meilleur mandat en termes d'investissement de toutes les mandatures précédentes. Bien sûr, ce mandat-ci aura, montrera, des investissements encore supérieurs à ceux que nous avions faits lors du premier mandat. Tout cela pour rappeler un petit peu ce que permet la saine gestion. Je l'ai dit au moment des vœux à la population, vous étiez présente et présents, début janvier. La saine gestion d'une collectivité, c'est non seulement ce que nous devons aux Pessacais, mais c'est également la condition de notre liberté, de notre indépendance, de notre autonomie, c'est parce que nous avons une saine gestion, parce que nous pouvons faire face à des coups durs, y compris ce que l'État nous prélève, même si c'est sans doute un peu diminué dans le budget Bayrou par rapport au budget Barnier, nous pouvons nous le permettre parce que nous avons une gestion saine. Et je pense que les Pessacais, aujourd'hui, nous en serons reconnaissants voyant que dans l'environnement général des collectivités pleureuses face à ce qui est considéré comme des prélèvements insupportables, et dont je viens de rappeler qu'ils sont bien inférieurs à ceux qu'on a vécus en 2014. Mais face à tout cela, les Pessacais nous seront reconnaissants de ne pas augmenter les impôts, de tenir nos engagements, de continuer à investir pour leur avenir. Mme TOURNEPICHE, je pense que Mme GRONDIN a répondu à une de vos interrogations, ou de vos remarques, sur le fait que nous aurions mobilisé des emprunts à taux variable dans un moment le plus défavorable. Depuis 2023, nous n'avons pas mobilisé d'emprunts à taux variable. Justement, nous sommes à taux fixe pour tous les emprunts depuis deux ans maintenant. Depuis deux ans. C'est-à-dire depuis qu'il y a, effectivement, un certain

nombre d'inquiétudes sur le contexte en termes de taux au niveau international. Donc là aussi, nous faisons preuve d'une très grande prudence, et nous continuerons de le faire. Et puis, vous dites : « Mais, M. le Maire, à partir du moment où l'État va prélever un peu moins que ce qui était prévu, mais qu'allez-vous faire de cette manne ? » Alors là, je reconnais bien l'esprit de gauche. C'est-à-dire qu'on n'est même pas certain encore d'avoir cet argent, mais déjà, on va commencer à le dépenser. Alors, ça ne me surprend absolument pas, ça me désole, parce que c'est ce qui explique la gestion que je viens de dénoncer concernant la Métropole et concernant le Département, mais concernant Pessac, nous allons attendre d'être certains d'avoir cet argent pour savoir ce que nous en ferons. Et je ne doute pas que vous aurez des idées à nous suggérer à ce moment-là, quand on aura évidemment relevé les niveaux d'opportunités budgétaires que nous aurons récupérés. Mais je pense que les associations, toutes celles qui vont voir leurs subventions baisser par l'effet de la magnifique gestion départementale ou régionale, je ne doute pas que ces associations auront des idées aussi. Et nous aurons à aller les aider pour celles en tout cas dont nous estimerons que leur action sur la Ville de Pessac est indispensable. Et là, j'espère à ce moment-là que vous aurez, vous, Mme CURVALE, M. SAINT-PASTEUR qui siège au Département aussi, que nous aurons des mots de remerciement pour avoir sauvé les associations qui, avec les collectivités dont vous avez la gestion, se seraient retrouvées à la diète, voire en cessation de paiement. Mais malheureusement, je pense que ça ne restera qu'un rêve, parce que nous ferons le job, et je pense que vous ne nous en remercierez absolument pas, mais nous le verrons à ce moment-là. Première étape, les assises du sport, dans quelques jours, dans quelques semaines maintenant. En conclusion, nous ferons face à tous nos engagements, nous continuerons de ne pas augmenter les impôts, et nous continuerons d'avoir un endettement parmi les plus faibles de toutes les collectivités françaises. Voici la réalité du budget pessacais, et voici ce que nous proposons et ce que nous proposerons lors du budget de 2025, qui sera voté le 1er avril prochain, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Alors, nous n'avons pas à voter ce rapport d'orientations budgétaires, mais nous avons à prendre acte, au terme d'un vote, qu'il a bien eu lieu. Donc je demande, est-ce que ce débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu ? Si vous levez la main, c'est qu'il a bien eu lieu. Tout le monde dit qu'il a eu lieu. Unanimité, je vous en remercie. »

Délibération votée DEL2025_007

Madame Stéphanie GRONDIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels de la commune ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Le décret D.2312-3 du CGCT précise qu'il comporte les informations suivantes :
1 – Les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
2 – La présentation des engagements pluriannuels, les orientations envisagées en matière de dépenses et de recettes d'investissement et, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme,
3 – Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations fixées aux 1°, 2°, 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

En outre, le rapport comporte, dans les communes de plus de 10 000 habitants, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Ce rapport ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure de l'élaboration budgétaire et ne présente donc pas de caractère décisionnel.

La première partie du rapport est consacrée au contexte économique et financier national.

Ensuite, sont évoquées les mesures du projet de loi de Finances 2025 dans sa version initiale.

Enfin seront abordées la situation des finances de la Ville et les orientations pour 2025 et les années suivantes.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2313-1 et l'article D.2312.3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat d'orientations budgétaires dans les communes de plus de 3 500 habitants,
Vu la présentation du rapport sur les orientations budgétaires,

Considérant que ce débat doit avoir lieu en Conseil Municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

- de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 de la Ville de Pessac.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n° DEL2025_013 : Contrat de co-développement 6 Bordeaux Métropole – avenant n° 1 – adoption

Monsieur MARI déclare : *« Le Conseil Métropolitain et le Conseil Municipal ont respectivement validé le contrat de co-développement de 6e génération pour la période 2024-2027 en décembre 2023. Comme pour les précédentes générations, la modification, la suppression ou la substitution de fiches actions est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la Métropole, en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain. Les avenants sont traités annuellement, lors d'une délibération récapitulative en fin d'année. Par ailleurs, afin de prendre en compte l'évolution de certains projets de la Ville, il a été convenu d'adapter les fiches actions correspondantes au contrat. Enfin, depuis l'adoption des contrats, les fiches actions au titre du Règlement d'intervention politique de la Ville ont vu leur participation métropolitaine réévaluée, ce qui vous sera présenté par notre collègue, M. YAHMDI, dans quelques minutes. Il est donc proposé ce soir, un avenant 1 au contrat de co-développement 2024-2027 qui intègre de nouvelles feuilles de route métropolitaines et les modifications ou rectifications proposées par la Métropole ou la Ville. Les fiches suivantes sont supprimées : la requalification de l'avenue de Noès, suppression de la fiche initiale et création de deux nouvelles fiches sur la même voie. La première fiche sur la section comprise entre la rue Berlioz et l'avenue Roger Cohé, en remplacement de la fiche sur tout l'itinéraire de l'avenue de Noès. Un programme d'action à court terme dès cet été est proposé dans une optique*

de mise en œuvre rapide en préfiguration de l'aménagement à moyen terme. Les actions se concentrent donc sur des aménagements de mise en accessibilité de trottoirs non revêtus et de modification des stationnements, dans la proposition de création de dépose-minute et stationnements PMR, mais aussi des travaux de signalisation pour l'apaisement des circulations au droit du collège et inversion de la circulation sur la rue Ravel, des travaux de désimperméabilisation pour créer des aménagements paysagers conservés dans le cadre du programme à long terme, ainsi que des travaux paysagers de valorisation des espaces perméables existants. La seconde fiche intégrant la section avenue du pont de l'Orient à l'avenue Roger Cohé en remplacement de la fiche sur le linéaire toujours, le programme porte sur plusieurs axes : volonté d'apaiser la vitesse pratiquée, la création d'aménagements cyclables séparés de la chaussée et des zones piétonnes, la création de plateaux surélevés aux intersections afin de sécuriser les modes doux et les traversées, la végétalisation de l'avenue, l'aménagement de places de stationnement pour véhicules légers et cars scolaires, la mise en conformité des arrêts de bus, la mise en valeur d'un parvis végétalisé pour le collège. Enfin, la dernière fiche, le réseau vélo express ou ReVE 9, sous le passage inférieur Paul-Émile Victor, avec la création d'un franchissement mode doux, en voie verte, sur le tronçon de la rue Paul-Émile Victor, à la suite de son inscription début 2024 sur le réseau ReVE 9. »

Monsieur YAHMDI indique : *« En ce qui concerne les fiches suivantes, nous avons donc l'aménagement de la plaine des sports et d'activités du quartier du Haut-Livrac avec une estimation des dépenses à 25 000 euros. Nous aurons en 2026, 17 500 euros qui seront attribués, et en 2027, 7 500 euros. Nous aurons ensuite sur la fiche suivante la création des locaux définitifs des associations AJC et Oued Beht pour une estimation des travaux de 97 167 euros, en 2025 68 017 euros et en 2026, 29 150 euros. Je m'arrête un peu sur ce projet.*
Sur la plaine des sports du Haut-Livrac, on avait déjà commencé, on avait livré déjà une première partie sur ces aménagements-là, donc on est dans la continuité. En revanche, sur la Châtaigneraie, on est sur des locaux qui sont des nouveaux locaux qui vont être mis à disposition de deux associations. L'AJC, c'est l'Association des jeunes de la Châtaigneraie, qui aujourd'hui bénéficie de préfabriqués qui sont attenants à l'école Saint-Exupéry. Et l'association Oued Beht aujourd'hui utilise principalement la Maison de quartier de la Châtaigneraie pour développer ses activités. Donc d'ici 2026, ils pourront bénéficier des locaux définitifs et avec en plus un espace extérieur en cœur de quartier. L'association des jeunes de la Châtaigneraie est une association qui accueille notamment en soirée les jeunes adultes et qui propose un certain nombre d'activités, notamment durant la période estivale. Je pense par exemple à la pêche en mer qu'ils ont développée déjà depuis deux ans. Ils sont présents aussi lors des temps forts et lors des temps de médiation, notamment lors du 31 décembre. L'association Oued Beth, peut-être que peu de personnes connaissent, mais elle fait un travail tout à fait remarquable, elle fait partie de ces associations structurantes, portées notamment par une habitante de la Châtaigneraie, notre chère Jamila qui a été un petit peu cheffe d'orchestre aussi lors de l'organisation du 31 décembre sur le quartier du Haut-Livrac. Ils auront donc des locaux définitifs normalement en 2026. Enfin, les trois dernières fiches actions concernent donc des projets qui ont très largement été évoqués par mon collègue M. RAUTUREAU, donc l'école Georges Leygues pour un montant de 1,8 million, en 2025, 1,05 million, en 2026, 450 000 euros, en 2027, 300 000 euros, a été rappelé par M. RAUTUREAU l'intérêt et l'ambition que nous avons signifiés par rapport aux quartiers, notamment aux enfants qui sont sur le quartier de la Châtaigneraie, avec une école qui est vraiment, pour ceux qui n'ont pas eu encore la chance de la visiter, assez incroyable. La piscine Cazalet aussi, on a longuement débattu, donc c'est 1,5 million d'euros avec la plus grosse partie versée en 2025 pour 1,05 million et en 2026 pour 450 000 euros. Enfin la dernière fiche action concerne la crèche des Petits Poucets, donc les locaux de la crèche des Petits Poucets qui doivent être transformés en service public, parce que je rappelle le projet initial c'était d'installer la future crèche au sein du grand espace de l'école Georges Leygues que nous

avons rénové. Donc 2026, un montant de 216 000 euros environ, en 2027, 92 801 euros. Là aussi, à travers cette présentation dans le cadre du contrat de co-développement, vous pouvez voir, et ça c'est quand même très important et c'est un marqueur fort aussi de l'ambition que nous avons portée pour les quartiers prioritaires, c'est que les deux projets les plus ambitieux de notre PPI se situent sur des territoires prioritaires de la politique de la Ville. Je le rappelle, les deux projets les plus ambitieux de la mandature sur les quartiers prioritaires, Châtaigneraie pour l'école Georges Leygues et la piscine Cazalet pour le quartier de Haut-, Alouette. Donc on imagine bien évidemment que dans les années à venir ce sont des projets qui vont améliorer grandement le quotidien des personnes et en tout cas qui vont permettre aussi aux habitants de jouir d'une image beaucoup plus positive que celle aujourd'hui qui leur est attribuée notamment par l'image du quartier qui peut par moment être négative. Merci beaucoup. »

Monsieur MARI poursuit : *« Un petit mot pour conclure la délibération, toutes les autres actions du contrat de co-développement 2024-2027 restent, elles, inchangées. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup pour cette présentation à deux voix. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Il n'y en a pas. Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2025_013

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le Conseil métropolitain et le Conseil Municipal ont respectivement validé le contrat de codéveloppement de 6ème génération, pour la période 2024-2027, les 1er décembre 2023 et 12 décembre 2023.
Comme pour les précédentes générations, la modification, la suppression ou la substitution de fiches actions est possible à tout moment de la vie du contrat, à la demande des communes ou sur proposition de la Métropole, en cas d'évolution majeure d'un projet métropolitain. Les avenants sont traités annuellement lors d'une délibération récapitulative en fin d'année.
Par ailleurs, afin de prendre en compte l'évolution de certains projets de la Ville, il a été convenu d'adapter les fiches actions correspondantes du contrat.
Enfin, depuis l'adoption des contrats, les fiches-action au titre du Règlement d'Intervention Politique de la Ville ont vu la participation métropolitaine réévaluée.

Il est donc proposé un avenant n° 1 aux contrats de codéveloppement 2024-2027 qui intègre les nouvelles feuilles de route métropolitaines et les modifications ou rectifications proposées par la Métropole ou la Ville.

Ainsi, les nouvelles fiches ci-dessous sont intégrées dans le contrat 2024-2027 :
- Requalification de l'avenue de Noès - section Cohé-Berlioz : création d'une fiche sur la section Berlioz-Cohé en remplacement de la fiche sur tout le linéaire de l'avenue de Noès (réalisation d'un plan d'aménagement à court terme),
- Requalification de l'avenue de Noès - section Cohé-Pont de l'Orient : création d'une fiche sur la section Pont de l'orient-Cohé en remplacement de la fiche sur tout le linéaire de l'avenue de Noès (poursuite d'un programme à moyen terme de requalification générale de l'itinéraire),
- ReVE 9 – Passage Inférieur PE Victor – Franchissement Modes Doux : financement d'une voie verte sur un tronçon de la rue Paul Émile Victor à la suite de son inscription début 2024 sur le réseau ReVE (ReVE 9).

Les fiches suivantes, déjà présentes dans le contrat, sont modifiées :
- Réseau Vélo Express : mise à jour des données financières,
- Aménagement de la plaine des sports et d'activités du Haut Livrac, Création des locaux définitifs des associations AJC et Oued Beth, École Georges Leygues, Piscine Cazalet et réaffectation des locaux de la crèche des Petits Poucets à des services publics : mise à jour des financements dans le cadre du nouveau Règlement d'Intervention Politique de la Ville.

Et les fiches suivantes sont supprimées :
- Requalification de l'avenue de Noès : suppression de la fiche initiale et création de deux nouvelles fiches sur deux tronçons Cohé-Berlioz et Cohé-Pont de l'Orient.
Les autres actions du contrat de codéveloppement 2024-2027 de Pessac restent inchangées.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2023 adoptant le contrat de codéveloppement 2024-2027 avec Bordeaux Métropole,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 6 décembre 2024 adoptant les avenants n° 1 au contrat de codéveloppement 2024-2027,

Considérant la nécessité d'intégrer diverses évolutions dans le contrat de codéveloppement 2024-2027,

- d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de codéveloppement 2024-2027, tel que joint en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de codéveloppement 2024-2027 et tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025 014 : Conservation et entretien de concession funéraire – intérêt culturel pour la commune de Pessac – décision

Madame CARLOTTI déclare : *« M. le Maire, chers collègues. Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police en matière funéraire, a pour obligation d'attribuer et de reprendre les concessions funéraires abandonnées ou non renouvelées. Au sein du cimetière communal, il existe une concession funéraire dans laquelle est inhumée Alice Héliodore GALLIENNE, depuis 1966. Alice Héliodore GALLIENNE était une romancière et poétesse récompensée par l'Académie française en 1929 et en 1933 en recevant deux prix de poésie, le prix François-Coppée et le prix Jules Davaine. Son attachement à la Ville de Pessac s'est traduit par l'écriture d'un ouvrage intitulé « Pessac sous le signe des parfums », composé de trois sonnets « Étape à Pessac », « Château Haut-Brion » et « La Fraise ». Elle reçut pour cela le prix de poésie « La Fraise d'or » décerné par la Ville de Pessac en 1962. Je ne résiste pas à l'envie de partager avec vous un instant de poésie en citant le premier vers d'un de ses poèmes sur Pessac. Elle écrit : « Pessac un nom joyeux claquant comme orée de flamme ». Isolée à sa mort, à l'initiative conjointe du Préfet Gabriel DELAUNAY et du Maire de Pessac, Jean-Claude DALBOS, elle fut inhumée au cimetière de Pessac afin de conserver sa mémoire. Sa tombe est régulièrement visitée par les participants des balades nécropolitaines organisées par le service culturel de la Ville. À ce titre, elle est mentionnée dans la plaquette distribuée à cette occasion. La concession funéraire attribuée à Monsieur et Madame CARON a cessé d'être renouvelée après le délai réglementaire, soit le 18 novembre 2023. Se pose donc la question du devenir de cette concession appartenant désormais au domaine privé de la commune. Selon la*

réglementation en vigueur qui consiste à reprendre pour réattribuer une concession funéraire abandonnée ou non renouvelée, il vous est proposé à titre dérogatoire de conserver à perpétuité cette concession, au regard de son intérêt culturel pour la Ville de Pessac. Le Conseil Municipal décide, vu les articles du CGCT relatifs à la gestion des cimetières et notamment l'article L.2223-15, que sont intégrés au domaine privé de la commune à l'expiration du délai de deux ans, les concessions funéraires arrivées à échéance et non renouvelées. Considérant la concession funéraire décennale référencée Q2 attribuée à M. et Mme CARON le 19 novembre 1966 afin d'y fonder la sépulture particulière de Mme Alice Héliodore GALLIENNE, considérant que cette concession funéraire est arrivée à échéance le 18 novembre 2021, considérant que les concessionnaires disposant d'un délai de deux ans après expiration pour renouveler ladite concession n'ont pas formulé de demande de renouvellement, considérant que la qualité d'écrivaine et poétesse de Mme Alice Héliodore GALLIENNE représente un intérêt culturel pour la Ville de Pessac, de conserver et d'entretenir à perpétuité cette concession funéraire. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Vous l'avez compris, il s'agit pour nous d'un devoir de mémoire. Il s'agit d'un devoir de mémoire concernant une poétesse, morte malheureusement démunie, qui a donné son nom à un espace public à Pessac, puisqu'une rue porte son nom, c'est nous qui avions décidé de dénommer de son nom une rue derrière Cap Métier. Il me semblait inconcevable qu'après avoir considéré qu'elle méritait de donner son nom à une rue, que la tombe qui l'accueille soit en déshérence et que nous n'ayons pas cette responsabilité devant l'histoire et devant la culture et devant ce que cette poétesse a donné d'elle-même à Pessac. C'est donc cette proposition qui vous est faite aujourd'hui, c'est tout simplement d'avoir une pensée pour le passé et de pouvoir fonder sur ce passé, sur ce passé de poète, de poétesse amoureuse de Pessac, de fonder une part de notre identité et une part de notre responsabilité de notre avenir. C'est peut-être un peu grandiloquent, mais je pense que c'est important que nous ayons cet effort et que, en même temps, nous portions témoignage de la reconnaissance de la Ville à celles et ceux, à celui et celle, qui ont entretenu cette tombe pendant près de soixante ans, depuis le décès d'Alice Héliodore GALLIENNE. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BOZDAG** qui indique : *« Je voudrais vous remercier, M. le Maire, et remercier aussi Mme CARLOTTI, parce que depuis qu'elle a cette délégation, elle a impacté vraiment une volonté de reconnaître que le deuil et tout ce qui va avec nécessite un respect et vraiment une attention particulière. La dernière fois, vous avez mis à l'ordre du jour une délibération pour prendre en charge les sans famille. C'était très innovant, et très touchant. Aujourd'hui, que ce soit en plus une poétesse, une femme, qu'on puisse préserver sa mémoire et s'inquiéter de tout ce qui se passe après la mort, c'est vraiment quelque chose qui est important et qui me touche. Et ce soir, je voulais vous en remercier. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur CHAVAROT** qui dit : *« Bien sûr, on approuve complètement cette proposition et je salue d'ailleurs la vigilance et l'initiative des agents de la Ville en charge du cimetière qui, je pense, sont à l'origine, au moment où la déshérence s'est avérée. Je voudrais profiter de cette délibération, c'est une incise, mais je pense qu'elle est au bon moment, pour attirer votre attention sur l'état, la situation particulière d'une sépulture qu'on connaît à peu près tous, puisque la plupart d'entre nous participent à l'hommage annuel sur certaines tombes et certains monuments du cimetière au mois d'août, à l'occasion de la commémoration de la libération de Pessac. Je voudrais simplement vous parler de la tombe d'André DANGLADE, qui est l'un des plus grands résistants pessacais, né à Pessac, qui a notamment été un membre éminent du réseau Marc, qui a procédé à de nombreux sabotages et qui a été arrêté, blessé, torturé par la milice, et qui est mort de ses blessures la veille de la libération de Bordeaux. Cette tombe est en très mauvais état, je pense qu'on l'a tous plus ou moins constaté au fil des années.*

Elle mériterait notamment un grand nettoyage. Ma demande vis-à-vis de vous, M. le Maire, c'est que les services compétents puissent se rapprocher des concessionnaires ou du concessionnaire de la tombe s'il existe encore, ce qui n'est pas avéré, pour pouvoir simplement ensuite procéder au nettoyage qui s'impose d'ici la prochaine commémoration. C'est complètement différent de la délibération, mais je pensais que c'était la bonne occasion pour en parler. »

Monsieur Le Maire déclare : *« C'est exactement la même logique qui prévaudra, c'est-à-dire que Pessac n'oublie pas ses enfants glorieux, ceux qui l'ont aimée, ceux qui l'ont honorée, ceux qui sont morts pour elle. Et il sera bien évidemment normal que nous fassions de même pour la tombe d'André DANGLADE, qui lui aussi, d'ailleurs, a donné son nom à une rue de la Ville de Pessac. Tout à fait. Bien sûr. Sur cette délibération, je pense que personne ne votera contre, mais je demande quand même qu'on lève la main pour dire qu'on est favorable. Unanimité, je vous en remercie. Merci beaucoup, Mme CARLOTTI. Merci à M. CARON qui a entretenu cette tombe pendant toutes ces années. »*

Délibération votée DEL2025_014

Madame Véronique CARLOTTI, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police en matière funéraire a pour obligations d'attribuer et de reprendre les concessions funéraires abandonnées ou non renouvelées.

Au sein du cimetière communal, existe une concession funéraire dans laquelle est inhumée Madame Alice Héliodore GALLIENNE depuis 1966.

Madame Alice Héliodore GALLIENNE était une romancière et poétesse, récompensée par l'Académie Française en 1929 et en 1933, en recevant deux prix de poésie (Prix François-Coppée et prix Jules Davaine).

Son attachement à la Ville de Pessac s'est traduit par l'écriture d'un ouvrage intitulé « Pessac sous le signe des parfums », composé de trois sonnets « Étape à Pessac », « Château Haut-Brion » et « La fraise ». Elle reçut pour cela le prix de poésie « La Fraise d'or » décerné par la Ville de Pessac en 1962.

Isolée à sa mort, à l'initiative conjointe du Préfet Gabriel DELAUNAY et du Maire de Pessac, Jean-Claude DALBOS, elle fut inhumée au cimetière de Pessac afin de conserver sa mémoire.

Sa tombe est régulièrement visitée par les participants des balades nécropolitaines organisées par le service culturel de la Ville. À ce titre, elle est mentionnée dans la plaquette distribuée à cette occasion.

La concession funéraire attribuée à Monsieur et Madame CARON a cessé d'être renouvelée après le délai réglementaire, soit le 18 novembre 2023.

Se pose donc la question du devenir de cette concession appartenant désormais au domaine privé de la commune. Selon la réglementation en vigueur qui consiste à reprendre pour réattribuer une concession funéraire abandonnée ou non renouvelée, il vous est proposé à titre dérogatoire de conserver à perpétuité cette concession, au regard de son intérêt culturel pour la ville de Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu les articles du CGCT relatifs à la gestion des cimetières et notamment l'article L.2223-15 qui dispose que sont intégrés au domaine privé de la commune à l'expiration du délai de 2 ans, les concessions funéraires arrivées à échéance et non renouvelées,

Considérant la concession funéraire décennale référencée Q2 attribuée à Monsieur et Madame CARON le 19 novembre 1966, afin d'y fonder la sépulture particulière de Madame Alice Héliodore GALLIENNE,

Considérant que cette concession funéraire est arrivée à échéance le 18 novembre 2021,

Considérant que les concessionnaires, disposant d'un délai de 2 ans après expiration pour renouveler ladite concession, n'ont pas formulé de demande de renouvellement,

Considérant que la qualité d'écrivaine et poétesse de Madame Alice Héliodore GALLIENNE représente un intérêt culturel pour la Ville de Pessac,

- de conserver et d'entretenir à perpétuité cette concession funéraire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_015 : Vibrations urbaines – édition 2025 – approbation

Monsieur SZTARK déclare : *« M. le Maire, chers collègues. Il s'agit d'une première délibération concernant les VU afin d'autoriser la réalisation de cette 27e édition, une deuxième délibération sera présentée lors du Conseil de mai ou de juin avec la tarification. Ce sera l'occasion de présenter le programme en détail. Alors fort de l'édition 2024, et de l'inauguration de ce nouveau skatepark dont d'ailleurs les qualités environnementales ont été soulignées à plusieurs reprises dans le ROB, et dont l'aménagement paysager sera terminé définitivement au printemps. Nous avons repris cette programmation sur plusieurs semaines à la rentrée. Je vous donne les grandes dates. Ça commencera le 13 septembre pour se terminer le 5 octobre. Le 13 septembre, c'est un week-end au Bourgailh avec des qualifications notamment du Pessac Battle Arena.*
Puis, nous aurons les deux grands week-ends sur le skatepark, le week-end du 20-21 septembre et du 27-28 septembre, avec les contest de BMX et de trottinette. C'est pour la glisse. Il y aura bien sûr toute une partie street art, avec une exposition à l'Artothèque qui est en train de se finaliser, et d'autres expositions notamment sur le campus, et la partie danse, breakdance, musique, ce sera le dimanche 5 octobre, Pessac Battle Arena à la salle Omnisport Bellegrave. Pour terminer, en marge de ces week-ends, pendant les semaines, et en fait tout au long de l'année, on développe ces temps de médiation autour des cultures urbaines dans les établissements scolaires et les centres sociaux. Au mois de mai ou juin, vous aurez la programmation détaillée du festival et donc aujourd'hui là je demande au Conseil Municipal d'approuver la réalisation de cette 27e édition et surtout de permettre à M. le Maire de lancer les demandes notamment de subventions auprès de la Métropole, de la Région et du Département que nous aurons peut-être cette année, la Région et la Métropole en tout cas répondant présent. Je vous remercie. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Nous avons bon espoir. On espère que les subventions seront accordées. Est-ce qu'il y a des remarques, des réactions ? Non. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci bien. »*

Délibération votée DEL2025_015

Monsieur François SZTARK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Le festival Vibrations Urbaines est une manifestation reconnue comme un véritable temps d'expression des cultures urbaines et de festivités pour la jeunesse.

L'édition 2024 a permis le renouveau du festival par un renforcement de l'ancrage local avec et pour tous les Pessacais, en alternant des temps forts les week-ends et de la médiation en semaine.

11 000 personnes ont assisté aux 35 événements et temps de médiation où le street art, le breakdance, la musique et les sports de glisse ont été mis en lumière durant 6 semaines.
Enrichie de cette nouvelle formule, la Ville de Pessac souhaite conforter ce nouvel élan en maintenant cette période de rentrée scolaire et étudiante, ainsi que l'exploitation de différents lieux de la ville (Campus, Parc du Bourgailh, Skatepark de Bellegrave…).

Ce format des Vibrations Urbaines sera poursuivi et le festival se tiendra du 13 septembre au dimanche 5 octobre 2025.

En effet, des actions de médiation auprès de la jeunesse pessacaise (beatbox, street art, breakdance dans les établissements scolaires et les centres sociaux…) alterneront avec des temps forts de programmation artistique et d'événements sportifs en week-end.

Plus qu'un festival, les Vibrations urbaines deviennent un moyen de consolider le lien social existant toute l'année en permettant par exemple la création d'un temps de médiation street art avec les habitants du quartier de l'Alouette ou un temps de médiation danses urbaines avec le quartier de Saige.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la réalisation de la 27ème édition du festival Vibrations Urbaines ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions permettant la bonne réalisation du cette édition ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats, aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et privés permettant la mise en œuvre de cette édition.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>aff n° DEL2025_017 : Pessac Football Club – convention de partenariat - renouvellement – approbation</u>

Monsieur BIDEAU déclare : *« M. le Maire, mes chers collègues. Comme vous le savez dans le cadre de nos engagements en faveur du sport, de la jeunesse et de l'égalité, la Ville de Pessac soutient activement les initiatives associatives qui encouragent la pratique sportive, l'expression et l'engagement citoyen. Ce soutien est particulièrement essentiel dans le quartier prioritaire de la Châtaigneraie Arago où les associations jouent un rôle clé dans l'accompagnement socio-éducatif et dynamisme local. Et n'oublions pas que ce quartier est l'un des plus jeunes de la métropole. Fondé en 2011 par un groupe de jeunes du quartier, le Pessac Football Club s'est imposé comme un acteur incontournable du paysage sportif et éducatif pessacais. Au-delà de la pratique du futsal et du foot à onze, l'association porte une mission éducative forte en faveur des jeunes et des jeunes adultes. Avec 300 licenciés en 2024, mais on parlera des chiffres ensuite, le PFC connaît un développement constant structurant son encadrement et élargissant son offre avec une section féminine. Son dynamisme se traduit également par l'organisation d'événements d'envergure nationale comme le Pessac Cup et la performance de son équipe séniore en*

évoluant au deuxième meilleur niveau national du futsal. Sur le plan éducatif, le PFC se distingue par sa capacité à mobiliser et à rassembler des jeunes issus de divers quartiers, favorisant la mixité sociale et l'intégration. Pour renforcer son action auprès des familles et du public, le club bénéficie désormais d'un bureau au sein du quartier. Ce partenariat entre le PFC et la Ville de Pessac, formalisé par une convention, marque une nouvelle étape dans le développement de l'association et confirme son rôle central dans la vie sociale sportive de la commune. Je vais vous donner quelques chiffres du PFC par exemple. Aujourd'hui, ce sont 350 adhérents dont 80 % issus des quartiers de Saige et de la Châtaigneraie, 19 équipes engagées en compétition, des jeunes aux séniors, 40 joueuses dans la section féminine en pleine expansion, 30 éducateurs et bénévoles mobilisés pour l'année, 25 événements organisés cette saison, tournois, stages et actions citoyennes, et 11 jeunes accompagnés vers l'insertion professionnelle et la formation. Pour finir, et pour ne pas être trop long, je souhaite juste m'attarder sur l'article 3 de la Convention, l'article qui fait référence à l'engagement et l'association. On a fait rajouter deux clauses, deux clauses qui me tiennent à cœur et qui tiennent à cœur à tous les élus. Je vous les lis : « L'association sera exemplaire en matière de discipline et de civisme lors de ses rencontres sportives, celle-ci véhiculant l'image de la Ville. En cas de sanctions disciplinaires liées à des incivilités, actes de violence ou discrimination par l'organisme fédéral de rattachement, à l'encontre du club ou l'un de ses membres, l'association devra informer la Ville et proposer des solutions pour que ce type de sanctions invoquées ne se reproduisent pas. » Je pense que cela parle à tout le monde. Et comme décrit dans la première clause, tous les clubs et associations véhiculent l'image de la Ville.
Je dis aussi pour les joueurs à l'extérieur, à l'intérieur et dans le club, c'est vous qui véhiculez en tant qu'association et sportifs la vision de Pessac. Je me permets donc de demander au Conseil de valider, d'autoriser surtout et d'approuver les termes de la convention avec l'association Pessac Football Club et d'autoriser M. le Maire à signer la convention ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de ces actions, et d'inscrire bien sûr les crédits au chapitre 65. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci, merci beaucoup M. BIDEAU de cette précision parce qu'il est indispensable que les valeurs sportives soient portées et soient portées par tout le monde et il est normal que nous rappelions ce que doit être le mouvement sportif dans son ensemble, en tout cas tel que nous voudrions le voir systématiquement. Les actualités qu'on a connues à Pessac, il y a quelques années qui sont malheureusement dans l'actualité nationale, tout récemment, il y a eu un événement avec un match de foot, il y a deux jours, donc ce genre de choses doit être évidemment banni de toute enceinte sportive, doit être banni de tout espace public, nous pouvons l'espérer, mais en tout cas de toute enceinte sportive. Et nous devons renforcer nos exigences, mais nous devons aussi accompagner les clubs qui doivent porter cette exigence auprès de l'ensemble de leurs adhérents, de leurs licenciés, mais également de tous les parents, parce qu'il peut arriver aussi que parfois certains parents aient des comportements qui ne font pas gloire au sport pratiqué. Donc on n'en est pas là et il est nécessaire que dans l'ensemble de nos contrats de partenariat avec les clubs sportifs, nous rappelions ces exigences en matière de discipline et d'exemplarité. Nous sommes partenaires avec ces clubs, nous portons ensemble l'image de la Ville et il est normal que nous soyons tous exemplaires, les clubs, la Ville et l'ensemble de ceux qui participent à ces événements sportifs. Je vous propose donc de mettre cette convention aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous en remercie. »*

Délibération votée DEL2025_017

Monsieur Ludovic BIDEAU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de ses politiques Sport, Jeunesse, Égalité et Lutte contre les Discriminations, Prévention de la Délinquance et Développement Social Urbain, la Ville de Pessac

accompagne l'émergence et le développement d'initiatives associatives permettant la pratique sportive, l'expression et l'engagement citoyen des habitants.

Au sein du quartier prioritaire de la Châtaigneraie-Arago, l'un des quartiers les plus jeunes de la Métropole, le soutien aux associations est un enjeu majeur permettant l'expression et l'engagement citoyen, notamment celui de jeunes et de jeunes adultes. Les associations sont des partenaires indispensables qui renforcent l'accompagnement socio-éducatif global du quartier, diversifient les formes d'actions ainsi que l'offre d'activités à la population, et participent au changement d'image du quartier.
Créée en 2011 à l'initiative d'un groupe de jeunes du quartier, le Pessac Football Club (PFC), a non seulement une vocation sportive via le futsal et le football à onze, mais également une vocation éducative, au travers du travail accompli à destination de la jeunesse.

En 13 ans d'existence, l'association est devenue un acteur sportif et éducatif pessacais reconnu et de premier plan :

- au niveau sportif, la section a vu ses effectifs croître au fil des saisons jusqu'à atteindre le nombre de 300 licenciés en 2024, témoignant d'un dynamisme certain.
L'association a su se structurer et former ses cadres pour l'accueil des catégories jeunes. Elle a étendu son activité en développant une section football à 11, ainsi que dernièrement une section féminine. Elle a également démontré une capacité à organiser des événements sportifs d'importance nationale (Pessac Cup), mais aussi, et surtout, à évoluer au second meilleur niveau national de futsal pour sa catégorie « séniore » ;

- au niveau éducatif, son action auprès des jeunes et jeunes adultes de Pessac est reconnue, que ce soit tant par le nombre de jeunes touchés que par la qualité éducative de l'action conduite et la capacité de l'association à mixer des jeunes de plusieurs quartiers.

Pour accroître son action auprès du public et pouvoir accueillir les familles, l'association peut également disposer d'un bureau au sein du quartier.

Cette convention a pour objet de formaliser le cadre de partenariat entre le PFC et la Ville de Pessac.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les actions de l'association Pessac Football Club,

- d'approuver les termes de la convention avec l'Association Pessac Football Club ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document permettant la mise en œuvre des actions ;

- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_020 : Département de la Gironde – actions de lecture animées au sein de la Maison Départementale de la Solidarité – convention de partenariat – autorisation

Madame DULAURENS déclare : *« M. le Maire, chers collègues, nous allons parler livres. Dans le cadre de son engagement à favoriser l'accès à la culture pour tous et en particulier à la lecture, la Ville de Pessac souhaite renforcer son action en s'associant au Département de la Gironde et plus spécifiquement à la Maison Départementale de la Solidarité, MDS, de Pessac. Ce partenariat se veut un levier essentiel pour encourager la découverte culturelle et soutenir les publics les plus éloignés des pratiques culturelles afin de créer une véritable opportunité, une véritable égalité d'opportunité dans l'accès à la culture. Je précise que ce partenariat est effectif depuis plusieurs années, mais la convention étant arrivée à échéance, nous en avons profité pour un petit peu l'étoffer. Alors concrètement, l'équipe de la lecture publique, et en particulier les bibliothécaires de Pablo Neruda, se déplace régulièrement à la Maison du Département des Solidarités. Ce lieu accueille notamment des médecins spécialisés dans la protection maternelle et infantile, avec des consultations de puériculture. En accord avec le médecin intervenant dans ce lieu, les bibliothécaires investissent une fois par mois la salle d'attente pour y lire à la demande des histoires aux enfants en amont de leur consultation. Les bibliothécaires interviennent pour une durée de deux heures, en apportant aussi une malle à livres spécialement sélectionnée pour l'occasion. En dehors du temps de présence des bibliothécaires, un dépôt de livres est effectué dans la salle d'attente pour une consultation tout à fait en autonomie par les familles. Ces livres sont installés fin septembre et sont récupérés fin juin en vue tout simplement d'un renouvellement des stocks. Cette action vise ainsi à offrir un temps de détente, de convivialité, de partage pour les enfants et leurs parents, permet la découverte du livre comme outil de soutien aux tout-petits, ce qui est très très important, de soutenir aussi la parentalité en abordant des thèmes liés à l'enfance, en encourageant les parents à partager des histoires avec leurs enfants et bien évidemment ça permet d'inciter les familles à fréquenter les bibliothèques et les médiathèques, ce qui renforce ainsi le lien avec le livre.*
Ces interventions ont une durée moyenne de deux heures chacune et se déroulent dans un espace qui est spécialement aménagé et convivial. Je précise que ces actions sont menées à titre entièrement gracieux par le réseau des lectures publiques de la Ville de Pessac. Les professionnels de la médiathèque veillent aussi à respecter le principe de confidentialité, et bien évidemment, ils n'hésitent pas à se rapprocher des professionnels de la PMI si nécessaire. Je vous demande de bien vouloir approuver cette délibération. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Ça permet de mettre l'accent sur la question de la lecture qui est un sujet essentiel dans notre politique culturelle. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2025_020

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de son engagement à favoriser l'accès à la culture pour tous, et en particulier à la lecture, la Ville de Pessac souhaite renforcer son action en s'associant au Département de la Gironde, plus spécifiquement à la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) de Pessac.

Ce partenariat a pour objectif de lutter activement contre les inégalités culturelles en mettant en place une action commune entre le réseau de lecture publique de Pessac et la MDS, située au 10 avenue Pierre Wiehn, 33600 Pessac. En collaborant ainsi, les deux institutions visent à offrir aux habitants un accès élargi à la culture, tout en répondant aux

besoins spécifiques des familles et des enfants, notamment en matière de développement du langage et de partage familial autour du livre. Ce partenariat se veut un levier essentiel pour encourager la découverte culturelle et soutenir les publics les plus éloignés des pratiques culturelles, afin de créer une véritable égalité d'opportunités dans l'accès à la culture.

Cette action vise ainsi à organiser un accueil autour du livre en salle d'attente de consultation PMI, animé par des professionnels de la médiathèque, et a pour objectifs :

- d'offrir un temps de détente, de convivialité et de partage pour les enfants et leurs parents, en abordant le livre comme objet sensoriel favorisant le développement du langage et de l'imaginaire ;

- de permettre la découverte du livre comme outil de soutien au tout-petit et de faciliter les échanges familiaux ;

- de soutenir la parentalité en abordant des thèmes liés à l'enfance et en encourageant les parents à partager des histoires avec leurs enfants ;

- d'inciter les familles à fréquenter les bibliothèques et médiathèques, renforçant ainsi leur lien avec le livre.

Les lectures sont animées par un professionnel du réseau une fois par mois, d'octobre à juin, en fonction du calendrier des consultations médicales. Les interventions, d'une durée moyenne de 2 heures chacune, se déroulent dans un espace spécialement aménagé et convivial.

Des supports de communication seront mis à disposition pour informer les familles, et un dépôt annuel de livres pourra être organisé pour compléter l'initiative.
L'accès à cette animation est gratuit pour les enfants et familles présents en salle d'attente.

Les professionnels de la médiathèque veilleront à respecter le principe de confidentialité et collaboreront avec les professionnels de la PMI si nécessaire.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Ville de Pessac, par l'intermédiaire de son réseau de lecture publique, de collaborer avec la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) de Pessac, relevant du Département de la Gironde, dans le cadre du partenariat établi,

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac – réseau de lecture publique et la MDS de Pessac, visant à renforcer les liens avec les familles présentes dans la salle d'attente des consultations PMI ;

- de préciser que ces actions sont menées à titre gracieux par le réseau de lecture publique de Pessac ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Département de la Gironde.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_021 : Valorisation des livres désherbés du réseau de lecture publique de Pessac : partenariat avec l'association Ammaréal et organisation de braderies

Madame DULAURENS déclare : *« Dans le cadre de leur mission de service public, la médiathèque Jacques Ellul et la bibliothèque Neruda s'efforcent de proposer une offre documentaire variée, de qualité, en constante évolution. On peut le voir avec les performances de fréquentation des médiathèques. Alors le désherbage désigne l'ensemble des opérations qui consistent à retirer de la collection des ouvrages qui ne répondent plus aux besoins des usagers ou qui ne sont plus en adéquation avec les objectifs de la bibliothèque, parce qu'ils sont désuets, obsolètes, en mauvais état, etc. Dans une logique de gestion écoresponsable, deux actions distinctes, mais complémentaires sont désormais envisagées. Tout d'abord, l'organisation de braderies par le service de lecture publique, ensuite le réemploi, le don et la revente sur une plateforme spécialisée des ouvrages restés invendus suite à la braderie. La première action propose de mettre en place des braderies dans la médiathèque. Ces événements accessibles à tous suivent plusieurs objectifs : un, permettre aux habitants de se procurer des livres à des prix réduits, très très très réduits, deux, renforcer le rôle des médiathèques en tant que lieux dynamiques et conviviaux, il y a toujours énormément de monde lors de ces braderies, beaucoup de discussions autour, et aussi offrir une seconde vie aux ouvrages avec des tarifs qui sont vraiment très accessibles, par exemple 50 centimes d'euros pour les magazines et de 1 à 5 euros pour les livres et les CD. Alors les recettes générées seront directement intégrées au budget général de la collectivité, ce qui contribue ainsi au financement de nouvelles acquisitions pour les médiathèques. On pense organiser à peu près une ou deux braderies par an. La seconde initiative repose sur un partenariat avec Ammaréal qui est reconnu pour son approche innovante en matière de recyclage et de réutilisation des ouvrages. Spécialisée dans la vente de livres d'occasion, cette organisation soutient également diverses initiatives sociables et éducatives. Celle-ci se charge gratuitement de la collecte des livres en fournissant des cartons, des palettes, des transports. Et une fois réceptionnés, les ouvrages sont triés par Ammaréal. Certains sont donnés à des écoles ou à des associations, tandis que d'autres sont recyclés ou revendus.*
En contrepartie, 10 % du prix de chaque livre vendu est reversé à la collectivité et 5 % sont alloués à un partenaire caritatif. Le Secours populaire français a été choisi par la Ville de Pessac pour ses missions d'accès à l'éducation et à la culture. Ce partenariat s'inscrit dans une démarche éco-responsable, bien sûr, tout en soutenant des actions solidaires comme la promotion de la lecture et la lutte contre l'illettrisme. En outre, la collectivité conserve la possibilité de mettre fin à cette collaboration à tout moment, sans contraintes, simplement en cessant de remettre des ouvrages. Merci de bien vouloir approuver cette délibération. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Est-ce qu'il y a des remarques, des réactions ? Il n'y en a pas. On est tous d'accord, ce sera une bonne chose. Merci beaucoup. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, merci. »*

Délibération votée DEL2025_021

Madame Isabelle DULAURENS, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de leur mission de service public, la médiathèque J. Ellul et la bibliothèque P. Neruda s'efforcent de proposer une offre documentaire variée, de qualité et en constante évolution. Pour ce faire, elles procèdent régulièrement à des opérations de désherbage. Cette démarche vise à offrir aux usagers des collections actualisées, attractives et relayant l'état des connaissances à l'heure actuelle.

Le désherbage désigne l'ensemble des opérations consistant à retirer de la collection des ouvrages qui ne répondent plus aux besoins des usagers ou qui ne sont plus en adéquation avec les objectifs de la bibliothèque.

Il répond à des critères précis, validés nationalement. Sont ainsi retirés des collections courantes, les ouvrages :
- en mauvais état physique et non réparables ou dont la réparation s'avérerait trop coûteuse,
- obsolètes,
- désuets et sans qualité patrimoniale avérée,
- en surnombre au niveau du réseau,
- au taux de rotation très faible au regard de la moyenne des documents semblables.
Une fois triés, ces ouvrages sont sortis de l'inventaire conformément aux procédures administratives et supprimés de la base bibliographique informatisée.

Dans une logique de gestion écoresponsable, deux actions distinctes, mais complémentaires sont envisagées pour répondre aux objectifs de valorisation des livres désherbés : tout d'abord, l'organisation de braderies par le service de lecture publique – direction de la culture de la Ville ; ensuite, le réemploi, le don et la revente sur une plateforme spécialisée des ouvrages restés invendus suite à la braderie, via une convention avec la société Ammaréal.

La première action, organisée par le service de lecture publique de la ville propose de mettre en place des braderies dans la médiathèque ; ces événements, accessibles à tous, suivent plusieurs objectifs :
- permettre aux habitants de se procurer des livres désherbés à prix réduit, favorisant ainsi l'accès à la culture pour un large public,
- renforcer le rôle des médiathèques en tant que lieux dynamiques et conviviaux, propices aux échanges et à la découverte,
- offrir une seconde vie aux ouvrages, en les mettant à disposition de nouveaux lecteurs.
Les tarifs proposés lors de ces braderies se voudraient largement accessibles :
- 0,50 € pour les magazines,
- de 1 à 5 € pour les livres et CD, en fonction de leur format.
Les recettes générées, enregistrées dans la régie de recettes du service, seront directement intégrées au budget général de la collectivité, contribuant ainsi au financement de nouvelles acquisitions pour les médiathèques.

La seconde initiative repose sur un partenariat avec Ammaréal, un acteur clé du livre solidaire, reconnu pour son approche innovante en matière de recyclage et de réutilisation des ouvrages désherbés par le service de lecture publique. Spécialisée dans la vente de livres d'occasion, cette organisation soutient également diverses initiatives sociales et éducatives. Ce partenariat permet de céder les livres, qui deviennent dès leur prise en charge la propriété d'Ammaréal. Celle-ci se charge gratuitement de la collecte, en fournissant cartons, palettes et transport. Une fois réceptionnés, les ouvrages sont triés par Ammaréal : certains sont donnés à des écoles ou à des associations, tandis que d'autres sont recyclés ou revendus.

En contrepartie, Ammaréal propose une solution de reversement :
- 10 % du prix net HT de chaque livre vendu est reversé à la collectivité, et 5 % sont alloués à un partenaire caritatif - Le Secours Populaire Français – choisi par la collectivité pour ses missions d'accès à l'éducation et à la culture.

Ce partenariat s'inscrit dans une démarche écoresponsable, tout en soutenant des actions solidaires comme la promotion de la lecture et la lutte contre l'illettrisme. En outre, la

collectivité conserve la possibilité de mettre fin à cette collaboration à tout moment, sans contrainte, simplement en cessant de remettre des ouvrages.
Ces deux initiatives s'inscrivent pleinement dans une politique de gestion durable des collections. D'un côté, le partenariat avec Ammaréal permet de donner une seconde vie aux ouvrages désherbés en les revendant sur une plateforme spécialisée, contribuant ainsi à l'économie circulaire. De l'autre, la collectivité organise ses propres braderies, offrant aux habitants l'opportunité d'acquérir ces livres localement, tout en réduisant les déchets et en encourageant la lecture au sein de la communauté.

Ces actions contribuent également à valoriser les ressources et les missions des médiathèques, tout en affirmant leur rôle actif dans le tissu social et culturel local.

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les médiathèques Jacques Ellul et Pablo Neruda, dans le cadre de leur mission de service public, doivent proposer une offre documentaire variée et en constante évolution,

Considérant que le désherbage des collections est une démarche essentielle permettant de retirer les ouvrages en mauvais état, obsolètes ou sans emprunt, afin de proposer des collections actualisées, attrayantes et cohérentes aux usagers,

Considérant que l'organisation de braderies par le réseau de lecture publique contribue à renforcer leur rôle social et culturel en permettant aux habitants d'acquérir des livres à petit prix,

Considérant par ailleurs que les ouvrages désherbés gagnent à être valorisés dans une logique écoresponsable et solidaire,

Considérant, en conséquence, l'opportunité de mettre en place un partenariat avec Ammaréal, acteur reconnu du livre solidaire, qui réemploie les ouvrages désherbés et/ou invendus suite aux braderies, tout en générant des reversements financiers à la collectivité et à des partenaires caritatifs,

- d'approuver le désherbage régulier des collections des médiathèques Jacques Ellul et Pablo Neruda selon les critères définis (état physique, qualité des contenus, évolution des usages) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs au partenariat avec Ammaréal pour la valorisation des ouvrages désherbés, selon les modalités suivantes :

> Reversement de 10 % du prix net HT de chaque ouvrage vendu à la collectivité.
> Attribution de 5 % du prix net HT à l'association en tant que partenaire caritatif désigné : Le Secours Populaire Français.

- d'autoriser l'organisation des braderies par le service de lecture publique afin de proposer les ouvrages désherbés à prix réduit, selon les tarifs suivants :

- 0,50 € pour les magazines,
- 1 à 5 € pour les livres et les CD, selon leur format ;

- de déclarer que les recettes générées par ces initiatives seront intégrées au chapitre 70 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_022 : Associations – subventions – répartition 2025 n° 1

Madame DAUNY déclare : *« M. le Maire, chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter cette première délibération concernant les crédits de fonctionnement et d'investissement de l'année 2025. Alors les crédits sont sous-tendus par l'établissement et la signature de conventions entre les associations concernées et la Ville, pour la plupart donc des subventions présentées. Le montant de cette délibération représente le quart de l'ensemble des subventions qui sera présenté sur l'année et elle concerne dix-huit subventions, dont dix-sept de fonctionnement et une d'investissement. Vous avez pris en compte la feuille qui vous était déposée sur table et qui modifiait sensiblement donc celle qui vous avait été envoyée jusque-là, avec donc la CSGTP qui dispose de deux lignes de subvention. »*

Monsieur Le Maire indique : « *Je me permets de rajouter que le total est inférieur au total qui était initialement prévu, c'est tout simplement parce que l'espace musical de Pessac a déjà fait l'objet du versement de l'acompte il y a déjà quelques semaines. C'était à tort… Il y était deux fois. La CSGTP, parce que c'est la raison pour laquelle on a substitué la délibération qui a été remise sur table à celle qui vous avait été envoyée préalablement. La CSGTP nous a fait part, il y a de cela dix jours maintenant, et nous avons reçu, quand je dis « nous », c'est M. MAGES, M. BIDEAU, M. YAHMDI et moi, nous avons reçu la présidente et un certain nombre de salariés de la CSGTP, qui nous faisaient part de la grande difficulté de trésorerie, devant aujourd'hui l'incertitude qu'elle vit, je parle de l'association, face aux versements qui n'auront peut-être pas lieu, en tout cas pas dans les délais qui étaient compatibles avec les décaissements qu'ils ont déjà enregistrés, qu'ils ont déjà consentis, et notamment de la part du Département et de la Région. Donc, autant de sujets qui ont justifié que nous anticipions le versement de ce que nous versons année après année et que nous puissions aussi envisager dans les deux mois qui viennent que nous nous voyions avec l'ensemble des financeurs traditionnels de la CSGTP pour savoir quel sera le niveau d'engagement pour l'année 2025.*
Donc, vous voyez Mme TOURNEPICHE, je pense qu'on saura comment employer notre éventuel moins-perçu par l'État. Il est possible que ça arrive très très rapidement, je ne suis pas certain que la Ville puisse tout compenser d'ailleurs. Pour ce qui concerne la CSGTP, là ça n'est pas un versement supplémentaire, c'est simplement un acompte. Donc cela permet d'attendre que nous ayons une discussion dans le cadre d'une conférence des financeurs, d'où l'actualisation que vous avez vue sur table. Est-ce que cela appelle de votre part des remarques ou des questions ? »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui dit :
« M. le Maire. Je vais juste profiter de cette délibération pour vraiment parler du travail que fait la CSGTP depuis de très nombreuses années sur la Ville de Pessac et notamment sur le quartier de Saige, mais pas que, puisqu'ils interviennent aussi sur d'autres quartiers prioritaires. Il y a quelques semaines, je crois que c'était lors du conseil municipal de décembre, j'avais un petit peu mis en avant le travail qui était mené au sein de l'ASTI et donc là je profite de cette occasion aussi pour remercier quand même une personne et valoriser en tout cas, mettre à l'honneur aussi son engagement depuis de très très nombreuses années c'est M. LINA. Alors je sais qu'il n'aime pas trop quand on fait ça, parce que c'est quelqu'un d'extrêmement pudique et discret, mais il faut savoir que nous avons la chance à Pessac d'avoir des personnes comme Raphaël LINA qui sont extrêmement engagées, qui ont de vraies valeurs. Il a accompagné des centaines, et quand je dis des centaines, c'est qu'il a fait un travail tout à fait remarquable, il a accompagné des centaines d'enfants et de jeunes sur le quartier de Saige notamment au COSEC depuis de très nombreuses années. Il n'a jamais failli, il a toujours été présent dans les moments difficiles. Il a toujours soutenu les jeunes. Il les a accompagnés avec beaucoup de sincérité. Et donc, c'est quelqu'un qu'on ne verra pas forcément dans le Sud-Ouest, qui ne fera pas d'article, qui va faire un travail de l'ombre, que peu de personnes peuvent mesurer. Moi, j'ai la chance de pouvoir le mesurer, j'ai la chance de pouvoir être à

ses côtés depuis déjà de très nombreuses années et de voir aussi l'évolution des jeunes qu'il accompagne. Et il a marqué beaucoup de personnes qui ont habité à Saige et pour tout ça je voudrais ce soir le remercier, lui rendre vraiment un hommage par rapport à tout ce travail. Et on lui témoigne encore une fois de plus, M. le Maire l'a rappelé aussi tout notre soutien à travers la réactivité aussi de la réponse que nous leur apportons ce soir, notamment face à leur problème de trésorerie. Merci beaucoup. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Ce rappel était nécessaire pour ceux qui ne le connaîtraient pas, mais je pense qu'ils ne font pas partie de cette Assemblée, ce que fait la CSGTP. Je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2025_022

Madame Catherine DAUNY, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n° DEL2025_023 : Signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi relative à l'intégration d'un sportif de haut niveau

Madame PAVONE déclare : *« M. le Maire, mes chers collègues. M. le Maire en a parlé en préambule, il s'agit d'une délibération que nous avons posée sur table puisque le temps nous est compté. Donc la convention d'aménagement emploi s'inscrit dans les programmes d'action menés au profit des sportifs de haut niveau dans le but d'aider ceux-ci à mieux concilier la vie professionnelle et leur vie sportive, et les aident notamment à pouvoir se préparer dans les meilleures conditions possibles compte tenu des objectifs. Ce contrat est quadripartite. Il engage à la fois l'employeur à prendre en compte la pratique sportive de haut niveau, en libérant son agent pour les stages, les entraînements et les épreuves, bien évidemment. En contrepartie, une contrepartie financière peut être versée par l'État à la collectivité. La Ville de Pessac souhaite ainsi mettre en place ce dispositif pour un de ses agents par le biais de cette convention. »*

Monsieur Le Maire indique : « *Alors, est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur YAHMDI** qui dit : *« Juste une petite précision pour dire que Samuel KISTOHURRY disputera un combat le 12 avril, Salle Bellegrave, pour le titre de champion de France. C'est une finale pour un titre national et donc ça se passera le 12 avril à Pessac. Il faut que tous les Pessacais viennent l'encourager parce que c'est vraiment une grande fierté de pouvoir voir un combat de ce niveau-là ici sur la commune de Pessac. C'est assez rare pour le souligner. »*

Monsieur Le Maire déclare : *« Merci beaucoup. Donc je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. »*

Délibération votée DEL2025_023

Madame Pascale PAVONE, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Le dispositif des Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE) s'inscrit dans les programmes d'actions menées par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports au profit des sportifs de haut niveau figurant sur la liste annuelle arrêtée par le Ministère, dans le but de les aider à concilier carrières professionnelle et sportive, et de préparer dans les meilleures conditions possibles leurs objectifs sportifs.

Le CAE relève de l'article L. 221-7 du Code du Sport. Il s'agit d'un contrat quadripartite passé entre l'employeur, collectivité publique, et l'État, représenté par la direction régionale du Ministère, la fédération sportive et le sportif, par lequel l'employeur s'engage à prendre en compte la pratique sportive de haut niveau de son employé en le libérant lors des épreuves et stages définis par le Directeur Technique National (DTN) de sa fédération. Le CAE facilite la vie professionnelle du sportif de haut niveau et reconnaît officiellement l'effort consenti par la collectivité. Afin de soutenir cet effort, une contrepartie financière peut être versée par l'État à la collectivité.

A l'instar de ce qui se pratique dans d'autres collectivités, la Ville de Pessac souhaite mettre en œuvre ce dispositif pour un agent communal et pouvoir conclure avec l'État par le biais d'une convention d'aménagement d'emploi (CAE).

Le Conseil Municipal décide :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code du Sport notamment ses articles L.221.2, L.224.5 et L.221.7,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'un agent communal est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau de la fédération française de boxe,

Considérant que la Ville de Pessac emploie l'agent en tant qu'animateur,

Considérant que la Ville de Pessac s'engage à ce que l'agent bénéficie de conditions de travail compatibles avec sa pratique sportive, que la pratique intensive de la boxe et la préparation au championnat de France prévu le 12 avril 2025 impliquent que l'agent participe à des temps d'entraînement et des manifestations planifiées dans un calendrier prévisionnel visé par le Directeur Technique National,

Considérant que l'État, par le biais de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports, effectue un dédommagement financier au profit de la Ville de Pessac en contrepartie de l'aménagement du temps de travail de l'agent,

Considérant que ce dédommagement implique la signature d'une Convention d'Aménagement d'Emploi entre la Préfecture de la Gironde représentée par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports d'Aquitaine, la Ville de Pessac représentée par Monsieur le Maire, la Fédération Française de boxe et l'agent,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Aménagement d'Emploi correspondante ainsi que tous les documents annexes y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions orales

Monsieur Le Maire déclare : *« Il nous reste trois questions orales de la part du groupe Réinventons Pessac Ensemble. »*

Question n° 1

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur REMEGEAU** qui déclare :*« M. le Maire, mesdames et messieurs les élus, à la suite des nombreuses réunions de concertation et d'ateliers organisés durant l'année 2023-2024 concernant les travaux de l'avenue de Gradignan, il avait été envisagé de nouveaux aménagements visant notamment à apaiser la circulation et à anticiper l'arrivée prochaine du bus express, dit BEX. Or, à l'issue des travaux réalisés durant l'été 2024, la circulation a été rouverte dans les mêmes conditions qu'auparavant, à savoir une chaussée à voie centrale banalisée, donc CVCB ou chaucidou, sans aucun aménagement complémentaire. De plus, cet aménagement ne semble pas conforme aux exigences de la loi d'orientation des mobilités, donc la LOM. Alors, quelques explications. Qu'est-ce qu'un chaucidou ou une chaussée à voie centrale banalisée ? C'est un type d'aménagement routier destiné à partager l'espace entre les automobilistes et les cyclistes, en particulier sur les routes peu fréquentées. Quelques caractéristiques principales pour expliquer. C'est la chaussée qui comporte une voie centrale unique, destinée à la circulation des véhicules motorisés dans les deux sens. De chaque côté de cette voie centrale, il y a deux bandes latérales, souvent matérialisées par des pointillés, réservées aux cyclistes.*
Les véhicules motorisés empruntent la voie centrale et peuvent empiéter temporairement sur les bandes latérales lorsqu'ils se croisent, à condition de ne pas gêner les cyclistes qui restent prioritaires. Pourriez-vous nous expliquer les raisons pour lesquelles cette loi n'a pas été respectée et nous préciser quelles actions sont envisagées pour l'avenir de cette avenue et du quartier ? Nous vous remercions. »

Monsieur MARI répond : *« M. le conseiller, le chaucidou a été mis en place en total respect de toutes les réglementations en vigueur. De nouveaux comptages de circulation, tout mode, ont été réalisés en fin d'année 2024 ainsi qu'une prise de mesures vibratoires chez certains riverains. Nous sommes toujours en attente du retour de cette dernière expertise. Comme convenu, nous reviendrons vers l'ensemble des riverains du secteur en réunion publique pour leur faire part de ces résultats et déciderons ensemble de la suite à donner dans le sens des impératifs réglementaires de mobilité et de sécurité. Cette réunion est en cours de calage après les vacances scolaires. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Monsieur REMEGEAU** qui précise :*« Alors, j'avoue être surpris par la réponse, je vais juste donner quelques éclaircissements. Je voudrais juste faire quelques apparitions sur le Cerema. Donc le Cerema, c'est un centre d'études et d'expertise sur les risques de l'environnement, la mobilité et l'aménagement. Il dit juste quelque chose de précis : « Cet aménagement de chaussée à voie centrale banalisée doit rester exceptionnel. » Je permets de le préciser parce que sur Pessac, il y a eu plusieurs chaucidous qui ont été créés ces derniers temps. D'où l'exception. Ensuite je voudrais faire un point sur un document qui a été édité également par le ministère chargé des transports en date de février 2024, donc qui est assez récent. Il est indiqué que le chaucidou peut être un aménagement intéressant pour des routes à faible trafic, 800 véhicules jour maximum, ce qui n'est visiblement pas le cas de l'avenue de Gradignan. « Cette forme compacte d'aménagement », je cite du coup le fameux document, « cette*

forme compacte d'aménagement est tentante pour un maître d'ouvrage, car elle est peu coûteuse, facile à réaliser et économe en espace. Malgré la première apparence, elle ne doit cependant pas être assimilée aux bandes cyclables. » Je reviens sur l'aspect plutôt réglementaire, je vais être succinct. Je voudrais juste faire part du Code de l'environnement, c'est l'article L228-2. « À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines à l'exception des autoroutes et voies rapides », c'est le cas de l'avenue de Gradignan, « doivent être mis au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagement prenant la forme de pistes, de bandes cyclables, de voies vertes, de zones de rencontres ou, pour les chaussées à sens unique, à une seule file, de marquages au sol. » Par conséquent, on ne parle pas de chaucidou ici. Le tribunal administratif de Lyon a rendu d'ailleurs en ce sens un jugement sans équivoque sur la CVCB, donc la chaussée à voie centrale banalisée, qui fait également jurisprudence. Donc je cite : « Cet aménagement ne correspond ainsi à aucun de ceux prévus par l'article L228-2 » donc ce que je viens de vous lire. « Les besoins et contraintes de la circulation, non démontrés en l'espèce, ne peuvent comme indiqué précédemment justifier une configuration de voirie non conforme aux exigences de l'article L228-2. » Dernier point, sur le compte-rendu de la réunion publique du 21 mars 2024 de l'avenue de Gradignan, qui est en ligne d'ailleurs sur le site de la Ville de Pessac, il est indiqué : « M. le Maire explique que la loi LOM ne permet pas de rouvrir à circulation l'avenue de Gradignan dans les mêmes conditions de circulation qu'auparavant. En effet, réglementairement, tous les travaux de réfection de voirie doivent désormais intégrer des aménagements cyclables. » Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous, M. le Maire. C'étaient vos propos et c'est du coup sur le site de la Ville de la mairie de Pessac. Alors, je ne parle pas du climat délétère qui peut régner dans le quartier concerné, mais vos revirements constants aboutissant à une absence totale de décision posent un réel problème. En définitive, cette situation place tout simplement la Ville hors la loi. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Je vais refaire une petite explication de texte, parce que manifestement, vous et certains autres d'ailleurs ont un peu de mal à comprendre la logique qui a prévalu à notre approche dans ce sujet. C'est pourtant relativement simple. L'avenue Gradignan a fait l'objet d'aménagements importants pour permettre de lutter contre les vibrations. Cet aménagement entraîne effectivement la nécessité de se mettre en conformité avec la loi LOM, comme chaque fois qu'on fait des aménagements depuis 2019, sur l'espace public. Ces aménagements ont eu lieu. Les mêmes riverains qui réclamaient ces aménagements ont estimé de manière très forte et très tenace que les comptages qui avaient été faits avant les aménagements n'étaient pas valables, au motif qu'ils auraient été faits dans des conditions particulières, et donc il n'était pas possible de s'appuyer sur ces comptages pour pouvoir envisager les aménagements. Donc qu'est-ce que j'ai proposé ? C'est relativement simple, au moment où les travaux avaient lieu, c'est-à-dire, à la fin du printemps, j'ai réuni les riverains tant de l'avenue de Gradignan, alors séparément, de l'avenue de Gradignan que ceux de la rue Pierre Corneille, qui n'ont pas exactement d'ailleurs le même point de vue sur tous ces aménagements-là, je les ai réunis pour leur dire : « Écoutez, ce n'est pas compliqué, on va refaire les comptages une fois que ce sera livré, de manière à savoir exactement ce que nous avons le droit de faire. En fonction des comptages, nous serons en mesure de voir s'il y a une ou plusieurs options qui existent. Dans tous les cas, si plusieurs options existent, nous choisirons toujours celle qui ne viendra pas dégrader la situation des rues adjacentes. » C'est normal, en particulier vis-à-vis du passage du BEX, du bus express, qui se profile à l'horizon 2027 ou 2028 et qui reste l'objectif que poursuit la Métropole, et c'est la raison pour laquelle la Métropole a consenti ces aménagements de manière anticipée. Le BEX a vocation à passer avenue de Gradignan. En fonction de ces deux priorités-là, nous verrons ce qu'il est possible de faire en fonction des comptages tels qu'ils existent, comptages tant de véhicules motorisés, voitures, que de vélos. Là, nous saurons exactement ce qu'il est possible de proposer et de mettre en œuvre. La réunion aura lieu avec tous les éléments, donc on n'a pas encore recueilli les éléments concernant les vibrations, puisque c'est aussi un élément important, puisque c'est ceux qui avaient donné lieu à l'anticipation des travaux de réflexion globale*

de la voirie. Donc avec tous ces éléments, nous réunirons l'ensemble des riverains. Quand je dis « nous », c'est aussi bien Béatrice DE FRANÇOIS comme vice-présidente de la Métropole, moi-même en tant que Maire et les services municipaux et métropolitains concernés par ces sujets-là. Et nous réunirons donc l'ensemble des riverains pour révéler les comptages et révéler ce qui peut en être fait dans le respect de la réglementation, de la sécurité et comme je l'ai dit, du fait de ne pas nuire, en cas de choix, aux voiries adjacentes. Je ne vous cacherai pas que l'ensemble des riverains qui ne sont pas de l'avenue de Gradignan s'inquiétaient beaucoup du fait qu'à un moment l'avenue de Gradignan serait mise à sens unique, par exemple, et entraînerait donc des circulations malignes, mais forcément particulièrement dangereuses, dans des voiries qui ne sont pas prévues pour accueillir des flux importants. Donc cet engagement-là, je l'ai exprimé devant l'ensemble des riverains, je le réexprime ce soir devant tout le monde. »

Question n° 2

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare : *« M. le Maire, nous apprenons fortuitement par des agents de la Ville qu'il semblerait que les congés d'hiver de février 2025 pourraient être refusés, pour certaines ou certains, par la direction de l'enfance pour des raisons d'organisation. Qu'en est-il ? Vos choix politiques de ne pas renouveler les treize contrats en CDD dans les écoles impactent-ils désormais le fonctionnement sur les missions de service public ? Nous vous remercions pour votre réponse. »*

Monsieur MAGES répond : *« Madame la conseillère municipale, je ne peux pas penser que vous croyez à ce que vous écrivez quand même. Je vous rassure tout de suite, le droit au congé est respecté par la Ville de Pessac. Je ne devrais pas avoir à vous rappeler les obligations des agents territoriaux. J'espère que vous n'avez pas oublié celle de la nécessité de continuité de service.*
En effet, à ce titre, nous avons demandé à nos agents titulaires d'assurer une présence sur les ALSH des petites vacances, excepté les vacances de Noël et les vacances estivales qui ne sont pas impactées. Cette organisation a été mise en place dans le respect des engagements de la Ville sur l'organisation du temps de travail et sur les sujétions particulières, la direction de l'enfance s'assurant également que chaque agent pourra bien bénéficier d'une semaine de vacances. L'organisation est laissée libre dans chaque école sur la mobilisation, soit un agent pour une semaine, soit un agent par jour. À ce jour, sur les six semaines de petites vacances, donc six semaines, six centres de loisirs, donc on veut dire énormément, seuls deux agents ont dû modifier leurs congés posés, donc très peu. C'est vrai que l'annonce tardive de cette organisation a pu générer des difficultés pour certains agents qui avaient traditionnellement souhaité réserver cette semaine afin d'y poser des congés. Pour l'année prochaine, il a été proposé par la direction aux responsables d'équipe de faire des propositions d'organisation. De même, des propositions de la part des représentants du personnel CFDT ont été faites afin d'assouplir la façon d'organiser dorénavant ce dispositif. Et les délais sont courts et sont obligés par le service à une grande réactivité et une organisation plus contrainte. Cependant, le dialogue est ouvert et restera toujours ouvert pour éviter les désagréments pour nos agents et favoriser encore une fois le dialogue et la bonne volonté de chacun. La prise en compte des situations sera de mise. Les équipes ont déjà pu inverser leur semaine de présence. Les agents ont compris la nécessité de ce fonctionnement et de cette réorganisation au bénéfice des enfants accueillis dans les structures ALSH. Et bien sûr, nous les en remercions. »

Madame PAVONE ajoute : *« En ce qui concerne votre deuxième partie de question, à vous lire, on a l'impression que sans les CDD, le fonctionnement de nos services, et notamment celui de l'enfance, est condamné et que la politique de remplacement a été balayée d'un revers de main. C'est évidemment faux et très loin d'être le cas. Il s'agit là*

simplement de permettre une meilleure organisation des remplacements en fonction de la nature de ces remplacements CLM, CLD, AT et en fonction de l'impact de l'emploi sur le service. Car force a été de constater que malgré les moyens humains et financiers pour combler le taux d'absentéisme, qui est toujours trop important quelle que soit la collectivité, l'organisation n'offrait que très peu de satisfaction et beaucoup de frustration chez nos agents. Dans un contexte où les contraintes financières pèsent sur tous les services de notre collectivité, un contexte local de moins de 900 élèves dans nos écoles, nous devons trouver la bonne équation entre nos agents titulaires, nos 20 titulaires de remplacement et les CDD pour remplacer ainsi que contenir le taux d'absentéisme. Il est de notre devoir de mettre à plat notre organisation pour que celle-ci soit plus efficiente et que la mission de chacun des agents présents soit mieux déterminée, mieux considérée, sans détériorer le service public. C'est une mission que nous devons et que nous sommes capables de mener à bien ensemble. »

Monsieur Le Maire déclare : *« Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, il y a une baisse de 900 élèves, depuis le pic que nous avons enregistré en 2018, nous avons aujourd'hui 900 élèves de moins dans les écoles publiques pessacaises. »*

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui indique :*« Dont acte. »*

Question n° 3

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui déclare :*« M. le Maire. Les réseaux sociaux sont ambivalents. À la fois lieu de dialogue avec nos concitoyens, ils sont aussi des espaces où la conflictualité, voire l'agressivité s'exprime. Dans ce cadre et au regard du devoir d'exemplarité, qui est celui des élus, mais aussi de nos concitoyens, nous nous interrogeons sur la pertinence de l'élaboration d'une charte de bonne conduite sur les réseaux sociaux.*
Plusieurs communes ont en effet adopté cette démarche, et il semble pertinent, au regard de certains messages de vous poser la question de votre regard sur l'élaboration d'un tel outil pouvant servir de référence afin de mieux modérer les propos tenus sur les réseaux sociaux par la Ville ou les élus la représentant. Nous vous remercions. »

Monsieur Le Maire répond :*« Merci beaucoup, Mme BRIDIER, je ne peux qu'être d'accord avec vous sur le fait qu'il y a sur les réseaux sociaux des déversements de sentiments contraires qui, souvent, portent atteinte à la dignité de chacun. C'est d'autant plus le cas lorsque les auteurs se réfugient derrière l'anonymat. Dans les cas que vous pointez, ce n'est pas le cas. Il n'y a pas d'anonymat. Il est donc très simple, il est extrêmement simple de savoir si quelqu'un est allé au-delà de ce qu'il est convenable d'avoir comme propos, voire digne, et de pouvoir éventuellement agir. Une charte n'y rajouterait à mon avis pas grand-chose. Maintenant, je suis tout à fait ouvert au fait de pouvoir examiner des exemples de chartes, si vous en avez à m'en procurer. Dans votre question, une chose m'inquiète. Lorsque vous dites, parce qu'il semblerait que ce soit à sens unique, que, je lis la dernière partie de votre intervention : « Mieux modérer les propos tenus sur les réseaux sociaux par la Ville ou les élus la représentant ». J'espère que vous ne pointez pas particulièrement les élus de la majorité, et que vous voulez dire les élus de tous bords, qui d'ailleurs représentent une partie de la Ville, même s'il n'y en a que certains qui la représentent officiellement, en termes juridiques, tout le monde détient en tant qu'élu une parcelle de la représentation de la Ville et des Pessacais. C'est donc valable pour tous les bancs de cet hémicycle, de cette assemblée, c'est valable pour chacun, c'est valable sur tous les supports. Ce n'est pas valable que sur les réseaux sociaux. Ce pourrait être intéressant d'avoir une charte globale qui pourrait éventuellement modérer les propos qui sont parfois tenus dans certaines tribunes, y compris publiés dans le journal municipal. C'est un champ de réflexion qui peut être assez vaste, tous les sujets d'expression, que cette expression soit orale ou écrite, pas uniquement numérique, mériteraient de pouvoir*

être modérés à certains égards. Il est compliqué de faire rentrer ça dans une charte, mais le défi ne me fait pas forcément peur, on est plutôt dans le cadre d'une actualisation du règlement intérieur. Je salue votre sens de l'à-propos, puisque ça me permet de parler de ce dont j'ai été le témoin ce matin, c'est-à-dire le lancement au collège Noès de la campagne par la rectrice de l'éducation nationale, qui était présente ce matin à Noès, et j'ai eu le bonheur avec Sabine JACOB NEUVILLE d'ailleurs de l'accueillir. Nous avons donc pu voir le lancement d'une campagne de prévention et de protection contre le cyber harcèlement dans les établissements scolaires. Deux dépliants que je peux présenter ici, que j'ai sous les yeux, que je vous présente. Deux petits dépliants d'ailleurs montrent ce qu'est la prévention, ou ce que devrait être la prévention contre le cyber harcèlement, et une fois que celui-ci a lieu, comment s'en protéger. Et votre question orale me donne l'occasion, j'appelle chacun et chaque parent à pouvoir faire part auprès de son enfant de la question du harcèlement, qui n'est pas uniquement cyber, c'est le harcèlement tout court, et il y a un numéro qui est valable sur l'ensemble de notre pays, qui est le 3018, qui permet justement à chaque enfant ou chaque parent qui aurait un enfant concerné par ce genre de problème de harcèlement de faire appel à quelqu'un qui pourra au niveau national et faire redescendre jusqu'au niveau de son établissement si le harcèlement a lieu dans l'établissement scolaire, faire redescendre le signalement et mettre fin à ce qui est malheureusement aujourd'hui assez fréquent. J'ai pu notamment découvrir un certain nombre de choses ce matin lors de la visite de Mme la rectrice. Merci beaucoup pour votre question qui me donne cette occasion d'en parler. Si vous voulez réagir. »

Monsieur Le Maire donne la parole à **Madame BRIDIER** qui ajoute : *« Merci, M. le Maire. C'est vrai que je souligne également le travail qui a été fait dans le collège de Noès sur le cyber harcèlement, qu'on ne peut que soutenir. Et je peux vous transmettre également les modèles de certaines communes qui sont beaucoup moins grandes que la Ville de Pessac, mais tout au moins intéressantes. Par contre, cette démarche n'est pas que théorique, mais s'appuie sur un message récemment lu sur les réseaux sociaux.*
Alors pour ne pas le nommer, c'est Facebook en l'occurrence, où l'un de vos adjoints hésite, ne pas en parler, pour relater une assemblée générale d'un comité de quartier de Pessac. Je cite : « D'un président se cachant derrière les fonctions associatives pour faire de la politique politicienne », évoquant, je cite encore : « un culte de la personnalité à la gloire d'un président de comité. » Je parle, M. l'Adjoint au Maire, M. RAUTUREAU, des propos abjects que vous tenez à l'encontre d'un président de comité de quartier sans qui nous n'aurions probablement pas eu la même issue… »

Monsieur Le Maire déclare : *« Je vous arrête tout de suite, je vous interromps, je vous retire la parole. Je vous interromps, vous n'avez pas à parler. Si vous voulez créer un incident, vous ne vous y prendriez pas autrement, mais l'incident n'aura pas lieu. Parler de propos abjects lorsque c'est simplement une appréciation qui en l'occurrence n'est pas outrancière, n'est pas grossière, n'est pas injurieuse, c'est un avis, et je suis désolé, ça ne tomberait absolument pas sous le coup d'une quelconque réglementation à laquelle vous appelez à travers votre question sur la charte de bonne conduite. La charte de bonne conduite passe aussi par le fait que dans cet hémicycle, dans cette assemblée, vous ne teniez pas des propos ainsi que vous venez de les tenir en parlant de propos abjects, en insultant, là pour le coup, un de mes adjoints. Donc la question orale est terminée, le conseil municipal est terminé. Je vous remercie. »*

La séance est levée à 22h30.

Procès-Verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 1er avril 2025

Le Président de séance ***Le secrétaire de séance***

Franck RAYNAL ***Stéphane MARI***